



Nations Unies

Fonds d'équipement des Nations Unies

**Rapport financier et états
financiers audités**

pour l'année terminée le 31 décembre 2021

et

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**

Assemblée générale

Documents officiels

Soixante-dix-septième session

Supplément n° 5B



Fonds d'équipement des Nations Unies

**Rapport financier et états
financiers audités**

pour l'année terminée le 31 décembre 2021

et

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2022

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi et de certification	5
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes .	7
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes	10
Résumé.....	10
A. Mandat, étendue de l'audit et méthode	13
B. Principales constatations et recommandations	14
1. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité pour l'année antérieure.....	14
2. Aperçu de la situation financière.....	14
3. Gestion du risque institutionnel.....	17
4. Gestion des subventions et module de gestion des subventions	20
C. Informations communiquées par l'administration	24
1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens	24
2. Versements à titre gracieux	24
3. Cas de fraude ou de présomption de fraude	24
D. Remerciements	25
Annexe	
État d'application des recommandations jusqu'à l'année financière terminée le 31 décembre 2020	26
III. Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2021	30
A. Introduction.....	30
B. Récapitulation des résultats financiers et de leurs principaux éléments	31
C. Résultats financiers.....	32
D. Excédent/déficit	34
E. Exécution du budget	35
F. Situation financière.....	35
G. Principe de responsabilité, gouvernance et gestion des risques	36
H. Questions de comptabilité	39
I. Projet relatif au progiciel de gestion intégré de nouvelle génération	41
J. Perspectives pour 2022 et au-delà	41

IV.	États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2021	43
I.	État de la situation financière au 31 décembre 2021	43
II.	États des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2021	44
III.	État des variations de l'actif net/de la situation nette pour l'année terminée le 31 décembre 2021	45
IV.	État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2021	46
V.	État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (ressources ordinaires) pour l'année terminée le 31 décembre 2021	47
	Notes relatives aux états financiers de 2021	48

Lettres d'envoi et de certification

Lettre datée du 25 avril 2022, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et Directeur général du Fonds d'équipement des Nations Unies, la Secrétaire exécutive du Fonds, le Secrétaire exécutif adjoint du Fonds et le Chef du Bureau des services financiers et des services de gestion du Fonds

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint, conformément à l'article 26.01 du Règlement financier, les états financiers du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) pour l'année terminée le 31 décembre 2021, que nous approuvons par la présente lettre.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Nous, soussignés, considérons que :

l'administration est garante de l'intégrité et de l'objectivité de l'information communiquée dans ces états financiers ;

les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et englobent des montants calculés sur la base des estimations et appréciations les plus exactes que pouvait fournir l'administration ;

les méthodes comptables et les mécanismes connexes de contrôle interne donnent l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les livres et documents comptables reflètent dûment toutes les opérations et que, globalement, les règles et pratiques sont appliquées sur la base d'une séparation appropriée des fonctions. Les auditeurs internes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui sont également chargés de l'audit interne du FENU, examinent en permanence les systèmes de comptabilité et de contrôle. De nouvelles améliorations sont en cours dans certains domaines ;

l'administration a donné au Comité des commissaires aux comptes et aux auditeurs internes du PNUD libre accès à toutes les pièces comptables et financières ;

l'administration passe en revue les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et des auditeurs internes du PNUD et revoit ou a revu les procédures de contrôle interne en conséquence.

Chacun de nous certifie qu'à sa connaissance et selon les informations dont il dispose, toutes les opérations financières significatives ont été dûment comptabilisées et que les états financiers ci-joints en rendent bien compte.

L'Administrateur du PNUD
et Directeur général du FENU
(Signé) Achim **Steiner**

La Secrétaire exécutive du FENU
(Signé) Preeti **Sinha**

Le Secrétaire exécutif adjoint du FENU
(Signé) Xavier **Michon**

Le Chef du Bureau des services financiers
et des services de gestion du FENU
(Signé) John **Rutere**

**Lettre datée du 21 juillet 2022, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Président du Comité
des commissaires aux comptes**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes, ainsi que le rapport financier et les états financiers audités du Fonds d'équipement des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2021.

Le Contrôleur général de la République du Chili
et Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) Jorge **Bermúdez**

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons audité les états financiers du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), qui comprennent l'état de la situation financière (état I) au 31 décembre 2021, l'état des résultats financiers (état II), l'état des variations de l'actif net/de la situation nette (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV) et l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (état V) pour la même année, ainsi que les notes relatives aux états financiers.

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du FENU au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Base de notre opinion

Nous avons procédé à l'audit conformément aux Normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont énoncées à la section « Responsabilités des commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants du FENU, conformément aux règles déontologiques qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés de nos responsabilités dans le respect de ces règles. Nous estimons que les éléments que nous avons réunis à l'occasion de notre audit sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion.

Informations autres que les états financiers et le rapport des commissaires aux comptes

Les autres informations figurant dans le présent rapport ont été établies par le Directeur général du FENU et comprennent le rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2021 (chap. III ci-après), mais non les états financiers ni le rapport des commissaires aux comptes à proprement parler.

Notre opinion sur les états financiers ne porte pas sur ces autres informations et nous ne formulons aucune expression d'assurance à leur égard.

Nous sommes tenus dans le cadre de l'audit des états financiers de prendre connaissance de ces autres informations et de nous assurer qu'elles concordent avec les états financiers et avec les constatations que l'audit nous a permis de dégager et qu'elles ne présentent pas d'anomalies significatives. Nous sommes tenus de rendre compte de toute anomalie significative que nous pourrions déceler à cette occasion. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des organes de gouvernance en matière d'états financiers

Il incombe au Directeur général d'établir des états financiers conformes aux normes IPSAS, qui présentent une image fidèle de la situation du FENU et d'exercer le contrôle interne que l'administration juge nécessaire pour permettre d'établir des états exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Lors de l'établissement des états financiers, l'administration est tenue d'évaluer la capacité du FENU de poursuivre son activité, de rendre compte, le cas échéant, des éléments touchant la continuité d'activité et de considérer qu'il poursuivra son activité, à moins qu'elle n'ait l'intention de procéder à la liquidation du Fonds ou de mettre fin à son activité, ou qu'elle n'ait pas d'autre solution à sa portée. Les organes de gouvernance sont tenus de superviser la procédure d'information financière du FENU.

Responsabilités des commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers

Notre objectif est d'acquiescer l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur, et de publier un rapport dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé ; elle ne garantit cependant pas qu'un audit mené conformément aux Normes internationales d'audit permette de déceler systématiquement les anomalies significatives. Les anomalies peuvent tenir à la fraude ou à l'erreur et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles peuvent influencer les décisions économiques que les utilisateurs prendront sur la base des états financiers.

Dans le respect des Normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et un esprit critique tout au long de l'audit. Nous menons également les activités suivantes :

a) nous décelons et évaluons les risques que pourrait poser la présence d'inexactitudes significatives dans les états financiers, que celles-ci soient dues à la fraude ou à l'erreur, nous concevons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et nous réunissons à l'occasion de notre audit des éléments qui sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion. Le risque de ne pas déceler une inexactitude significative découlant d'une fraude est plus élevé que celui lié à une inexactitude résultant d'une erreur, car la fraude peut recouvrir des actes de collusion ou de falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le non-respect des procédures de contrôle interne ;

b) nous évaluons les contrôles internes exercés par le FENU afin de concevoir des procédures d'audit appropriées, mais notre intention n'est pas d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles ;

c) nous évaluons les méthodes comptables suivies et les estimations faites par l'administration, de même que l'information dont elle fait état ;

d) nous tirons des conclusions concernant l'utilisation par l'administration du principe de la continuité d'activité et, nous fondant sur les éléments que nous avons réunis dans le cadre de l'audit, nous estimons s'il existe une incertitude significative quant à des événements ou des circonstances qui pourraient compromettre la capacité du FENU de poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'appeler l'attention sur les informations pertinentes figurant dans les états financiers et d'émettre une opinion modifiée si elles ne sont pas satisfaisantes. Nos conclusions sont fondées sur les éléments réunis à la date d'établissement de notre rapport, mais nous ne pouvons pas nous engager pour l'avenir puisque l'on ne peut pas exclure que des circonstances ou des événements futurs empêchent le FENU de poursuivre son activité ;

e) nous évaluons la présentation générale, la structure et la teneur des états financiers et des informations qui les accompagnent ; nous évaluons également si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents avec fidélité.

Nous communiquons avec les organes de gouvernance concernant, entre autres points, l'étendue et le calendrier de l'audit et les principales constatations, notamment les insuffisances significatives concernant les contrôles internes que nous pourrions avoir décelées dans le cadre de nos activités.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons que les opérations comptables du FENU qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre audit ont été, dans tous leurs aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière du Programme des Nations Unies pour le développement en ce qu'ils s'appliquent au FENU et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Contrôleur général de la République du Chili
et Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) Jorge **Bermúdez**

Le Président de la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne
(auditeur principal)
(*Signé*) Kay **Scheller**

L'Auditeur général de la Cour des comptes
de la République populaire de Chine
(*Signé*) Hou Kai

Le 21 juillet 2022

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Par sa résolution 2186 (XXI) du 13 décembre 1966, l'Assemblée générale a créé le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), organisme d'investissement au service des pays les moins avancés. Le Fonds ouvre de nouvelles perspectives aux petits entrepreneurs pauvres en les aidant à accéder au microfinancement et aux capitaux d'investissement. Ses programmes, qui contribuent également à l'avancement des femmes, sont conçus pour catalyser de plus larges apports de capitaux en provenance du secteur privé, des pouvoirs publics et des partenaires de développement afin de faciliter dans toute la mesure possible la réalisation des objectifs de développement durable. Sis à New York, le FENU a exécuté des programmes dans 37 pays figurant parmi les moins avancés en 2021, notamment dans les domaines de l'accès aux services financiers et du financement du développement local. Il œuvre également dans d'autres pays, essentiellement au moyen de ses initiatives thématiques mondiales.

Le Comité des commissaires aux comptes a audité les états financiers et contrôlé la gestion du FENU pour l'année terminée le 31 décembre 2021. L'audit a été fait au Siège, à New York en octobre 2021 et mai 2022.

Étendue de l'audit

Le présent rapport traite de questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale et qui ont fait l'objet d'entretiens avec l'administration du FENU, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnaient une image fidèle de la situation financière du FENU au 31 décembre 2021 et des résultats des activités et des flux de trésorerie de l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des contrôles par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

Le Comité a également examiné la gestion du Fonds en application de l'article 7.5 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, selon lequel le Comité peut formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable, les contrôles financiers internes du Fonds et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion des activités. Le rapport comprend également des observations sur l'état de l'application de recommandations formulées pour l'année antérieure.

Opinion des commissaires aux comptes

Comme indiqué au chapitre I, le Comité a émis une opinion sans réserve sur les états financiers du FENU pour la période considérée.

Conclusion générale

Le Comité n'a pas relevé d'erreur, d'omission ou d'inexactitude significative lors de l'examen de la gestion et des documents comptables du FENU. L'augmentation

des contributions volontaires, qui sont passées de 72,5 millions de dollars en 2020 à 133,5 millions de dollars en 2021, tient principalement au fait que les contributions sont versées au FENU de manière cyclique ou pluriannuelle.

Principales constatations

Gestion du risque institutionnel

La gestion du risque institutionnel est une pratique à laquelle des organismes publics et privés recourent pour améliorer l'efficacité, l'application du principe de responsabilité et l'efficience. En novembre 2020, la plateforme hébergeant l'inventaire des risques du FENU a été choisie aux fins de la centralisation de la gestion de tous les risques du Fonds. Conformément à la politique en la matière, la gestion du risque institutionnel est organisée selon la structure opérationnelle. Au cours de son examen, le Comité a noté que les données relatives à 89 % des risques concernant le Groupe de l'accès aux services financiers n'avaient pas été modifiées depuis la mise en service de la plateforme. Ces carences indiquent que certains éléments de la première ligne ne s'acquittent pas de leurs responsabilités et ne gèrent donc pas efficacement les risques afférents aux projets et aux programmes placés sous leur supervision.

Les subventions constituent la principale catégorie de charges du FENU et le principal mode de mise en œuvre. En 2021, ces charges se sont élevées à 37,9 millions de dollars, soit 39 % des charges totales du Fonds. Or ni les risques propres aux subventions ni les mesures d'atténuation n'étaient consignés sur la plateforme hébergeant l'inventaire des risques du FENU.

Gestion des subventions et module de gestion des subventions

Le Comité estime que les documents figurant dans le module de gestion des subventions d'Atlas étaient principalement des documents afférents aux projets et n'étaient pas propres à la gestion des subventions. Il a noté que le module comportait des documents non pertinents pour la gestion des subventions mais ne comprenait pas des documents qui auraient été pertinents. Il considère que les documents ne devraient pas figurer en deux endroits uniquement à des fins de documentation. Dans la situation actuelle, le Comité ne voit pas l'utilité de l'onglet Attachments dans le module de gestion des subventions.

Le Comité a noté l'existence de plusieurs incohérences concernant l'onglet Monitoring and evaluation du module de gestion des subventions. Il estime que ces incohérences risquent de compromettre le suivi au moyen du module de gestion des subventions et que l'absence de certaines données relatives aux objectifs d'étape dénote que le module n'est pas le principal outil de gestion des subventions.

Le Comité a constaté que pour l'une des subventions faisant partie de l'échantillon qu'il a examiné, le montant décaissé avait été supérieur au montant convenu en raison de l'application de différents taux de change. Les données enregistrées pour cette subvention dans le module de gestion des subventions n'étaient pas complètes. Le Comité estime que le FENU doit veiller à ce que les informations sur les décaissements et les autres informations pertinentes soient saisies en temps voulu dans le module de gestion des subventions, pour que ce module devienne un outil de suivi efficace permettant d'expliquer tout écart.

Principales recommandations

Se fondant sur les constatations qui précèdent, le Comité recommande que le Fonds :

Gestion du risque institutionnel

a) rationalise la communication de l'information relative aux risques au moyen de la plateforme existante et se dote d'un mécanisme d'assurance pour veiller à ce que tous les risques soient enregistrés sur la plateforme et à ce que les données les concernant soient régulièrement mises à jour ;

b) améliore l'évaluation des risques liés aux subventions dans le cadre de la gestion du risque institutionnel ;

Gestion des subventions et module de gestion des subventions

c) réorganise la gestion des documents dans le futur module de gestion des subventions et adapte les instructions données dans le manuel des opérations ;

d) analyse les lacunes relatives à l'onglet Monitoring and evaluation du module de gestion des subventions et prenne des mesures correctives ;

e) vérifie que les données saisies dans le module de gestion des subventions sont complètes et fiables et fasse en sorte que ce module soit utilisé pour gérer les subventions au quotidien.

Suite donnée aux recommandations antérieures du Comité

Au 31 mai 2022, les neuf recommandations qui avaient été formulées pour 2020 avaient été appliquées (voir annexe).

Chiffres clés

12,6 millions de dollars	Budget approuvé (ressources ordinaires) ¹
17,8 millions de dollars	Produits (ressources ordinaires)
11,8 millions de dollars	Montant effectif des charges (ressources ordinaires). Seules les ressources ordinaires sont budgétisées et approuvées par le Conseil d'administration
133,5 millions de dollars	Produits provenant des contributions volontaires
37,9 millions de dollars	Montant effectif des charges à payer au titre des subventions et des transferts
176 personnes	Effectif total
25,3 millions de dollars	Charges de personnel

A. Mandat, étendue de l'audit et méthode

1. Par sa résolution [2186 \(XXI\)](#) du 13 décembre 1966, l'Assemblée générale a créé le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), organisme d'investissement au service des pays les moins avancés. Le Fonds ouvre de nouvelles perspectives aux petits entrepreneurs pauvres en les aidant à accéder au microfinancement et aux capitaux d'investissement. Ses programmes, qui contribuent également à l'avancement des femmes, sont conçus pour catalyser de plus larges apports de capitaux en provenance du secteur privé, des pouvoirs publics et des partenaires de développement afin de faciliter dans toute la mesure possible la réalisation des objectifs de développement durable. Sis à New York, le FENU a exécuté des programmes dans 37 pays figurant parmi les moins avancés en 2021, notamment dans les domaines de l'accès aux services financiers et du financement du développement local. Il œuvre également dans d'autres pays, essentiellement au moyen de ses initiatives thématiques mondiales.

2. Le Comité des commissaires aux comptes a audité les états financiers et contrôlé la gestion du FENU pour l'année terminée le 31 décembre 2021, en application de la résolution [74 \(I\)](#) de l'Assemblée générale en date de 1946. Il a conduit son contrôle conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation ([ST/SGB/2013/4](#) et [ST/SGB/2013/4/Amend.1](#)), ainsi qu'aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

3. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnaient une image fidèle de la situation financière du FENU au 31 décembre 2021 et des résultats des activités et des flux de trésorerie de l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Il s'agissait notamment de savoir si les charges indiquées dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les produits et les charges avaient été convenablement classés et comptabilisés, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du Programme des Nations

¹ Ressources combinées, non liées et non préaffectées, qui ne font pas l'objet de restrictions imposées par les partenaires de financement.

Unies pour le développement (PNUD), en ce qu'ils s'appliquent au FENU. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des contrôles par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugé nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

4. Outre l'audit des comptes et des opérations financières, le Comité a effectué différents examens de la gestion en application de l'article 7.5 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, selon lequel le Comité peut formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable, les contrôles financiers internes du Fonds et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion des activités. L'Assemblée générale avait aussi demandé au Comité d'examiner la suite donnée à ses recommandations antérieures et de lui faire rapport à ce sujet. Ces questions sont traitées dans les sections pertinentes du présent rapport et les résultats sont exposés à l'annexe au présent chapitre.

5. Le Comité a continué de collaborer avec le Bureau de l'audit et des investigations du PNUD, qui supervise également le FENU, pour veiller à ce que leurs travaux soient coordonnés. Le présent rapport traite de questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale. Il a fait l'objet d'une discussion avec l'administration du Fonds, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

6. L'audit a été fait au Siège, à New York.

B. Principales constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité pour l'année antérieure

7. Au 31 mai 2022, les neuf recommandations qui restaient à appliquer au 31 décembre 2020 avaient été entièrement mises en œuvre. On trouvera à l'annexe au présent rapport des informations détaillées sur l'état d'application des recommandations. Le Comité prend note des mesures prises par le FENU pour donner suite à ses recommandations.

2. Aperçu de la situation financière

Produits et charges

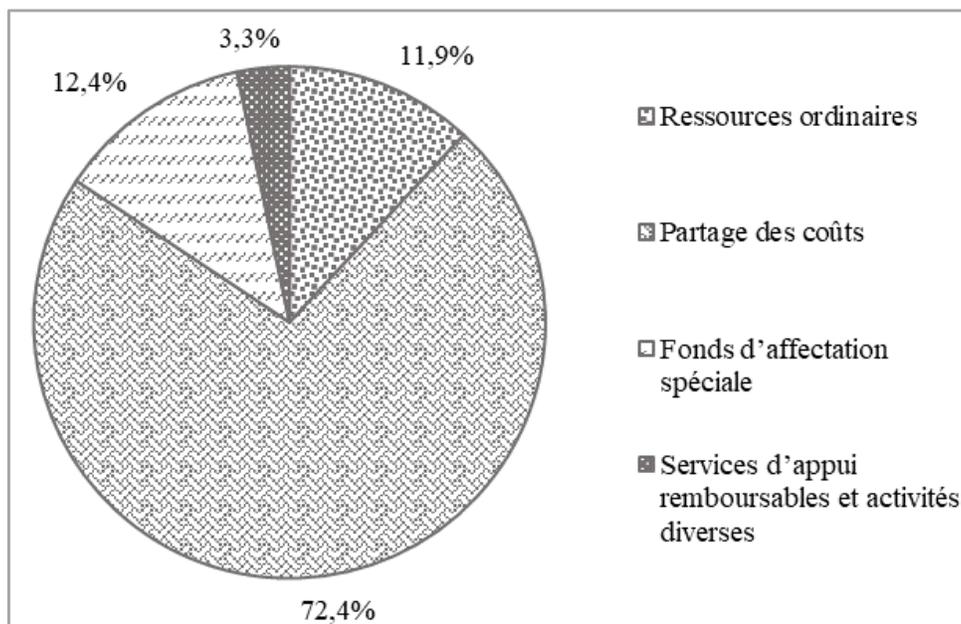
8. Les produits du FENU prennent les formes suivantes : contributions volontaires, placements et produits divers. En 2021, le montant total des produits s'est établi à 136,6 millions de dollars (contre 75,7 millions en 2020) et celui des charges à 97,1 millions de dollars (contre 81,7 millions en 2020), d'où un excédent de 39,5 millions de dollars (un déficit de 6,0 millions de dollars avait été enregistré en 2020).

9. Le montant des contributions volontaires versées au FENU s'est élevé à 133,5 millions de dollars (contre 72,5 millions en 2020), soit 97,7 % du total des produits (contre 95,8 % en 2020). Il fait apparaître une augmentation de 61,0 millions de dollars (84,1 %) par rapport au montant reçu en 2020. L'augmentation des produits tient principalement aux contributions volontaires : le financement du FENU est cyclique et les produits sont comptabilisés pour l'essentiel au moment de la signature de l'accord de contribution, sous réserve que certains critères soient réunis. Le montant des contributions volontaires se répartit comme suit : 15,9 millions de dollars (11,9 %) au titre des ressources ordinaires, 96,6 millions de dollars (72,4 %) au titre du partage des coûts, 16,5 millions de dollars (12,4 %) au titre des fonds d'affectation

spéciale et 4,4 millions de dollars (3,3 %) au titre des services d'appui remboursables et d'activités diverses. Ces contributions sont présentées dans la figure II.I.

Figure II.I

Répartition des contributions volontaires versées au titre des ressources ordinaires et des autres ressources



Source : Analyse par le Comité des états financiers du FENU pour l'année terminée le 31 décembre 2021.

10. En 2021, le montant total des charges (97,1 millions de dollars) a augmenté par rapport à 2020 (81,7 millions de dollars). Il est tenu compte dans la ventilation des charges par secteur de l'élimination du recouvrement des coûts internes (5,6 millions de dollars). Le recouvrement des coûts sert à imputer les charges gérées centralement à la bonne source de financement. Avant cette opération d'élimination, le montant total des charges s'élevait à 102,7 millions de dollars et se répartissait comme suit : 11,8 millions de dollars (11,5 %) au titre des ressources ordinaires, 67,7 millions de dollars (65,9 %) au titre du partage des coûts, 18,8 millions de dollars (18,3 %) au titre des fonds d'affectation spéciale et 4,4 millions de dollars (4,3 %) au titre des services d'appui remboursables et d'activités diverses.

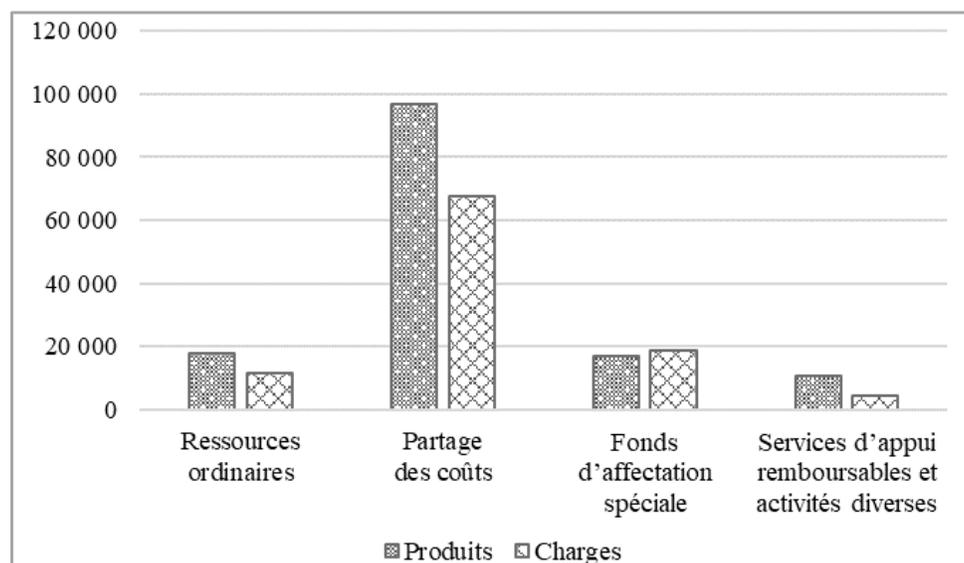
11. La ventilation des charges par nature montre que les subventions et transferts divers – 37,9 millions de dollars (39,0 % du total) – restent le poste le plus important. Un montant de 25,3 millions de dollars (26,1 %) a été consacré aux charges de personnel, 22,1 millions de dollars (22,8 %) aux services contractuels, 9,3 millions de dollars (9,6 %) aux frais généraux de fonctionnement, déduction faite de 5,6 millions de dollars correspondant au recouvrement de coûts internes, 1,0 million de dollars (1,0 %) aux fournitures et consommables et 1,5 million de dollars (1,5 %) à des charges diverses et aux dotations aux amortissements.

12. La ventilation des charges par catégorie de coûts montre que 92,8 millions de dollars (90,4 %) ont été consacrés aux activités relatives aux programmes, 5,4 millions de dollars (5,2 %) à l'efficacité du développement et 4,5 millions de dollars (4,4 %) à la gestion. Il est tenu compte dans la ventilation des charges par catégorie de l'élimination du recouvrement des coûts internes (5,6 millions de dollars).

13. On trouvera dans la figure II.II une comparaison des produits et des charges par secteur.

Figure II.II
Comparaison des produits et des charges

(En milliers de dollars des États-Unis)



Source : Analyse par le Comité des états financiers du FENU pour l'année terminée le 31 décembre 2021.

Analyse des ratios

14. Il ressort de l'analyse que le Comité a consacrée aux principaux ratios financiers du FENU (voir tableau II.1) qu'en 2021, le ratio de liquidité générale, le ratio de liquidité relative et le ratio de liquidité immédiate ont légèrement diminué, tandis que le ratio actif total/passif total a légèrement augmenté par rapport à 2020. La légère diminution du ratio de liquidité générale et du ratio de liquidité relative s'explique par la stabilité des actifs et des passifs courants. La diminution du ratio de liquidité immédiate s'explique principalement par une diminution du montant de la trésorerie en fin d'année. L'augmentation du ratio actif total/passif total tient au fait que l'actif total a augmenté un peu plus que le passif total.

Tableau II.1
Analyse des ratios

Ratio	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Ratio de liquidité générale^a		
Actif courant/passif courant	30,19	30,44
Actif total/passif total^b	14,11	12,49
Ratio de liquidité immédiate^c		
(Disponibilités + placements)/passifs courants	12,40	16,26

Ratio	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Ratio de liquidité relative^d		
(Disponibilités + placements + créances)/passifs courants	29,89	30,19

Source : Analyse par le Comité des états financiers du FENU pour l'année terminée le 31 décembre 2021.

^a Un ratio élevé, à savoir supérieur à 1, signifie que l'entité est en mesure de régler ses passifs courants.

^b Un ratio élevé indique que l'entité est solvable.

^c Le ratio de liquidité immédiate est un indicateur qui permet de mesurer la capacité d'une entité de faire face à ses passifs courants à partir de ses actifs liquides (trésorerie, équivalents de trésorerie et placements).

^d Le ratio de liquidité relative est plus restrictif que le ratio de liquidité générale, car il ne tient pas compte des stocks et autres actifs courants plus difficiles à convertir en liquidités. Un ratio élevé témoigne du haut degré de liquidité de l'actif.

15. Au 31 décembre 2021, le montant des actifs courants du FENU s'établissait à 177,0 millions de dollars, soit 30,19 fois celui des passifs courants (5,9 millions de dollars), ce qui indique que le Fonds peut faire face à ses obligations à court terme. De même, la valeur totale de l'actif (333,0 millions de dollars) était supérieure à celle du passif (23,6 millions de dollars), ce qui est un signe de bonne santé financière. Sont comprises dans l'actif les contributions annoncées par les donateurs pour des périodes à venir.

16. L'actif net est constitué de la réserve opérationnelle et des excédents cumulés. Le Fonds a appliqué la méthode approuvée par le Conseil d'administration pour calculer le montant de sa réserve opérationnelle. Au 31 décembre 2021, l'actif net du FENU s'élevait à 309,4 millions de dollars, contre 268,9 millions de dollars au 31 décembre 2020. L'augmentation de 40,5 millions de dollars s'explique par des excédents cumulés (40,1 millions de dollars) et les variations de la réserve opérationnelle (0,4 million de dollars).

3. Gestion du risque institutionnel

17. La gestion du risque institutionnel est une pratique à laquelle un grand nombre d'organismes publics et privés recourent pour améliorer l'efficacité, l'application du principe de responsabilité et l'efficience. Elle consiste à détecter les risques présents à tous les niveaux de l'organisation, à les surveiller et à prendre des mesures de manière dynamique et systématique, de sorte que l'organisation puisse atteindre plus efficacement les objectifs fixés et mieux protéger les intérêts des parties prenantes. Le FENU s'est doté d'une politique de gestion du risque institutionnel qui lui permet de gérer les risques de manière globale.

18. Le Comité a noté que le FENU avait clarifié et séparé les fonctions et responsabilités internes en matière de gestion du risque institutionnel en se fondant sur le modèle des trois lignes. Promulgué par l'Institut des auditeurs internes, ce modèle est devenu la référence en matière de gestion des risques, de contrôle et d'application du principe de responsabilité pour les organismes des Nations Unies (CEB/2014/5).

19. Conformément au modèle des trois lignes, le FENU définit et distingue les attributions des différents acteurs comme suit : a) les acteurs qui endossent et gèrent les risques ; b) les acteurs qui supervisent les risques ou sont spécialisés dans la gestion des risques et la conformité ; c) les acteurs qui fournissent une assurance indépendante.

20. Le Comité a noté que, conformément à la politique, la gestion du risque institutionnel est organisée selon la structure opérationnelle. Ainsi, dans chaque unité administrative, les responsables opérationnels rendent compte de la gestion du risque dans leur domaine de responsabilité. En ce qui concerne la première ligne, conformément à la politique de gestion du risque institutionnel, les directeurs et directrices de domaine d'activité, en tant que responsables opérationnels, veillent à ce que les inventaires de risques pour les programmes mondiaux et régionaux soient régulièrement mis à jour et à ce que les risques qui ont été détectés soient gérés, éventuellement à un niveau plus élevé. Ils veillent également à ce que les personnes chargées des projets et programmes qu'ils supervisent tiennent à jour les inventaires de risques, prennent des mesures appropriées pour gérer les risques et leur rendent compte en fonction des besoins.

Inventaire des risques du FENU : lacunes

21. Le Comité a noté que la politique de gestion du risque institutionnel avait été révisée en novembre 2020 et que la plateforme hébergeant l'inventaire des risques du FENU avait été choisie aux fins de la centralisation de la gestion de tous les risques du Fonds. Il a été informé que la plateforme avait été adaptée pour servir à l'enregistrement des risques organisationnels, des risques liés aux programmes, aux projets et aux portefeuilles et des risques liés aux activités de pays (facultatif).

22. Le Comité a pris un échantillon de 25 subventions et vérifié si les risques y afférents avaient été consignés sur la plateforme hébergeant l'inventaire des risques du FENU. Il a noté que dans deux cas, les risques décrits dans les documents relatifs aux projets ou dans l'accord de subvention n'avaient pas été enregistrés sur la plateforme. Le Fonds n'avait pas de mécanisme d'assurance en place pour garantir que tous les risques étaient enregistrés.

Inventaire des risques du FENU : données périmées

23. Le Comité a noté qu'en avril 2021, le Secrétaire exécutif adjoint avait demandé à tous les directeurs et directrices du FENU, y compris les directeurs de domaine d'activité, d'examiner et de mettre à jour les risques consignés dans le journal des risques afférent aux programmes dont ils étaient chargés. Il a examiné l'inventaire des risques, qui était hébergé sur la plateforme SharePoint mise en service en octobre/novembre 2020, et constaté que les données relatives à 193 des 374 risques enregistrés (52 %) avaient été modifiées pour la dernière fois à ce moment-là.

24. Plus précisément, le Comité a noté que les données relatives à 181 des 204 risques concernant le Groupe de l'accès aux services financiers (89 %) n'avaient pas été modifiées depuis la mise en service de la plateforme. Il a également constaté que les données concernant tous les risques relatifs au Groupe du financement du développement local avaient été modifiées en janvier ou février 2022. Le FENU ne disposait pas d'un mécanisme d'assurance lui permettant de garantir que les risques étaient recensés, évalués, régulièrement mis à jour et véritablement atténués.

25. Le Comité accueille favorablement l'adoption et la mise en œuvre par le FENU d'un processus de gestion du risque institutionnel. Il prend note des mesures prises par le Fonds pour améliorer de manière centralisée la communication de l'information et le suivi des risques au moyen d'une plateforme hébergeant l'inventaire des risques.

26. Le Comité estime qu'il faut examiner et mettre à jour régulièrement les inventaires des risques. Les mises à jour doivent se faire en continu et peuvent intervenir à tout moment. Il importe cependant de mettre en place un calendrier d'examen et de mise à jour de façon à prêter plus d'efficacité au suivi des risques dans l'ensemble de l'organisation.

27. Le Comité note avec préoccupation que les données concernant plus de la moitié des risques consignés sur la plateforme hébergeant l'inventaire des risques n'avaient pas été modifiées depuis la mise en service de la plateforme en novembre 2020, moment où les données relatives aux risques à tous les niveaux y avaient été rassemblées. Il estime que ces carences indiquent que certains éléments de la première ligne ne s'acquittent pas des responsabilités que leur confère la politique de gestion du risque institutionnel et ne gèrent donc pas efficacement les risques afférents aux projets et aux programmes placés sous leur supervision. Cela peut déboucher sur une surveillance des risques insuffisante.

28. Le Comité recommande que le FENU rationalise la communication de l'information relative aux risques au moyen de la plateforme existante et se dote d'un mécanisme d'assurance pour veiller à ce que tous les risques soient enregistrés sur la plateforme et à ce que les données les concernant soient régulièrement mises à jour.

29. Le Comité recommande que le FENU rappelle à tous les responsables leurs attributions et leurs responsabilités en ce qui concerne le modèle des trois lignes et le fait qu'ils sont tenus de rendre compte de la gestion des risques dans leur domaine d'activité.

30. Le FENU a accepté les recommandations.

Risques liés aux subventions

31. Les subventions constituent la principale catégorie de charges du FENU et le principal mode de mise en œuvre. En 2021, ces charges se sont élevées à 37,9 millions de dollars, soit 39 % des charges totales du Fonds. Le Comité a noté que le manuel des opérations du FENU prévoyait que toutes les subventions devaient être traitées au moyen du module de gestion des subventions d'Atlas, qui permet de saisir toutes les informations relatives aux subventions, y compris celles ayant trait à l'impact, aux risques et aux résultats. En outre, dans le manuel des opérations, il est indiqué que le Fonds se sert de tableaux de bord produits au moyen d'un outil d'informatique décisionnelle pour gérer et surveiller, entre autres, les risques associés aux subventions répertoriées dans le module de gestion des subventions.

32. Le Comité a noté que les risques propres aux subventions n'étaient pas consignés sur la plateforme hébergeant l'inventaire des risques du FENU. À la place, une analyse des risques liés aux subventions était enregistrée dans Atlas au moyen d'un questionnaire prédéfini comportant cinq questions pour chaque subvention, qui servait à évaluer des facteurs tels que la capacité, la complexité, la taille, la maturité et les problèmes liés au secteur. Les risques fiduciaires propres aux subventions, tels que l'inefficacité financière, la fraude, la corruption, le détournement d'actifs financiers ou non financiers et le double financement, n'étaient pas pris en compte dans le questionnaire.

33. Le Comité a constaté que l'évaluation des risques liés aux subventions dans le module de gestion des subventions d'Atlas ne permettait pas d'évaluer la probabilité et les conséquences de la survenance du risque. Le questionnaire rendait compte du niveau de risque (faible, moyen et élevé) et attribuait des valeurs (1, 2 et 3) qui étaient additionnées pour produire une note de risque finale. Le Comité a été informé qu'il n'y avait pas de corrélation entre la note de risque finale et les mesures d'atténuation des risques, comme le nombre d'objectifs d'étape à atteindre ou le nombre de versements prévus pour la subvention. Les membres du personnel du FENU chargés de la gestion des subventions ont indiqué qu'ils avaient fourni les informations demandées dans le module de gestion des subventions, mais qu'ils n'avaient pas utilisé activement l'analyse des risques pour gérer les subventions.

34. Le Comité a noté que l'analyse des risques liés aux subventions ne prévoyait aucune mesure d'atténuation dans les cas où, par exemple, les capacités du bénéficiaire dans le domaine d'activité concerné étaient considérées comme limitées.

35. Le Comité a été informé que les risques pris en considération dans l'analyse des risques liés aux subventions étaient censés être regroupés, suivis et analysés au moyen d'un outil d'informatique décisionnelle. Le FENU a expliqué que le projet avait été retardé en raison de la mise en service de Quantum, son nouveau progiciel de gestion intégré, et de l'entrée en fonctions d'un(e) nouvel(le) analyste en informatique décisionnelle. Le Comité a également été informé qu'un tableau de bord distinct produit au moyen d'un outil d'informatique décisionnelle et servant au suivi et à la communication des données relatives aux subventions, y compris des risques par portefeuille, n'avait pas été mis à jour depuis plus de deux ans.

36. Le Comité estime que la gestion des risques est un élément essentiel de la procédure d'octroi de subventions et qu'elle doit être prise en compte et contrôlée en permanence tout au long du cycle de vie de la subvention. Un dispositif efficace de gestion des risques, de contrôle et d'assurance devrait viser à réduire le risque que les objectifs fixés pour les subventions ne soient pas atteints.

37. Le Comité accueille favorablement les mesures prises par le FENU pour appréhender systématiquement les risques liés aux subventions, mais estime que l'évaluation actuelle des risques ne permet pas de cerner pleinement tous les risques relatifs à la non-réalisation des objectifs fixés dans les programmes de subventions. Par exemple, les risques programmatiques et les risques liés aux résultats, comme des produits qui ne seraient pas exécutés, des réalisations qui ne seraient pas obtenues, des cibles qui ne seraient pas atteintes ou une faible viabilité, ne sont pas pris en compte, pas plus que les risques financiers et fiduciaires tels qu'une faible efficacité financière ou les risques de fraude.

38. Le Comité estime que l'évaluation des risques liés aux subventions doit être proportionnelle à la taille et à la complexité de la subvention, mais juge également qu'il importe de prendre en considération les risques de fraude courants, comme l'utilisation abusive des subventions ou le double financement, dans tous les programmes de subventions.

39. Étant donné que l'analyse actuelle des risques liés aux subventions ne s'accompagne d'aucune mesure d'atténuation et qu'il n'y a pas de corrélation entre la note de risque global qui en est dérivée et l'utilisation d'une subvention donnée, elle ne permet pas d'atténuer efficacement le risque que les programmes de subventions n'atteignent pas leurs objectifs. Le Comité note avec inquiétude qu'un tableau de bord relatif aux subventions, qui regroupe notamment les données de l'analyse des risques, n'avait pas été mis à jour depuis longtemps. Le FENU ne disposait donc pas d'une vue d'ensemble des grands facteurs concernant les subventions.

40. Le Comité recommande que le FENU améliore l'évaluation des risques liés aux subventions dans le cadre de la gestion du risque institutionnel.

41. Le FENU a accepté la recommandation et indiqué qu'il avait l'intention de prendre des mesures pour améliorer le suivi des risques.

4. Gestion des subventions et module de gestion des subventions

42. Dans son rapport d'audit sur le rapport financier et les états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2018, le Comité a noté que le FENU ne demandait pas toujours le même type de justificatifs pour s'assurer que les conditions fixées pour le paiement des subventions par tranches étaient bien remplies et estimé que le Fonds

pourrait gagner à harmoniser le type de justificatifs. Le FENU a développé et mis en service un module de gestion des subventions dans Atlas pour saisir, entre autres, les informations relatives aux subventions, comme les données sur les risques, les résultats et l'impact obtenu. Comme prévu dans son manuel des opérations, il est tenu de traiter toutes les subventions au moyen de ce module. Il est également censé se servir de tableaux de bord pour gérer et suivre les résultats, les risques et l'impact des subventions enregistrées dans le module.

43. Le FENU a l'intention de remplacer prochainement Atlas par un nouveau progiciel de gestion intégré, Quantum. Cela sera l'occasion de réorganiser la gestion des subventions, qui pourra se faire soit dans le progiciel lui-même, soit au moyen d'un outil autonome.

Documents stockés dans le module de gestion des subventions

44. Le module de gestion des subventions comporte un onglet Attachments regroupant les documents qui ont été joints aux projets faisant l'objet d'une subvention.

45. Le Comité a noté que dans la majorité des subventions examinées, plusieurs subventions avaient été accordées pour un même projet. En pareil cas, les documents relatifs à toutes les subventions étaient visibles, mais ils n'étaient pas reliés sans équivoque à la subvention sur laquelle ils portaient expressément.

46. Le Comité a constaté que les documents qui avaient été chargés dans le module pour les subventions faisant partie de l'échantillon étaient très variés ; toutefois, pour la majeure partie des subventions, il n'y avait qu'un petit nombre de documents. Les documents concernant les objectifs d'étape ne figuraient pas parmi eux. Dans un petit nombre de cas, un grand nombre de documents liés aux projets (par exemple, les accords avec les donateurs, les descriptifs de projet, les mémorandums d'accord, les accords axés sur les résultats, y compris les avenants, les rapports d'exécution conjoints, les plans de travail annuels et les comptes rendus de mission) étaient réunis sous l'onglet Attachments du module de gestion des subventions.

47. Il est indiqué dans le manuel des opérations que dans le cas des subventions axées sur les résultats, les membres du personnel affectés à tel ou tel programme sont tenus d'enregistrer dans le module de gestion des subventions d'Atlas les attestations reçues des gestionnaires de programmes concernant la réalisation des objectifs d'étape. Les gestionnaires demandent ensuite au gestionnaire principal d'approuver le décaissement de la tranche suivante. Le Comité a noté que dans la grande majorité des subventions qu'il avait examinées, les documents certifiant la réalisation des objectifs d'étape n'étaient pas enregistrés dans le module.

48. Le Comité a noté que les documents certifiant la réalisation des objectifs d'étape étaient conservés principalement dans le système de gestion des documents propre aux domaines d'activité (site SharePoint). Il a noté que ce système semblait bien établi et bien structuré. En ce qui concerne la grande majorité des objectifs d'étape retenus dans les subventions faisant partie de l'échantillon, le FENU a produit suffisamment de justificatifs attestant que les objectifs avaient été atteints.

49. De l'avis du Comité, les documents figurant dans le module de gestion des subventions portaient principalement sur des projets et n'étaient pas propres à la gestion des subventions. Il a noté que le module comportait des documents non pertinents pour la gestion des subventions mais ne comprenait pas les documents qui auraient été pertinents. Il considère que les documents ne devraient pas figurer en deux endroits uniquement à des fins de documentation. Dans la situation actuelle, le Comité ne voit pas l'utilité de l'onglet Attachments dans le module de gestion des subventions.

50. Le Comité estime que le FENU devrait analyser l'usage que les membres du personnel affectés aux projets et la direction font des documents regroupés dans le module de gestion des subventions. À son avis, il devrait être possible de relier le module aux documents stockés sur le site SharePoint relatif aux domaines d'activité, ce qui éviterait de stocker l'information en deux endroits et faciliterait l'utilisation des documents à des fins de gestion.

51. Le Comité recommande que le FENU réorganise la gestion des documents dans le futur module de gestion des subventions et adapte les instructions données dans le manuel des opérations.

52. Le FENU a accepté la recommandation et demandé des changements à l'équipe chargée de la mise en service de Quantum pour qu'il y soit donné suite.

Module de gestion des subventions : données relatives aux subventions

53. L'onglet Grant data du module de gestion des subventions donne accès à un calendrier de paiement qui montre les objectifs d'étape, les montants, les dates, une description de la subvention et les pourcentages à atteindre pour les résultats. Les pourcentages sont également utilisés dans l'onglet Monitoring and evaluation du module de gestion des subventions aux fins du suivi des différents objectifs d'étape.

54. Le Comité a noté que les pourcentages concernant les résultats étaient enregistrés selon deux approches différentes : dans un cas, les pourcentages de tous les objectifs d'étape étaient additionnés pour atteindre 100 %, dans l'autre, un pourcentage égal à 100 % était attendu pour chaque objectif. Le FENU a expliqué que dans le cas des subventions relatives au financement du développement local, il s'agissait d'un taux de 100 %, tandis que pour les subventions concernant l'accès aux services financiers, il s'agissait de la part du montant total par objectif d'étape.

55. Dans l'échantillon de 25 subventions examiné par le Comité, 8 avaient un taux de 100 % par objectif d'étape (7 dans le domaine du financement du développement local et 1 dans le domaine de l'accès aux services financiers). Dans trois cas, le premier versement avait été associé à un taux de 100 %, tandis que les versements suivants (entre 7 et 13 versements) avaient été enregistrés avec un taux de 80 % (tous dans le domaine de l'accès aux services financiers). Pour 12 subventions, des objectifs d'étape avaient été enregistrés et les pourcentages avaient été additionnés pour atteindre 100 % (tous dans le domaine de l'accès aux services financiers). Dans le cas d'une subvention (financement du développement local), aucune donnée n'avait été saisie. Dans le cas d'une autre subvention (accès aux services financiers), il n'y avait pas de données pour les trois premiers versements. La somme des pourcentages pour les deux derniers donnait un taux de 30 %.

56. Le Conseil estime que les données relatives à la gestion des subventions, en particulier celles servant au suivi, doivent être complètes et saisies de manière uniforme dans le module. Les différences constatées pour un même domaine d'activité montrent que les membres du personnel n'interprètent pas de la même façon les instructions concernant les données à saisir.

57. Le Comité recommande que le FENU se dote d'un mode de saisie uniforme dans le nouveau module de gestion des subventions de sorte que des données complètes soient enregistrées.

58. Le FENU a accepté la recommandation.

Module de gestion des subventions : onglet Monitoring and evaluation

59. L'onglet Monitoring and evaluation dans la partie Grant financial overview du module de gestion des subventions permet de comparer le montant total de la

subvention avec le montant ayant fait l'objet d'un bon de paiement et d'obtenir le solde disponible. L'encart Payment details montre les bons de paiement, tandis que l'encart Grant evaluation montre le calendrier de paiement pour tous les objectifs d'étape.

60. Le Comité a relevé des incohérences pour 18 éléments retenus dans l'échantillon. Dans certains cas, le montant total exprimé dans la monnaie de la subvention et le montant total indiqué sur les bons ne correspondaient pas. Dans trois autres cas, des bons qui avaient été annulés figuraient dans l'encart Grant payment details. Le montant sur lequel portaient les bons qui avaient été annulés était inclus dans le montant total des bons de paiement, ce qui réduisait le solde disponible, même dans le cas où il n'y avait pas eu mise en paiement. Dans certains cas, des décaissements avaient été faits pour les objectifs d'étape, mais ceux-ci n'avaient pas été indiqués comme ayant été atteints dans le tableau Grant evaluation.

61. Le Comité estime que les incohérences qui ont été constatées risquent de compromettre le suivi au moyen du module de gestion des subventions et que l'absence de certaines données relatives aux objectifs d'étape dénote que le module n'est pas le principal outil de gestion des subventions.

62. Le FENU a expliqué que les lacunes avaient déjà été décelées, mais qu'il avait été décidé de ne pas apporter d'améliorations au module en raison de l'entrée en service du nouveau progiciel de gestion intégré, qui interviendra prochainement.

63. Le Comité recommande que le FENU analyse les lacunes relatives à l'onglet Monitoring and evaluation du module de gestion des subventions et prenne des mesures correctives.

64. Le FENU a accepté la recommandation.

Observations concernant l'une des subventions

65. Dans le cas d'une subvention, le Comité a noté que l'accord prévoyait que le premier objectif d'étape ferait l'objet d'un décaissement chiffré à 842 700 euros. Comme indiqué dans la demande de paiement, le bénéficiaire a demandé le versement de ce même montant.

66. Or, le montant enregistré dans le module de gestion des subventions au titre du premier objectif d'étape portait sur un montant de 870 524,81 euros, somme qui avait été versée au bénéficiaire. Ce premier paiement a été enregistré dans l'onglet Grant data du module, mais non dans le tableau correspondant de l'onglet Monitoring and evaluation.

67. Le FENU a expliqué que l'équipe administrative avait convenu avec la partie responsable que le budget des activités serait chiffré en dollars des États-Unis sur la base du taux de change du dollar des États-Unis en vigueur au moment où le Fonds avait reçu la contribution. En revanche, le bénéficiaire recevrait des versements libellés en euros. Le taux de change du dollar des États-Unis au moment où le FENU a reçu les fonds était de 0,848 : le premier décaissement de 842 700 euros équivalait donc à 993 750 dollars, montant qui avait servi de base à la budgétisation des activités. Au moment du décaissement, le taux de change s'établissait à 0,876. Après application de ce taux, le budget de 993 750 dollars était égal à 870 525 euros. L'équipe administrative du bureau de pays a donc décaissé 870 525 euros.

68. Le Comité se félicite du fait que le FENU ait accepté l'évaluation qu'il lui avait présentée et ait pris des mesures pour recouvrer la différence, mais note avec inquiétude que le Fonds n'avait pas conscience du problème avant qu'il lui signale les incohérences existant entre le montant prévu dans l'accord et le paiement qui avait été effectué. Il estime que le FENU doit veiller à ce que les informations sur les

décaissements et les autres informations pertinentes soient saisies en temps voulu dans le module de gestion des subventions, pour que celui-ci devienne un outil de suivi efficace permettant d'expliquer tout écart.

69. Le Comité recommande que le FENU vérifie que les données saisies dans le module de gestion des subventions sont complètes et fiables et fasse en sorte que ce module soit utilisé pour gérer les subventions au quotidien.

70. Le FENU a accepté la recommandation. Il a envoyé de nouvelles spécifications à l'équipe chargée de la mise en service de Quantum pour que le module de gestion des subventions soit intégré à d'autres modules du progiciel de gestion intégré. Selon lui, cette approche permettra de garantir l'exhaustivité et l'exactitude des données dans le nouveau module de gestion des subventions.

C. Informations communiquées par l'administration

1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens

71. L'administration a informé le Comité, conformément à la règle de gestion financière 126.17 du PNUD, qu'aucun montant n'avait été comptabilisé en pertes en 2021.

2. Versements à titre gracieux

72. L'administration n'a signalé aucun versement à titre gracieux pour la période considérée.

3. Cas de fraude ou de présomption de fraude

73. Conformément à la Norme internationale d'audit 240, le Comité planifie ses audits des états financiers de manière à pouvoir raisonnablement s'attendre à repérer les inexactitudes et irrégularités significatives, y compris celles qui résultent de la fraude. On ne peut cependant pas compter sur son audit pour relever toutes les inexactitudes ou irrégularités. C'est à l'administration qu'incombe au premier chef la responsabilité de prévenir et de détecter la fraude.

74. Au cours de l'audit, le Comité a posé des questions à l'administration sur la manière dont elle s'acquittait de ses responsabilités en matière d'évaluation des risques de fraude et sur les dispositifs permettant de détecter ces risques et d'y faire face, notamment en ce qui concerne tout risque particulier qu'elle avait déjà relevé ou porté à l'attention du Comité. Il a également demandé à l'administration et au Bureau de l'audit et des investigations s'ils avaient connaissance de cas de fraude avérée ou présumée ou d'allégations y relatives.

75. Le FENU a signalé un cas de fraude ou de présomption de fraude au cours de 2021. Le montant en cause n'est pas encore connu.

D. Remerciements

76. Le Comité tient à remercier la Secrétaire exécutive et le personnel du Fonds d'équipement des Nations Unies de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Contrôleur général de la République du Chili,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) Jorge **Bermúdez**

Le Président de la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne
(auditeur principal)
(*Signé*) Kay **Scheller**

L'Auditeur général de la République populaire de Chine
(*Signé*) **Hou Kai**

Le 21 juillet 2022

Annexe

État d'application des recommandations jusqu'à l'année financière terminée le 31 décembre 2020

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de la direction/l'administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
1.	2020	A/76/5/Add.2, chap. II, par. 30	Le Comité recommande que le FENU procède à un examen du dispositif de contrôle interne pour veiller à ce qu'il soit à jour et réponde à ses besoins.	Le FENU a entrepris un examen de son dispositif de contrôle interne et l'a mis à jour pour répondre à ses besoins.	Le Comité se félicite de l'examen du dispositif de contrôle interne, aussi considère-t-il que la recommandation a été appliquée.	X			
2.	2020	A/76/5/Add.2, chap. II, par. 35	Le Comité recommande que le FENU analyse les droits et pouvoirs qui sont définis dans son dispositif de contrôle interne pour renforcer les garde-fous.	Le FENU a analysé les droits qui sont définis dans son dispositif de contrôle interne et a établi un comité de gouvernance dudit dispositif afin de renforcer les garde-fous et la délégation de pouvoirs.	Le Comité se félicite de l'analyse des droits définis dans le dispositif de contrôle interne du FENU et des garde-fous établis. Il considère que cette recommandation a été appliquée.	X			
3.	2020	A/76/5/Add.2, chap. II, par. 40	Le Comité recommande que le FENU affine encore son dispositif de contrôle interne pour en renforcer l'utilisation et se dote d'un système de suivi approprié qui l'aidera à vérifier si ses mécanismes de contrôle interne fonctionnent bien.	Le FENU a analysé les droits qui sont définis dans son dispositif de contrôle interne et a établi un comité de gouvernance dudit dispositif afin de renforcer les garde-fous et la délégation de pouvoirs.	Le Comité se félicite de la mise en place par le FENU d'un comité de gouvernance du dispositif de contrôle interne, un mécanisme chargé d'établir que ledit dispositif fonctionne correctement. Il considère que cette recommandation a été appliquée.	X			
4.	2020	A/76/5/Add.2, chap. II, par. 49	Le Comité recommande que le FENU améliore encore la gestion des délégations de pouvoirs conformément aux principes directeurs qui régissent les politiques et les procédures de délégation de pouvoirs.	Le FENU a entrepris d'examiner et de mettre à jour sa lettre de délégation de pouvoirs conformément aux principes directeurs applicables.	Le Comité prend note de la révision et de la mise à jour de la lettre de délégation de pouvoirs. Il considère que cette recommandation a été appliquée.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de la direction/ l'administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
5.	2020	A/76/5/Add.2 , chap. II, par. 51	Le Comité recommande que le FENU contrôle régulièrement les délégations de pouvoirs afin de renforcer le respect des politiques et procédures.	Le FENU a analysé les droits qui sont définis dans son dispositif de contrôle interne et a établi un comité de gouvernance dudit dispositif afin de renforcer les garde-fous et la délégation de pouvoirs.	Le Comité se félicite de la création du comité de gouvernance du dispositif de contrôle interne et du mandat correspondant. Il considère que cette recommandation a été appliquée.	X			
6.	2020	A/76/5/Add.2 , chap. II, par. 65	Le Comité recommande que le FENU affine les orientations relatives aux évaluations des risques de fraude et à la détection des risques concernant les processus pouvant tout particulièrement être la cible d'actes frauduleux.	Le FENU a procédé à une évaluation des risques de fraude au niveau institutionnel en faisant appel aux services d'un consultant externe. Après la publication du projet de rapport d'évaluation des risques de fraude, le comité de gestion des risques du FENU s'est réuni et a pris les mesures suivantes : a) il a approuvé la tenue d'une évaluation globale des risques de fraude une fois tous les quatre ans ou à toute autre fréquence déterminée par le comité de gestion des risques ; b) il est convenu de discuter, dans le cadre des délibérations des groupes de gestion des risques, des risques nouveaux et de déterminer les sites ou les processus métier qui nécessitent une évaluation détaillée des risques de fraude ; c) il a approuvé le projet de rapport d'évaluation des risques de fraude et la réalisation d'une évaluation détaillée des	Le Comité se félicite du fait que le PNUD ait procédé à une évaluation des risques de fraude. Il prend bonne note de sa volonté de procéder à une évaluation générale des risques de fraude une fois tous les quatre ans. Il considère que cette recommandation a été appliquée.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de la direction/ l'administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
7.	2020	A/76/5/Add.2, chap. II, par. 67	Le Comité recommande que le FENU veille à faire mieux appliquer les dispositions relatives à l'évaluation des risques de fraude énoncées dans la politique antifraude du PNUD et rappelle aux responsables leurs responsabilités.	risques pour un bureau de pays sur la base des conclusions/du classement établis par le (la) consultant(e). Le FENU a invité le Bureau de la déontologie du PNUD à organiser des webinaires en anglais et en français afin de sensibiliser le personnel du FENU à la fraude et aux directives applicables en matière de déontologie. Le FENU a renforcé sa conformité avec la politique de lutte contre la fraude du PNUD en mettant à jour le registre des risques liés aux programmes afin d'y ajouter une catégorie de risque à part entière intitulée « fraude et corruption », que les chargés de projet devront évaluer. Le FENU a également rappelé aux chargés de projet leurs responsabilités respectives en mettant en place un tableau de bord consacré au suivi.	Le Comité se félicite des divers efforts déployés pour améliorer le respect des dispositions relatives à l'évaluation des risques de fraude, telles qu'elles sont énoncées dans la politique de lutte contre la fraude du PNUD. Il considère que cette recommandation a été appliquée.		X		
8.	2020	A/76/5/Add.2, chap. II, par. 76	Le Comité recommande que le FENU se dote de mécanismes antifraude, comme la mise en place d'un roulement, et prenne des mesures pratiques, comme l'obligation de prendre des congés annuels, pour réduire le risque d'actes frauduleux.	En 2021, le FENU a mis en œuvre la politique de roulement obligatoire qui impose une mobilité géographique ou fonctionnelle au personnel ayant occupé le même poste pendant un certain nombre d'années. Des notifications avaient déjà été envoyées à tous les membres du	Le Comité se félicite de la mise en œuvre de mécanismes antifraude spécifiques. Il considère que cette recommandation a été appliquée.		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse de la direction/ l'administration	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
9.	2020	A/76/5/Add.2 , chap. II, par. 84	Le Comité recommande que le FENU se dote de procédures de diligence raisonnable pour vérifier régulièrement si des fournisseurs disqualifiés sont inscrits dans le fichier principal des fournisseurs ou s'il y a des signes avant-coureurs de fraude.	Pour répondre à la recommandation et contribuer à atténuer le risque croissant de fraude de la part des fournisseurs, le FENU a mis en œuvre diverses procédures de diligence raisonnable continue, comme indiqué dans une nouvelle instruction permanente.	Le Comité se félicite de l'élaboration d'une instruction permanente sur les procédures de diligence raisonnable continue relatives aux fournisseurs. Il considère que cette recommandation a été appliquée.	X			
Nombre total de recommandations						9			
Pourcentage du nombre total de recommandations						100			

Chapitre III

Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2021

A. Introduction

1. Le présent rapport financier doit être lu en parallèle avec les états financiers audités du Fonds d'équipement des Nations Unies et les notes y relatives portant sur l'année terminée le 31 décembre 2021. Tous les montants sont exprimés en dollar des États-Unis, qui est la monnaie de fonctionnement du Fonds. Les états financiers de l'année 2021 ont été établis selon les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Le rapport financier aide le lecteur des états financiers à comprendre les résultats obtenus.

Mission du Fonds d'équipement des Nations Unies

2. Aux termes du mandat que lui a initialement confié l'Assemblée générale, le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) est chargé « d'assister les pays en voie de développement dans le développement de leur économie, en complétant les ressources existantes en matière d'aide à l'équipement au moyen de dons et de prêts » (voir résolution 2186 (XXI) du 13 décembre 1966). Ce mandat a été étendu en 1973 pour que le Fonds soit employé essentiellement et en priorité – quoique non exclusivement – au service des pays les moins avancés.

3. Le Fonds est investi d'un mandat sans équivalent dans le système des Nations Unies pour le développement : il procure des capitaux d'investissement et un appui technique tant au secteur public qu'au secteur privé. Étant donné qu'il peut apporter ces capitaux sous forme de subventions d'amorçage, d'aides remboursables, de prêts ou de garanties, et mettre à disposition des compétences techniques pour la constitution de portefeuilles de projets susceptibles de bénéficier de concours bancaires dans le cadre d'un effet d'entraînement manifeste en matière de financement et de développement, son mandat vient compléter ceux des autres organismes des Nations Unies. Cela lui permet également d'investir dès le démarrage des projets pour en réduire les risques et faire en sorte qu'ils puissent être ensuite transposés à plus grande échelle par ses partenaires, parmi lesquels figurent des organismes des Nations Unies, des institutions de financement internationales, des fondations philanthropiques et des investisseurs privés.

Objectifs généraux

4. Le Fonds mobilise l'aide publique au développement de manière que le financement favorise l'inclusion des personnes qui risquent d'être laissées de côté. Son objectif est de réorienter la dynamique de financement de façon à accroître la part des moyens financiers destinés à l'échelon local, en donnant aux pays les moins avancés la possibilité de recourir à des dispositifs de financement novateurs propres à attirer les ressources publiques et privées, tant nationales qu'internationales, nécessaires pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Les objectifs de développement durable n^{os} 1 et 17, ainsi que la priorité accordée à l'avancement économique des femmes, sont pris en compte dans toutes les interventions du Fonds. Dans la ligne du cadre stratégique pour la période 2018-2021, le Fonds envisage de faire des progrès dans les deux domaines d'action interdépendants que sont : a) la consolidation des marchés financiers et des dispositifs de financement du développement local, afin qu'ils soient accessibles à tous et qu'ils s'adressent aux populations pauvres et vulnérables ; b) la mobilisation de fonds publics et privés en faveur des pauvres.

5. L'action du Fonds favorise le recours à des modes de financement novateurs là où peu d'autres acteurs interviennent. De telles approches créent un effet d'entraînement et contribuent, lorsqu'elles sont reproduites et transposées à grande échelle, à la création de marchés financiers et de dispositifs de financement local du développement ouverts à tous, et qui, par leur effet multiplicateur, permettent aux acteurs de l'économie locale d'obtenir davantage de fonds publics et privés provenant d'investisseurs nationaux et internationaux, l'objet étant de favoriser la réalisation des objectifs de développement durable.

Objectifs financiers

6. Le Fonds veille à ce que toutes les ressources, notamment financières, qui lui sont confiées soient gérées de manière efficace et efficiente pour atteindre les résultats escomptés en matière de développement et préserver ainsi la confiance que les donateurs lui accordent. Les principaux critères et points de référence alignés sur cet objectif sont notamment le montant minimum de la réserve opérationnelle approuvé par le Conseil d'administration et l'établissement annuel d'états financiers conformes aux normes IPSAS.

7. En matière d'information financière, le Fonds entend donner au lecteur des états financiers des informations transparentes, complètes et compréhensibles.

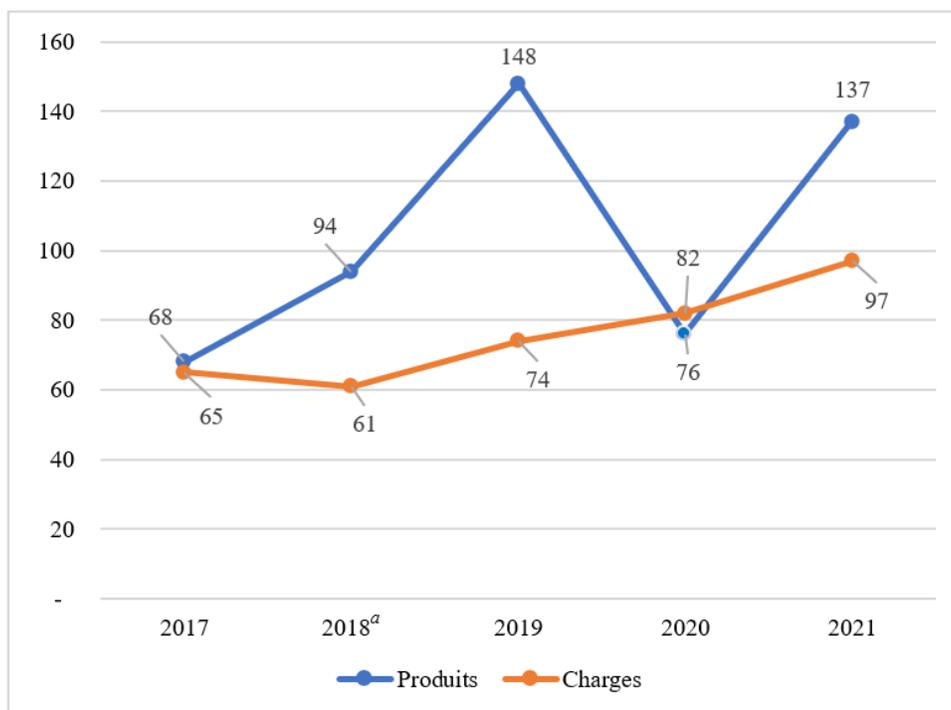
B. Récapitulation des résultats financiers et de leurs principaux éléments

8. Le montant total des produits a augmenté de 80,4 %, passant de 75,7 millions de dollars en 2020 à 136,6 millions de dollars en 2021. Celui des charges a augmenté de 18,9 %, passant de 81,7 millions de dollars en 2020 à 97,1 millions en 2021. Le montant total des excédents cumulés et des réserves a augmenté de 15,1 %, passant de 268,9 millions de dollars en 2020 à 309,4 millions de dollars à la fin de 2021. Cette augmentation tient principalement au fait qu'un excédent de 39,5 millions de dollars a été enregistré pour l'année.

9. À la fin de 2021, le Fonds détenait des actifs d'une valeur totale de 333,0 millions de dollars, contre 292,3 millions de dollars en 2020. La variation tient essentiellement à une augmentation de la trésorerie et des placements de 23,1 millions de dollars et à une augmentation des créances diverses de 15,8 millions de dollars.

Figure III.I
Total des produits et des charges

(En millions de dollars des États-Unis)



^a En 2019, le Fonds a changé de méthode de constatation des produits d'opérations sans contrepartie directe. À partir de 2018, les chiffres ne sont pas comparables à ceux des années précédentes.

C. Résultats financiers

Analyse des produits

10. Les activités du Fonds sont financées par des contributions volontaires aux ressources ordinaires (ou ressources de base) et aux autres ressources.

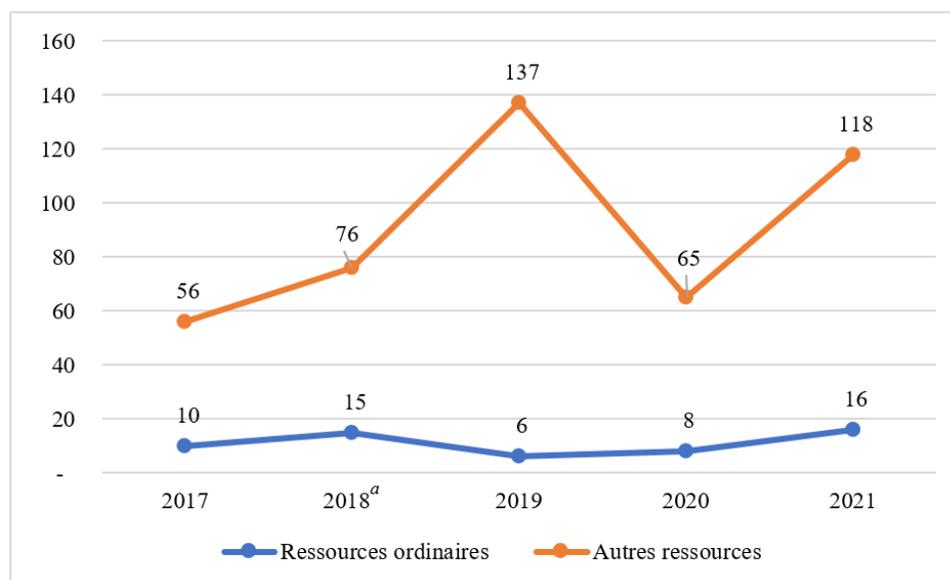
11. Le montant total des produits en 2021 s'est établi à 136,6 millions de dollars, contre 75,7 millions de dollars en 2020, ce qui fait apparaître une hausse de 60,9 millions de dollars, soit 80,4 %. En 2021, les produits se sont répartis comme suit :

- Des contributions volontaires d'un montant de 133,5 millions de dollars (97,7 %), contre 72,5 millions de dollars (95,7 %) en 2020 ;
- Des placements et créances diverses d'un montant de 3,1 millions de dollars (2,3 %), contre 3,2 millions de dollars (4,3 %) en 2020.

12. En 2021, les contributions aux ressources ordinaires se sont établies à 15,9 millions de dollars (soit 11,9 % du total) et les contributions aux autres ressources, à 117,6 millions de dollars (soit 88,1 % du total). L'augmentation de 60,9 millions de dollars des contributions volontaires est due à la signature de plusieurs grands accords pluriannuels concernant des produits en 2021.

Figure III.II
Contributions volontaires aux ressources ordinaires et aux autres ressources

(En millions de dollars des États-Unis)



^a En 2019, le Fonds a changé de méthode de constatation des produits d'opérations sans contrepartie directe. À partir de 2018, les chiffres ne sont pas comparables à ceux des années précédentes.

Analyse des charges

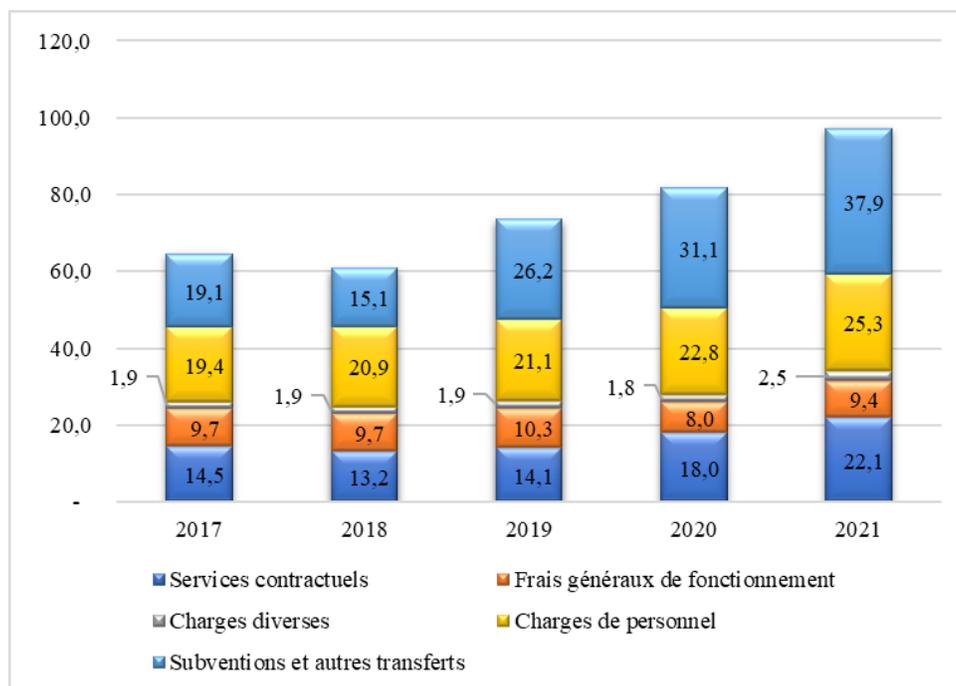
13. En 2021, les charges du Fonds se sont établies à 97,1 millions de dollars (102,7 millions de dollars hors effet de l'élimination du recouvrement interne des coûts), ce qui représente une augmentation de 15,4 millions de dollars (18,9 %) par rapport à 2020. Cette hausse tient principalement à l'amélioration de l'exécution des programmes dans les domaines des économies numériques inclusives et du financement du développement local.

14. Les subventions et autres transferts, d'un montant de 37,9 millions de dollars en 2021, représentent la part des dépenses d'équipement du Fonds dans l'exécution des programmes.

15. Les deux autres grandes catégories de charges en 2021 sont les charges de personnel (25,3 millions de dollars) et les services contractuels (22,1 millions de dollars), lesquels correspondent en très grande partie à l'assistance technique fournie par le Fonds dans le cadre de ses programmes.

Figure III.III
Ventilation des charges par catégorie

(En millions de dollars des États-Unis)



Note : Les charges diverses comprennent l'amortissement d'immobilisations corporelles, l'amortissement d'immobilisations incorporelles et les fournitures et consommables.

Ventilation des charges, par catégorie

16. Dans sa décision 2010/32, le Conseil d'administration a approuvé les définitions des coûts et la classification des activités et des coûts connexes, comprenant notamment les deux catégories de coûts suivantes : a) activités de développement, subdivisées en deux sous-catégories : activités de programme et activités visant l'efficacité du développement ; b) activités de gestion.

17. En 2021, les charges se sont montées à 102,7 millions de dollars (hors effet de l'élimination du recouvrement interne des coûts) et réparties entre les activités de programme (92,8 millions de dollars, soit 90,4 %), les activités visant l'efficacité du développement (5,4 millions de dollars, soit 5,2 %) et les activités de gestion (4,5 millions de dollars, soit 4,4 %).

D. Excédent/déficit

18. En 2021, le Fonds a enregistré un excédent de 39,5 millions de dollars alors qu'en 2020, il avait accusé un déficit de 6,0 millions de dollars. L'augmentation de 45,5 millions de dollars s'explique comme suit :

- Augmentation de 60,9 millions de dollars du total des produits, qui s'est établi à 136,6 millions de dollars en 2021 (contre 75,7 millions de dollars en 2020) ;
- Contrebalancée par une augmentation de 15,4 millions de dollars du montant des charges, qui s'élève à 97,1 millions de dollars en 2021 (contre 81,7 millions de dollars en 2020).

E. Exécution du budget

19. Le budget du Fonds, établi selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée, est présenté dans l'état V des états financiers [état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (ressources ordinaires)]. Le budget et l'état des flux de trésorerie sont également rapprochés dans la note 7 afin de faciliter la comparaison entre le budget et les états financiers, qui sont établis selon les normes IPSAS.

20. Le cadre stratégique portant sur une période de quatre ans (2018-2021), le Fonds annualise le montant des ressources pour que l'on puisse comparer le montant inscrit au budget et le montant effectif des dépenses dont il est rendu compte dans les états financiers, qui portent sur une période d'un an, comme l'exigent les normes IPSAS.

21. Dans le cas du Fonds, le budget approuvé est celui qui permet de financer au moyen des ressources ordinaires des dépenses au titre des activités de développement et de gestion. Les autres ressources correspondent à des estimations et projections établies à partir d'hypothèses concernant des événements à venir et ne sont pas formellement approuvées par le Conseil d'administration. On trouvera dans le tableau III.1 les taux d'utilisation du budget au titre des ressources ordinaires.

Tableau III.1
Taux d'utilisation du budget

<i>Composante budgétaire</i>	<i>2021</i>		<i>2020</i>	
	<i>Budget définitif approuvé et annualisé (millions de dollars des États-Unis)</i>	<i>Taux d'utilisation effectif (pourcentage)</i>	<i>Budget définitif approuvé et annualisé (millions de dollars des États-Unis)</i>	<i>Taux d'utilisation effectif (pourcentage)</i>
Activités de développement	11,1	93	9,8	93
Activités de gestion	1,5	96	1,3	96
Total	12,6	94	11,1	93

22. Dans l'ensemble, le Fonds a utilisé 94 % de son budget approuvé, ce qui ne diffère guère du taux constaté en 2020 (93 %).

F. Situation financière

Actif

23. À la fin de 2021, le Fonds détenait des actifs d'une valeur totale de 333,0 millions de dollars, contre 292,3 millions de dollars en 2020. L'augmentation de 40,7 millions de dollars (13,9 %) tient en grande partie à une augmentation de la trésorerie et des placements de 23,1 millions de dollars (14,8 %) et à une augmentation des créances diverses de 15,8 millions de dollars (plus de 100 %).

24. À la fin de 2021, le montant correspondant à l'augmentation du solde des placements a été stratégiquement réparti en équivalents de trésorerie et placements à court terme. Grâce à ce mode de répartition, on a pu tirer parti de la hausse des taux d'intérêt que l'on prévoyait, mais aussi dégager les fonds nécessaires pour faire face aux engagements à court terme.

Passif

25. Le montant total du passif a augmenté de 0,2 millions de dollars (soit 0,9 %), s'établissant à 23,6 millions de dollars en 2021 (contre 23,4 millions de dollars en 2020).

26. À la fin de 2021, les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, qui demeurent intégralement financés, se montaient à 14,5 millions de dollars, contre 14,6 millions de dollars en 2020.

Actif net/situation nette

27. L'actif net/la situation nette, d'un montant de 309,4 millions de dollars en 2021, se répartit en excédents cumulés (302,6 millions de dollars) et réserves opérationnelles (6,8 millions de dollars). Les excédents cumulés au 31 décembre 2021 tiennent compte de créances (opérations sans contrepartie directe) d'un montant de 132,2 millions de dollars. Comme le prévoient son règlement financier et ses règles de gestion financière, le Fonds n'est autorisé à dépenser que l'argent qu'il a effectivement reçu.

28. Les réserves opérationnelles se composent de 5,2 millions de dollars au titre des ressources ordinaires et de 1,6 million de dollars au titre des autres ressources.

29. En 2021, l'actif net/la situation nette a augmenté de 40,6 millions de dollars (15,1 %), ce qui est le résultat des facteurs suivants : a) un excédent de 39,5 millions de dollars ; b) un gain actuariel de 1,1 million de dollars ; c) une augmentation de 0,3 million de dollars des fonds réservés à des fins particulières ; d) une baisse de 0,3 million de dollars de la juste valeur des placements disponibles à la vente.

G. Principe de responsabilité, gouvernance et gestion des risques

30. Le dispositif d'application du principe de responsabilité et de gouvernance du Fonds comporte quatre volets :

a) les organes directeurs et les organes de gouvernance du Fonds, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, le Conseil d'administration et la Cinquième Commission ;

b) les partenaires et bénéficiaires des programmes auxquels le Fonds doit rendre des comptes, c'est-à-dire les donateurs, les gouvernements des pays de programme, les partenaires du système des Nations Unies, les partenaires de réalisation et les bénéficiaires des projets ;

c) les organes chargés du contrôle institutionnel du Fonds :

i) contrôle externe indépendant : le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Comité des commissaires aux comptes, le Corps commun d'inspection et le Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation ;

ii) contrôle interne indépendant : le Bureau de l'audit et des investigations et le Bureau de la déontologie, qui relèvent du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et le Groupe de l'évaluation, qui relève du Fonds ;

d) les intervenants au titre du dispositif interne d'application du principe de responsabilité : le Directeur général et la Secrétaire exécutive du Fonds, l'équipe dirigeante, les bureaux régionaux et les bureaux de pays.

31. Dans le cadre de sa conduite des affaires, le Fonds garantit que toutes les ressources qui lui sont confiées, y compris les ressources financières, sont gérées de

manière efficace et efficiente afin d'obtenir les résultats escomptés en matière de développement.

32. Le Fonds a mis en place un dispositif de contrôle interne rigoureux pour que la gestion des risques soit intégrée à ses modalités de fonctionnement et alignée sur ses objectifs stratégiques.

Gestion du risque institutionnel

33. Le Fonds est exposé à des risques divers, d'ordre environnemental, financier, opérationnel, institutionnel, politique, réglementaire ou encore stratégique. Le risque et l'incertitude sont inhérents à bon nombre de ses activités ; la gestion des risques doit donc être préventive et la procédure doit être facile à suivre et ajouter de la valeur aux méthodes de travail. Les principes suivis par le Fonds en la matière jettent les bases institutionnelles de la gestion globale des risques ; ils définissent les moyens à mettre en œuvre pour faire en sorte que ces risques soient gérés avec efficacité et efficience ; ils permettent de cerner toute une série de risques, de les analyser et d'en rendre compte, mais aussi d'appréhender l'exposition au risque à un moment donné. Le Fonds continue de veiller à ce qu'ils soient appliqués dans toute l'organisation. Cela permet de consolider les pratiques de gestion, d'éclairer la prise de décisions et d'étayer l'allocation des ressources, tout en préservant le capital de confiance et le mandat du Fonds.

34. Le Groupe de la gestion des risques est l'organe de haut niveau chargé d'analyser et de superviser les activités visant à cerner les risques, à les gérer et à les atténuer. Il examine les politiques et procédures liées à la gestion du risque institutionnel, notamment pour ce qui touche les aspects stratégiques de la gestion de la continuité des opérations. Il examine également les activités de gestion du savoir en la matière, qui consistent notamment à dégager les enseignements de l'expérience et les meilleures pratiques à retenir, à les passer en revue, à les mettre à exécution et à les diffuser à l'échelle de l'organisation.

Gestion du risque financier

35. Du fait de ses opérations et de son modèle d'activité, le Fonds est exposé à différents types de risque financier, liés aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et des marchés d'actions et d'obligations, ainsi qu'à l'éventuelle défaillance des débiteurs. Le règlement financier et les règles de gestion financière du Fonds, ainsi que ses politiques et procédures, imposent des dispositifs rigoureux de gestion de ce risque, qui visent à réduire au minimum les éventuelles répercussions préjudiciables sur les résultats financiers. Les principes de gestion du risque institutionnel définissent les bases générales et les dispositifs organisationnels de la gestion des risques pour l'ensemble du Fonds ainsi que la doctrine, la méthode et les procédures structurées, systématiques et intégrées retenues en la matière.

36. Au cours des dernières années, les instruments de financement ont été diversifiés. Le Dispositif d'investissement en faveur des pays les moins avancés permet de structurer et d'atténuer les risques liés aux prêts accordés, qu'ils proviennent du secteur public ou du secteur privé, et d'évaluer la solvabilité des emprunteurs. Le Fonds a institué de nouvelles politiques en matière de prêt et de garantie assorties d'une procédure de sélection et d'approbation, accentué le devoir de précaution et mis en place un modèle de notation du risque de crédit.

37. La gestion du risque financier lié à la trésorerie et aux placements est assurée par la Division de la trésorerie du PNUD. Celle-ci investit les fonds reçus des partenaires de financement en se fondant sur les directives pour la gestion des placements approuvées par le Comité des placements du PNUD. Regroupant les

cadres dirigeants du PNUD, ledit Comité se réunit tous les trimestres afin d'évaluer les rendements des placements et de s'assurer que les directives sont suivies.

38. Les principaux objectifs de ces directives se résument ainsi :

- a) la sécurité – c'est-à-dire préserver le capital, en investissant dans des titres à revenu fixe provenant d'émetteurs dont la qualité de crédit est très satisfaisante ;
- b) des liquidités – c'est-à-dire donner la latitude nécessaire pour faire face aux besoins de trésorerie, en investissant dans des titres à revenu fixe facilement négociables et en échelonnant comme il convient les échéances des placements ;
- c) des produits – c'est-à-dire optimiser le rendement des placements en assurant la sécurité et les liquidités susvisées ;
- d) des investissements socialement responsables – c'est-à-dire sélectionner des investissements par application de filtres négatifs mis au point par un prestataire de services.

39. Les placements faits par le Fonds au titre de l'assurance maladie après la cessation de service sont administrés par des gérants de portefeuille extérieurs tenus de suivre les directives applicables en la matière, lesquelles sont revues et approuvées périodiquement par le comité des placements afférents à l'assurance maladie après la cessation de service. Ces directives répertorient les actions mondiales et les titres à revenu fixe dans lesquels les gérants sont autorisés à investir et établissent le ratio d'emprise pour chaque catégorie d'actifs dans le portefeuille. Les gérants établissent des rapports financiers mensuels, que le comité des placements afférents à l'assurance maladie après la cessation de service examine lors de ses réunions trimestrielles.

Procédures de contrôle interne

40. Le Fonds est tenu par son mandat de mener ses activités et de maintenir une présence dans des situations qui présentent des risques importants, notamment pour la sécurité de son personnel et de ses autres ressources. Il doit donc se conformer aux normes les plus strictes en matière de contrôle interne.

41. L'efficacité du dispositif de contrôle interne relève au premier chef de l'équipe de direction et constitue un élément essentiel de la gestion des opérations. Il incombe au personnel d'encadrement, à tous les niveaux de la hiérarchie de faire ce qui suit :

- a) mettre en place un dispositif de contrôle rigoureux et faire régner un état d'esprit privilégiant l'efficacité des contrôles internes ;
- b) cerner et évaluer les risques pouvant entraver la réalisation des objectifs, et mettre en œuvre des stratégies d'atténuation adaptées ;
- c) établir des politiques et procédures, des mécanismes, notamment de suivi, et d'autres mesures de contrôle qui favorisent la mise en place durable d'un dispositif de contrôle interne rigoureux ;
- d) veiller au bon fonctionnement des procédures de contrôle interne.

42. Les processus institutionnels suivants garantissent la bonne application des procédures de contrôle interne :

- a) procédures de contrôle de première ligne : tous les fonctionnaires des bureaux extérieurs, des bureaux régionaux et des services du siège appliquent, dans le cadre des activités courantes, les politiques et procédures retenues, afin que les objectifs fixés soient atteints et que les ressources confiées au Fonds soient préservées et correctement gérées ;

b) supervision : effectuée par les bureaux régionaux et les services du siège, elle vise à s'assurer de l'efficacité opérationnelle des procédures de contrôle de première ligne et à atténuer les risques correspondants et concerne notamment l'exécution du budget, la planification et la budgétisation, la gestion et l'assurance de la qualité, la gestion des résultats et la gestion de la performance ;

c) contrôle interne indépendant : visant à vérifier de manière indépendante et objective l'efficacité et l'efficacité des processus et procédures de contrôle mis en place par la direction, il est effectué en interne par le Bureau de l'audit et des investigations et le Bureau de la déontologie, qui relèvent du PNUD, et par le Groupe de l'évaluation, qui relève du Fonds ;

d) contrôle externe : il complète le contrôle interne et il est effectué par le Conseil d'administration, le Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation, le Comité des commissaires aux comptes et les organismes de réglementation.

H. Questions de comptabilité

Principaux éléments de l'information financière reposant sur des estimations comptables

43. Pour établir des états financiers conformes aux normes IPSAS, le Fonds est amené à formuler des estimations, des appréciations et des hypothèses concernant le choix et l'application des méthodes comptables et les montants qui sont constatés pour les actifs, les passifs, les produits et les charges. Il arrive donc que les résultats effectifs ne coïncident pas avec ces estimations. Les estimations comptables et les hypothèses sur lesquelles elles reposent sont régulièrement examinées et les éventuelles révisions sont constatées au cours de l'année durant laquelle elles se produisent et de toute année à venir qui en subirait les effets. Les principales estimations et hypothèses susceptibles d'entraîner des ajustements significatifs dans les années à venir comprennent :

- la comptabilisation des produits ;
- l'évaluation actuarielle des avantages du personnel ;
- la durée d'utilité et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- l'évaluation des placements ;
- la dépréciation des actifs ;
- le classement des instruments financiers ;
- les actifs et passifs éventuels.

44. L'administration du Fonds se penche régulièrement sur la formulation, le choix et la publication des grandes méthodes comptables et principaux éléments de l'information financière reposant sur des estimations comptables. Bien que les estimations et les hypothèses soient fondées sur la situation actuelle et sur les mesures qui pourraient être prises à l'avenir, les résultats effectifs peuvent ne pas y correspondre. Les principales méthodes comptables utilisées sont présentées dans la note 4 relative aux états financiers.

Adoption de nouvelles normes comptables

45. La norme IPSAS 41 (Instruments financiers) a été publiée en 2018 et devait initialement prendre effet le 1^{er} janvier 2022 ; son entrée en vigueur a ensuite été

repoussée d'un an et reportée au 1^{er} janvier 2023 par la déclaration finale intitulée « COVID-19: Deferral of Effective Date » (COVID-19 : report de la date de prise d'effet), publiée en 2020. Le Fonds appliquera cette nouvelle norme à compter du 1^{er} janvier 2023 et évalue actuellement l'incidence qu'elle aura sur ses états financiers.

46. Les dispositions de l'exposé-sondage 68, intitulé « Improvements to IPSAS, 2019 » (améliorations des normes IPSAS – 2019), devaient prendre effet en 2021 ; leur entrée en vigueur a ensuite été reportée au 1^{er} janvier 2023 par la déclaration finale intitulée « COVID-19: Deferral of Effective Date », publiée en 2020. Le Fonds appliquera cette nouvelle norme à compter du 1^{er} janvier 2023 ; les dispositions de celle-ci ne devraient pas avoir d'effet significatif sur ses états financiers. Cependant, il évalue actuellement tous les effets qu'elles pourraient avoir.

47. La norme IPSAS 43 (Contrats de location) a été publiée en janvier 2022 et devrait prendre effet le 1^{er} janvier 2025. Elle remplace la norme IPSAS 13 (Contrats de location) et institue le modèle du droit d'utilisation pour les preneurs à bail, selon lequel, à compter de l'adoption de la nouvelle norme et après expiration de la validité des dispositions transitoires, la plupart des contrats de location devront être portés en immobilisations, ce qui entraînera une augmentation du montant des actifs immobilisés et la comptabilisation de passifs connexes au titre des contrats de location. Les effets de ces modifications sur la situation financière annuelle du Fonds devraient être globalement neutres, puisque l'amortissement des actifs loués et les intérêts sur les passifs liés aux contrats de location remplaceront les charges actuellement comptabilisées à ce titre. Le Fonds évalue l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers, y compris les conséquences que pourraient avoir les modifications connexes d'autres normes.

48. En février 2020, le Conseil des normes IPSAS a publié trois exposés-sondages pour commentaires [l'exposé-sondage 70, intitulé « Revenue with performance obligations » (produits avec obligation de prestation), l'exposé-sondage 71, intitulé « Revenue without performance obligations » (produits sans obligation de prestation), et l'exposé-sondage 72, intitulé « Transfer expenses » (dépenses de transfert)]. L'exposé-sondage 70 devrait remplacer la norme IPSAS 9 (Produits des opérations avec contrepartie directe) et l'exposé-sondage 71, la norme IPSAS 23 [Produits des opérations sans contrepartie directe (impôts et transferts)]. Quant à l'exposé-sondage 72, il s'agit d'un projet de nouvelle norme. Par l'intermédiaire du PNUD, le Fonds a communiqué ses observations concernant ces exposés-sondages au Conseil des normes IPSAS. Si la portée et le contenu des nouvelles normes IPSAS publiées à l'issue de ces consultations sont sensiblement équivalents à ceux des exposés-sondages correspondants, l'incidence de ces normes sur les états financiers du Fonds sera probablement significative, notamment, pour toutes les contributions préaffectées, la comptabilisation des produits n'interviendra que lorsque le Fonds aura rempli ses obligations de prestation. En application de la norme IPSAS 23 actuellement en vigueur, le Fonds comptabilise la quasi-totalité des produits provenant des contributions volontaires à la signature de l'accord relatif aux contributions.

49. Le Fonds évalue actuellement l'incidence des exposés-sondages 70, 71 et 72. Les nouvelles normes IPSAS découlant de ces trois exposés-sondages devraient paraître avant la fin de 2022. Elles ne devraient pas être obligatoires avant 2025. Le Fonds compte qu'il y aura un délai de grâce avant que l'application des nouvelles normes ne devienne obligatoire ; il estime également que des ressources supplémentaires pourraient être nécessaires pour l'application de ces normes.

50. Le Fonds continuera de suivre l'évolution de ces exposés-sondages et des normes comptables correspondantes, sachant que leur mise en application pourrait

avoir une incidence sur ses états financiers. Il évalue actuellement les effets que la publication et la mise en application de nouvelles normes pourraient avoir sur ses états financiers.

I. Projet relatif au progiciel de gestion intégré de nouvelle génération

51. Le Fonds s'est associé au PNUD pour la mise en service d'un progiciel de gestion intégré de nouvelle génération (Quantum), devant remplacer ATLAS, l'actuel progiciel entré en service en 2004, par un système moderne en nuage, qui sera adapté au mode de fonctionnement du Fonds énoncé dans le nouveau plan stratégique. La mise en service de Quantum cadre avec les aspirations du Fonds, qui entend suivre l'évolution des stratégies informatiques et numériques.

52. Le passage à une architecture en nuage offre également la possibilité de réduire les dépenses de fonctionnement liées au progiciel de gestion une fois qu'Atlas aura été entièrement retiré du service. Le passage au numérique et le nouveau mode de fonctionnement devraient s'accompagner de divers gains de productivité et de plusieurs avantages.

J. Perspectives pour 2022 et au-delà

53. Après trois années consécutives de croissance et de records historiques en matière de dépenses afférentes aux programmes, le Fonds amorce un tournant, et des perspectives prometteuses s'ouvre à lui. Sa proposition de valeur n'a jamais été aussi d'actualité pour les pays les moins avancés, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les nouvelles tendances du financement du développement : l'organisation jette les bases d'un nouveau projet d'investissement et d'un modèle de partenariat innovant dans son cadre stratégique pour la période 2018-2021. Elle a amélioré sa capacité de gérer et de proposer des prêts concessionnels ainsi que d'autres instruments de financement mixte, ce qui lui a permis de constituer un portefeuille d'investissements et d'obtenir des résultats. C'est là une capacité unique que le Fonds entend continuer de développer et d'améliorer en suivant son cadre stratégique pour la période 2022-2025 ; il aidera ainsi encore plus les pays les moins avancés à atteindre une croissance économique durable et inclusive et à se remettre des effets de la pandémie de COVID-19.

54. Le Fonds continuera de se transformer progressivement en organisation hybride, consacrée à la fois au développement et au financement du développement, en conjuguant systématiquement fourniture de capitaux et services de conseil financier avec le développement des capacités, l'assistance technique et les conseils pratiques dans les domaines dans lesquels il intervient depuis longtemps : les économies numériques inclusives et le financement local porteur de changements. Au cours de l'année à venir, il renforcera ses compétences spécialisées dans les marchés des capitaux et d'investissement au niveau mondial et national.

55. En s'appuyant sur les progrès accomplis en 2021, le Fonds resserrera ses liens avec les entités du système des Nations Unies pour le développement afin de mettre au point des solutions de financement modulables dans des domaines clés tels que l'avancement économique des femmes, les changements climatiques, l'énergie, la biodiversité et les systèmes alimentaires. Il mettra ses capacités de financement uniques au service de l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement.

56. Pour que son action soit plus utile et pour mieux s'adapter aux priorités des pays les moins avancés, le Fonds resserrera ses liens avec les gouvernements des pays les

moins avancés et d'autres représentants de l'État, ainsi qu'avec les équipes de pays des Nations Unies, en s'appuyant sur son nouveau réseau créé de responsables des relations avec les pays. Ce faisant, il s'emploiera avec les pays à mettre sur pied plus rapidement des projets de développement durable prêts à être financés.

57. Le Fonds mesure bien l'importance des activités d'évaluation et de gestion des résultats pour ce qui est de tirer des enseignements et d'en tenir compte dans des programmes et des investissements à plus grande échelle. Avec son nouveau cadre stratégique pour la période 2022-2025, il entend renforcer ses capacités et ses systèmes pour gérer les résultats et les effets de ses activités et investir davantage dans les évaluations institutionnelles et thématiques.

58. À mesure que le système des Nations Unies pour le développement évoluera et répondra aux nouveaux enjeux mondiaux, le Fonds suivra les conseils des États Membres en soutenant l'appel à l'action lancé par le Secrétaire général dans le document intitulé « Notre Programme commun ». Ce faisant, il s'efforcera de tirer parti de compétences acquises sur plusieurs décennies dans le domaine du financement dit « du dernier kilomètre » pour adopter de nouvelles approches visant à stimuler les investissements dans les objectifs de développement durable.

Chapitre IV

États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2021

Fonds d'équipement des Nations Unies

I. État de la situation financière au 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>31 décembre 2021</i>	<i>31 décembre 2020</i>
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 8	15 618	48 107
Placements	Note 9	57 116	46 056
Créances : opérations sans contrepartie directe	Note 10	85 572	79 442
Créances diverses	Note 10	16 985	1 201
Avances versées	Note 11	682	535
Prêts	Note 12	1 071	963
Total des actifs courants		177 044	176 304
Actifs non courants			
Placements	Note 9	106 814	62 279
Créances : opérations sans contrepartie directe	Note 10	46 591	51 495
Prêts	Note 12	1 995	1 607
Immobilisations corporelles	Note 13	594	589
Total des actifs non courants		155 994	115 970
Total de l'actif		333 038	292 274
Passif			
Passifs courants			
Dettes et charges à payer	Note 14	2 221	1 757
Avances à payer	Note 15	33	401
Avantages du personnel	Note 16	3 313	3 311
Autres passifs courants	Note 15	297	322
Total des passifs courants		5 864	5 791
Passifs non courants			
Dettes et charges à payer	Note 14	22	27
Avantages du personnel	Note 16	17 720	17 586
Total des passifs non courants		17 742	17 613
Total du passif		23 606	23 404
Actif net/situation nette			
Réserves	Note 17	6 800	6 400
Excédents cumulés	Note 18	302 632	262 470
Total de l'actif net/de la situation nette		309 432	268 870
Total du passif et de l'actif net/de la situation nette		333 038	292 274

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'équipement des Nations Unies

II. États des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	2021	2020
Produits			
Contributions volontaires	Note 19	133 471	72 472
Produit des placements	Note 20	2 682	3 010
Produits divers	Note 21	468	233
Total des produits		136 621	75 715
Charges^a			
Services contractuels	Note 22	22 061	18 005
Charges de personnel	Note 22	25 304	22 785
Fournitures et consommables	Note 22	975	807
Frais généraux de fonctionnement	Note 22	9 358	8 003
Subventions et autres transferts	Note 22	37 895	31 074
Charges diverses	Note 22	1 430	918
Amortissement	Note 22	82	77
Total des charges		97 105	81 669
Excédent/(déficit) pour l'année		39 516	(5 954)

^a La répartition des charges par catégorie de coûts et domaine d'activité est présentée dans la note 27.1.

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'équipement des Nations Unies

III. État des variations de l'actif net/de la situation nette pour l'année terminée le 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Réserves</i>	<i>Excédent cumulé</i>	<i>Total de l'actif net/ de la situation nette</i>
Solde au 31 décembre 2020	6 400	262 470	268 870
Variations de l'actif net/de la situation nette			
Transfert des excédents cumulés à la réserve opérationnelle	400	(400)	–
Fonds réservés à des fins particulières (note 18)	–	268	268
Variation de la juste valeur des titres disponibles à la vente	–	(328)	(328)
Gains/(pertes) actuariel(le)s	–	1 106	1 106
Excédent pour l'année	–	39 516	39 516
Total des variations de l'actif net/de la situation nette	400	40 162	40 562
Solde au 31 décembre 2021	6 800	302 632	309 432

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'équipement des Nations Unies

IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2021	2020
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement		
Excédent/(déficit) pour l'année	39 516	(5 954)
<i>Ajustements visant à rapprocher l'excédent/(le déficit) pour l'année et les flux nets de trésorerie</i>		
Amortissement	82	77
Dépréciation	322	23
Amortissement des primes sur obligations	130	(45)
(Gains)/pertes comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat	966	836
(Gains)/pertes sur sorties d'immobilisations corporelles	13	(4)
Intérêts sur les prêts	327	334
<i>Variations de l'actif</i>		
(Augmentation)/diminution des créances : opérations sans contrepartie directe	(1 226)	12 242
(Augmentation)/diminution des créances diverses	(17 806)	2 003
(Augmentation)/diminution des avances versées	(147)	64
(Augmentation)/diminution des prêts	(818)	(857)
<i>Variations du passif/de l'actif net</i>		
(Diminution)/augmentation des dettes et charges à payer	459	153
(Diminution)/augmentation des avances à payer	(368)	43
(Diminution)/augmentation des engagements au titre des avantages du personnel	1 242	1 946
(Diminution)/augmentation des autres éléments de passif	(25)	(671)
(Diminution)/augmentation des fonds réservés à des fins particulières	268	278
Flux de trésorerie provenant du/(utilisés pour le) fonctionnement	22 935	10 468
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Achats de placements	(136 538)	(112 762)
Placements arrivés à échéance	80 829	118 652
(Augmentation)/diminution des placements administrés par des gérants externes	(1 310)	(3 011)
Intérêts et dividendes reçus	1 695	2 638
Achat d'immobilisations corporelles	(104)	(115)
Sortie d'immobilisations corporelles	4	73
Flux de trésorerie provenant des/(utilisés pour les) activités d'investissement	(55 424)	5 475
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	–	–
(Diminution)/augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(32 489)	15 943
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année	48 107	32 164
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année (note 8)	15 618	48 107

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'équipement des Nations Unies

V. État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (ressources ordinaires) pour l'année terminée le 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget approuvé</i>		<i>Dépenses effectives calculées sur une base comparable (note 7)</i>	<i>Différence entre les montants inscrits au budget définitif approuvé et les dépenses effectives</i>
	<i>Budget initial</i>	<i>Budget définitif</i>		
Activités de développement				
Programme	5 372	4 972	4 922	50
Activités visant l'efficacité du développement	6 909	6 131	5 422	709
Total partiel	12 281	11 103	10 344	759
Activités de gestion	1 516	1 516	1 461	55
Total	13 797	12 619	11 805	814

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'équipement des Nations Unies

Notes relatives aux états financiers de 2021

Note 1

Entité présentant l'information financière

Aux termes du mandat que lui a initialement confié l'Assemblée générale, le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) est chargé « d'assister les pays en voie de développement dans le développement de leur économie, en complétant les ressources existantes en matière d'aide à l'équipement au moyen de dons et de prêts » (voir résolution 2186 (XXI) du 13 décembre 1966). Ce mandat a été étendu en 1973 pour que le Fonds soit employé essentiellement et en priorité – quoique non exclusivement – au service des pays les moins avancés.

Le Fonds est investi d'un mandat financier sans équivalent dans le système des Nations Unies. Il procure des capitaux d'investissement et un appui technique tant au secteur public qu'au secteur privé. En leur apportant son aide financière sous forme de subventions, de prêts et d'amélioration des conditions de crédit et en mettant à leur disposition des compétences techniques pour l'établissement de portefeuilles de projets de renforcement des capacités et d'infrastructure durables et résilients, il exerce un mandat complémentaire à ceux d'autres entités des Nations Unies. Cela lui permet également d'investir dès le démarrage des projets pour en réduire les risques et faire en sorte qu'ils puissent être ensuite transposés à plus grande échelle par des partenaires financiers institutionnels et, de plus en plus, par des fondations philanthropiques et des investisseurs privés.

Le Fonds a son siège à New York et apporte une aide à l'investissement et une assistance technique à 37 pays parmi les moins avancés.

Les états financiers ne portent que sur les opérations du Fonds. Le Fonds ne détient pas de filiales ni d'intérêts dans des entreprises associées ou contrôlées en commun.

Note 2

Déclaration de conformité aux Normes comptables internationales pour le secteur public

Les états financiers du Fonds ont été établis selon les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Note 3

Référentiel comptable et autorisation de la présentation des états financiers pour audit

a) Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux normes IPSAS ainsi qu'au Règlement financier et aux règles de gestion financière du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et à leur annexe 1, qui s'applique au Fonds (ci-après « Règlement financier et règles de gestion financière du Fonds »).

Le Fonds applique le principe du coût historique, sauf dans les cas visés à la note 4 (Principales méthodes comptables). Les conventions comptables ont été appliquées uniformément pendant toute l'année financière, et pendant les années précédentes. L'année financière court de janvier à décembre.

b) Monnaie étrangère

Le dollar des États-Unis est la monnaie de fonctionnement et de présentation de l'information financière du Fonds. Sauf indication contraire, les états financiers sont établis en milliers de dollars.

Les sommes afférentes aux opérations en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont converties en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'opération, qui se rapproche du taux de change du marché/au comptant.

La valeur des actifs et passifs en monnaies autres que le dollar des États-Unis est convertie en dollars au taux de change opérationnel en vigueur à la date de présentation de l'information financière et les écarts sont comptabilisés en résultat.

Lorsqu'elle est établie selon la méthode du coût historique, la valeur des éléments non monétaires exprimée en monnaies autres que le dollar des États-Unis est convertie en dollars au taux de change opérationnel en vigueur à la date de l'opération s'y rapportant.

Les écarts de change résultant du règlement d'opérations en devises sont comptabilisés en résultat.

c) Principaux éléments de l'information financière reposant sur des estimations comptables

Pour établir des états financiers conformes aux normes IPSAS, le Fonds est amené à formuler des estimations, des appréciations et des hypothèses concernant le choix et l'application des méthodes comptables et les montants qui sont constatés pour les actifs, les passifs, les produits et les charges. Il arrive donc que les résultats effectifs ne coïncident pas avec ces estimations. Les estimations comptables et les hypothèses sur lesquelles elles reposent sont régulièrement examinées et les éventuelles révisions sont constatées au cours de l'année durant laquelle elles se produisent et de toute année à venir qui en subirait les effets. Les principales estimations et hypothèses susceptibles d'entraîner des ajustements significatifs dans les années à venir comprennent l'évaluation actuarielle des avantages du personnel, la durée d'utilité et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, la dépréciation des actifs, le classement des instruments financiers, l'évaluation des placements, la comptabilisation des produits, et les actifs et passifs éventuels.

d) Futures modifications des conventions comptables

La norme IPSAS 41 (Instruments financiers) a été publiée en 2018 et devait initialement prendre effet le 1^{er} janvier 2022 ; son entrée en vigueur a ensuite été repoussée d'un an et reportée au 1^{er} janvier 2023 par la déclaration finale intitulée « COVID-19: Deferral of Effective Date » (COVID-19 : report de la date de prise d'effet), publiée en 2020. Le Fonds appliquera cette nouvelle norme à compter du 1^{er} janvier 2023 et évalue actuellement l'incidence qu'elle aura sur ses états financiers.

Les dispositions de l'exposé-sondage 68, intitulé « Improvements to IPSAS, 2019 » (améliorations des normes IPSAS – 2019), devaient prendre effet en 2021 ; leur entrée en vigueur a ensuite été reportée au 1^{er} janvier 2023 par la déclaration finale intitulée « COVID-19: Deferral of Effective Date », publiée en 2020. Le Fonds appliquera cette nouvelle norme à compter du 1^{er} janvier 2023 ; les dispositions de celle-ci ne devraient pas avoir d'effet significatif sur ses états financiers. Cependant, il évalue actuellement tous les effets qu'elles pourraient avoir.

La norme IPSAS 43 (Contrats de location) a été publiée en janvier 2022 et devrait prendre effet le 1^{er} janvier 2025. Elle remplace la norme IPSAS 13 (Contrats de location) et institue le modèle du droit d'utilisation pour les preneurs à bail, selon lequel, à compter de l'adoption de la nouvelle norme et après expiration de la validité des dispositions transitoires, la plupart des contrats de location devront être portés à l'actif, ce qui entraînera une augmentation du montant des actifs immobilisés et la comptabilisation des passifs connexes au titre de contrats de location. Les effets de ces modifications sur la situation financière annuelle devraient être globalement neutres, puisque l'amortissement des actifs loués et les intérêts sur les passifs liés aux contrats de location remplaceront les charges actuellement comptabilisées à ce titre. Le Fonds évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers, y compris les conséquences que pourraient avoir les modifications connexes d'autres normes.

En février 2020, le Conseil des normes IPSAS a publié trois exposés-sondages sur les produits et les charges ouverts à commentaires [l'exposé-sondage 70, intitulé « Revenue with performance obligations » (produits avec obligation de prestation), l'exposé-sondage 71, intitulé « Revenue without performance obligations » (produits sans obligation de prestation), et l'exposé-sondage 72, intitulé « Transfer expenses » (dépenses de transfert)]. L'exposé-sondage 70 devrait remplacer la norme IPSAS 9 (Produits des opérations avec contrepartie directe) et l'exposé-sondage 71, à la norme IPSAS 23 [Produits des opérations sans contrepartie directe (impôts et transferts)]. Quant à l'exposé-sondage 72, il s'agit d'un projet de nouvelle norme. Par l'intermédiaire du PNUD, le Fonds a communiqué ses observations concernant ces exposés-sondages au Conseil des normes IPSAS. Si la portée et le contenu des nouvelles normes IPSAS publiées à l'issue de ces consultations sont sensiblement équivalents à ceux des exposés-sondages correspondants, l'incidence de ces normes sur les états financiers du Fonds sera probablement significative, notamment, pour toutes les contributions préaffectées, la comptabilisation des produits n'interviendra que lorsque le Fonds aura rempli ses obligations de prestation. En application de la norme IPSAS 23 actuellement en vigueur, le Fonds comptabilise la quasi-totalité des produits provenant des contributions volontaires à la signature de l'accord relatif aux contributions.

Le Fonds évalue actuellement l'incidence des exposés-sondages 70, 71 et 72. Les nouvelles normes IPSAS découlant de ces trois exposés-sondages devrait paraître avant la fin de 2022. Elles ne devraient pas être obligatoires avant 2025. Le Fonds compte qu'il y aura un délai de grâce avant que l'application des nouvelles normes ne devienne obligatoire ; il estime également que des ressources supplémentaires pourraient être nécessaires pour l'application de ces normes.

Le Fonds continuera de suivre l'évolution de ces exposés-sondages et des normes comptables correspondantes, sachant que leur mise en application peut avoir une incidence sur ses états financiers. Il évalue actuellement les effets que la publication et la mise en application de nouvelles normes pourraient avoir sur ses états financiers.

e) **Autorisation de la présentation des états financiers pour audit**

Les présents états financiers sont approuvés et certifiés par le Directeur général, la Secrétaire exécutive, le Secrétaire exécutif adjoint et le Chef du Bureau des services financiers et administratifs du Fonds d'équipement des Nations Unies. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du Fonds, leur présentation pour audit a été autorisée le 30 avril 2022.

Note 4
Principales méthodes comptables

a) Classement des actifs financiers

Dans l'état de la situation financière, le Fonds classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : titres détenus jusqu'à leur échéance, titres disponibles à la vente, prêts et créances et actifs évalués à la juste valeur avec contrepartie en résultat. Déterminé lors de la comptabilisation initiale et réévalué à chaque date de clôture, ce classement est fonction de l'objectif visé au moment de l'acquisition des instruments financiers. Tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Le FENU constate initialement les prêts et créances à la date d'émission. Tous les autres actifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles relatives à l'instrument considéré.

Les actifs financiers qui, à la date de clôture, ont une échéance à plus de 12 mois sont classés comme actifs non courants dans les états financiers. La valeur des actifs détenus dans d'autres monnaies est convertie en dollars des États-Unis au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de clôture, le montant net des écarts étant comptabilisé en charges ou en produits.

<i>Classement IPSAS</i>	<i>Type d'actif financier détenu par le FENU</i>
Titres détenus jusqu'à leur échéance	Placements, hormis ceux afférents à l'assurance maladie après la cessation de service, et « beneficiary units » (unités de participation)
Titres disponibles à la vente	Placements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service
Prêts et créances	Trésorerie et équivalents de trésorerie, créances liées à des opérations avec ou sans contrepartie, avances (versées, par exemple aux fonctionnaires) et prêts
Actifs évalués à la juste valeur avec contrepartie en résultat	Instruments financiers dérivés et « beneficiary units » (unités de participation)

Titres détenus jusqu'à leur échéance

Les titres détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables et à échéance fixe que le FENU a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le Fonds classe dans cette catégorie une grande partie des titres de son portefeuille de placements.

Actifs financiers disponibles à la vente

Entrent dans la catégorie des titres disponibles à la vente les actifs financiers non dérivés expressément classés comme tels ou ceux qui ne sont classés dans aucune des catégories suivantes : a) les prêts et créances ; b) les titres détenus jusqu'à leur échéance ; c) les actifs à la juste valeur avec contrepartie en résultat. Ces actifs sont initialement enregistrés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement

liés à leur achat ou à leur émission, puis comptabilisés à la juste valeur, la variation de leur valeur nette étant portée en situation nette, jusqu'à ce que l'actif soit décomptabilisé, le montant cumulé du profit ou de la perte étant alors comptabilisé en résultat. Les justes valeurs utilisées pour les évaluations ultérieures reposent sur les cours du marché obtenus auprès de tierces parties au fait de ces questions. Les intérêts courus sur ces actifs financiers sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés en résultat.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés *pro rata temporis* selon la méthode du taux d'intérêt effectif de l'actif financier considéré.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les titres de placement à court terme, à forte liquidité, qui sont facilement convertibles en un montant prédéterminé d'espèces et présentent un risque négligeable de fluctuation de valeur, déduction faite des dépréciations constatées sur les montants en monnaies dont l'utilisation est réservée à des fins particulières. Les équivalents de trésorerie comprennent les titres de placement dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

Les créances liées à des opérations sans contrepartie directe représentent les contributions à recevoir, c'est-à-dire les sommes dues conformément aux échéances fixées dans les accords relatifs aux contributions, y compris les contributions pluriannuelles, et comptabilisées dans leur intégralité à la signature de ces accords, exception faite des accords dont les conditions d'exécution échappent au contrôle du FENU. Ces produits à recevoir d'opérations sans contrepartie directe sont constatés à la valeur nominale minorée des montants considérés comme irrécouvrables. La dépréciation des contributions à recevoir est traitée au cas par cas.

Les autres créances représentent les montants dus au Fonds au titre de rubriques autres que les créances (opérations sans contrepartie directe).

Les avances versées correspondent à des montants transférés aux entités d'exécution ou aux partenaires de réalisation sous forme d'avances. Elles sont initialement portées à l'actif, puis passées en charges lorsque les biens ou services correspondants ont été livrés ou rendus par les entités d'exécution ou les partenaires de réalisation et que cela est attesté au moment de la réception par le Fonds des relevés de dépenses certifiés (rapports financiers, formulaires d'autorisation de financement ou d'ordonnancement des dépenses ou rapports sur l'exécution des projets). Les données nécessaires peuvent être tirées des états audités de l'entité ou du partenaire considéré ou, lorsque ces états ne sont pas encore disponibles, de ceux qui sont soumis pour audit ou non encore audités.

Des paiements anticipés sont effectués lorsque l'accord conclu entre le Fonds et l'entité d'exécution, le partenaire de réalisation ou le fournisseur prévoit un versement initial. Ils sont inscrits à l'actif jusqu'à la livraison des biens ou la fourniture des services visés, après quoi une charge est constatée et le paiement anticipé est minoré d'un montant correspondant.

Conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, le Fonds peut accorder à des fonctionnaires des avances à fins déterminées. Ces avances sont consenties pour une durée initiale inférieure à 12 mois et leur valeur comptable est proche de la juste valeur, car les éventuelles dépréciations en sont déduites.

Prêts

Dans le cadre de son mandat, le Fonds accorde des prêts à des conditions avantageuses à des tiers situés dans des régions où les services financiers sont difficiles d'accès, afin de débloquer des ressources publiques et privées. Ces prêts sont assortis de taux d'intérêt plus faibles et d'échéances plus longues que ceux qui sont disponibles sur le marché, afin d'aider les petites et moyennes entreprises et les entreprises en phase de démarrage à se constituer un historique de crédit et, à terme, à accéder aux marchés de capitaux officiels.

Comptabilisation des prêts accordés à des conditions avantageuses

Le caractère avantageux des conditions d'octroi de ces prêts s'entend par rapport aux conditions du marché.

Lors de la comptabilisation initiale d'un prêt à conditions avantageuses, la part prêtée aux conditions du marché et celle qui l'est à des conditions préférentielles sont dissociées et comptabilisées respectivement, comme suit :

La première est comptabilisée comme actif financier et classée dans la catégorie des prêts et créances. Elle est initialement constatée à la juste valeur, estimée selon la méthode d'évaluation reconnue dans le secteur, puis comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La seconde est comptabilisée en charges et correspond à la différence entre la valeur nominale du prêt et sa juste valeur.

Une dépréciation est constatée s'il existe des preuves objectives que le Fonds ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus au titre d'un prêt dans le respect des termes contractuels d'origine.

Les différents risques de crédit sont évalués en fonction des caractéristiques de l'emprunteur : situation financière générale, ressources ainsi que relevé des paiements et perspectives de recouvrement au moyen de la réalisation de la sûreté ou de l'appel des garanties, selon le cas. Des dispositions spécifiques sont prises lorsque la direction du Fonds a de sérieux doutes quant à la possibilité de recouvrer les montants encore dus.

Le montant recouvrable estimatif correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de résulter de la restructuration ou de la liquidation du prêt.

L'augmentation de la valeur actualisée des prêts dépréciés en raison du temps écoulé est comptabilisée en produits.

Méthode d'évaluation

Le Fonds a pour politique d'estimer initialement les prêts et créances à la juste valeur marchande et de les comptabiliser au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. À cette fin, il détermine d'abord la valeur marchande du prêt au moment où le dossier est constitué, laquelle correspond au prix qu'un investisseur paierait vraisemblablement dans des conditions de concurrence normales. Le plus souvent, ce prix est calculé en actualisant les flux de trésorerie contractuels par l'application d'un taux d'actualisation pratiqué sur le marché (analyse des flux de trésorerie actualisés). Les éléments contractuels attachés à un prêt font que la détermination des flux de trésorerie correspondants revêt un caractère prospectif ; c'est pourquoi le paramètre essentiel à prendre en compte dans cette analyse est le rendement attendu par l'investisseur. Le taux d'actualisation – ou rendement – attendu est proportionnel à l'ampleur du risque que l'investisseur est prêt à assumer pour

acquérir l'instrument. Parmi les autres facteurs qui ont une influence sur le rendement absolu attendu, on peut citer les forces qui s'exercent aux niveaux macroéconomique et microéconomique, comme les taux appliqués localement aux emprunts présentant toutes les garanties de sécurité et les taux interbancaires, qui servent souvent à la détermination de l'indice de base du rendement, ou encore les taux des prêts commerciaux et la conjoncture en matière d'inflation.

Compte tenu de la subjectivité qui entoure la détermination du coût d'un prêt à des conditions avantageuses, du nombre limité d'acteurs sur ce marché et de l'accessibilité limitée de l'information relative au marché pour les prêts de ce type, la nature et les taux des rendements sont sujets à de fortes variations.

Actifs évalués à la juste valeur avec contrepartie en résultat

Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat désignent ceux qui ont été classés comme tels lors de leur comptabilisation initiale ou sont détenus à des fins de transaction. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur, les éventuels coûts de transaction étant passés en charges. Ils sont constatés à leur juste valeur à chaque date de clôture, tout gain ou perte résultant des variations de cette valeur étant comptabilisé en résultat. Les produits dérivés servent à couvrir le risque de change et sont souscrits auprès de contreparties solvables, conformément aux directives du PNUD en matière de gestion des placements. Les « beneficiary units » (unités de participation) sont un groupe d'actifs financiers dont les rendements sont évalués à la juste valeur, conformément à la stratégie de gestion des risques du FENU. Le Fonds classe les produits dérivés et les « beneficiary units » dans la catégorie des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat. Leur juste valeur est obtenue des contreparties et comparée aux résultats de valorisations internes reposant sur les méthodes et techniques d'évaluation généralement acceptées dans le secteur. Les actifs de cette catégorie sont classés comme des actifs courants lorsqu'il est prévu de les réaliser dans les 12 mois qui suivent la date de clôture. Le Fonds n'applique la comptabilité de couverture ni aux produits dérivés ni aux « beneficiary units ».

Toutes les catégories d'actifs financiers sont évaluées à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif ou d'un groupe d'actifs, par exemple une défaillance ou un retard de paiement de la contrepartie ou une réduction permanente de la valeur de l'actif. Les dépréciations sont constatées en charges (directement ou par l'intermédiaire d'un compte de correction de valeur) dans les comptes de l'année durant laquelle elles se produisent.

Stocks

Les stocks destinés à être distribués gratuitement ou cédés à un prix symbolique sont comptabilisés soit au coût d'achat, soit au coût de remplacement, la plus faible des deux valeurs étant retenue. Les stocks destinés à la vente sont constatés au coût d'acquisition ou à la valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. La valeur de réalisation nette correspond au prix estimatif des stocks dans des conditions de vente normales, minoré des coûts d'achèvement et des frais de vente. Le coût est calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût des stocks comprend le prix d'acquisition et les coûts imputables au transfert de ces actifs jusqu'à leur lieu d'exploitation et à leur mise en état. Pour les stocks acquis dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe (par exemple des dons), le coût est celui de la juste valeur à la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré du cumul des amortissements et des dépréciations. Il convient de noter qu'avant le passage aux normes IPSAS et l'application des dispositions transitoires, aux fins de l'établissement des soldes d'ouverture, les immobilisations corporelles étaient initialement comptabilisées à leur juste valeur. Le coût historique comprend le prix d'acquisition de l'actif et l'estimation initiale des frais liés à son démantèlement et à la remise en état du site. Lorsqu'un actif est acquis gratuitement ou pour un coût symbolique, sa juste valeur à la date d'acquisition est considérée comme étant son coût. Le seuil d'immobilisation est fixé à 5 000 dollars par unité. Pour les améliorations locatives, le seuil est fixé à 50 000 dollars.

Pour évaluer les immobilisations corporelles après leur comptabilisation, le Fonds a choisi d'appliquer le modèle du coût plutôt que celui de la réévaluation. Les coûts ultérieurs ne sont intégrés à la valeur comptable de l'actif ou constatés en tant qu'actif distinct que s'il est probable que le FENU sera le bénéficiaire des avantages économiques futurs associés à ce bien et si le coût du bien peut être évalué de façon fiable. Les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés dans les charges de la période pendant laquelle ils ont été engagés.

Les biens afférents aux projets que le Fonds ne contrôle pas sont passés en charges à mesure que les dépenses correspondantes sont engagées. On estime que le FENU contrôle un actif s'il peut l'utiliser, ou en bénéficier d'une autre manière, au service de ses propres objectifs, et s'il peut interdire ou limiter l'accès de tiers à cet actif. C'est le cas lorsqu'il exécute directement un projet.

Les immobilisations corporelles comprennent les accords de cession de droits d'usage concernant des biens qui satisfont aux critères de comptabilisation (voir ci-après la section consacrée aux contrats de location).

L'amortissement des immobilisations corporelles est opéré sur leur durée d'utilité estimée, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sauf dans le cas des terrains, dont la valeur n'est pas amortissable. Lorsque les éléments d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme des actifs distincts, c'est-à-dire en tant que grands composants d'une immobilisation corporelle. Les immobilisations en cours ne sont pas amorties, car les actifs correspondants ne peuvent pas encore être utilisés.

Le tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles :

<i>Catégorie</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Bâtiments	10 à 40
Véhicules	12
Matériel informatique et matériel de communication	8 à 20
Mobilier et agencements	15
Matériel et outillage	20
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée de vie de l'actif, si celle-ci est plus courte

Compte tenu de l'utilisation attendue des immobilisations corporelles, celles-ci ne conservent aucune valeur résiduelle dès lors qu'elles sont complètement amorties.

Il y a gain ou perte sur sortie d'immobilisations corporelles lorsque les produits des cessions diffèrent de la valeur comptable de l'immobilisation considérée. De tels écarts sont comptabilisés en produits ou en charges.

Le Fonds n'a pas d'immobilisations incorporelles.

Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture. Le Fonds procède à de tels tests lors des inventaires physiques semestriels. Une dépréciation est comptabilisée en charges dès lors que la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable. Celle-ci représente la plus élevée de la juste valeur diminuée du coût de vente et de la valeur d'utilité. Pour évaluer la valeur d'utilité, le Fonds applique – en fonction des données disponibles et de la nature de la dépréciation – la méthode du coût de remplacement net d'amortissement, la méthode du coût de remise en état ou la méthode des unités de service.

Les dépréciations constatées lors de périodes antérieures sont évaluées à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe une quelconque indication que la perte de valeur a diminué ou n'existe plus. Une reprise de la provision pour dépréciation n'est comptabilisée qu'à condition que la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas celle qui aurait été calculée, nette de dépréciation ou d'amortissement, s'il n'avait pas été constaté de moins-value.

b) Classement des passifs financiers

<i>Classement IPSAS</i>	<i>Type de passif financier</i>
Autres passifs financiers	Dettes et autres charges à payer et autres passifs
Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat	Instruments financiers dérivés

Les autres passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, et sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ceux dont la durée est inférieure à 12 mois sont constatés à leur valeur comptable.

Les dettes et charges à payer se rapportant à l'achat de biens et services sont initialement comptabilisées à la juste valeur, puis évaluées au coût amorti lorsque les biens ont été livrés ou les services fournis et que le FENU les a acceptés. Les passifs sont constatés au montant facturé minoré des remises consenties à la date de clôture. Lorsque les factures ne sont pas disponibles à la date de clôture, le montant du passif est estimé.

Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat

Les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat sont désignés comme appartenant à cette catégorie lors de leur comptabilisation initiale ou détenus à des fins de transaction. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur, les éventuels coûts de transaction étant passés en charges. Ils sont ensuite constatés à leur juste valeur à chaque date de clôture, tout gain ou perte résultant des variations de cette valeur étant comptabilisé en résultat. Le Fonds classe les produits dérivés dans la catégorie des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat. Les produits dérivés

servent à couvrir le risque de change et sont souscrits auprès de contreparties solvables, conformément aux directives du PNUD en matière de gestion des placements. Ils comprennent les dérivés incorporés dans des dépôts à terme, qui peuvent être remboursés dans une autre devise par les contreparties moyennant un rendement plus élevé. Leur juste valeur est obtenue des contreparties et comparée aux résultats de valorisations internes reposant sur les méthodes et techniques d'évaluation généralement acceptées dans le secteur. Les passifs de cette catégorie sont classés comme passifs courants lorsque leur règlement doit intervenir dans les 12 mois qui suivent la date de clôture. Le Fonds n'applique pas la comptabilité de couverture aux produits dérivés.

Avantages du personnel

Avantages à court terme du personnel

Les avantages à court terme du personnel désignent les avantages payables dans les 12 mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont fourni les services y ouvrant droit. Ils comprennent les prestations liées à une affectation, les prestations périodiques mensuelles (traitements et indemnités, par exemple), les absences rémunérées (congrés avec traitement, par exemple les congés annuels), d'autres avantages non pécuniaires et la part courante des avantages à long terme payables au personnel employé durant la période considérée. Une charge est comptabilisée lorsqu'un(e) fonctionnaire fournit des services qui ouvrent droit à des prestations. Un passif est constaté pour tout droit acquis qui n'a pas été réglé à la date de clôture et représente le montant versé ou devant être versé pour régler le passif. Étant donné qu'il s'agit d'avantages à court terme, le passif n'est pas actualisé en fonction de la valeur temporelle de l'argent. Il est présenté comme passif courant.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi désignent les prestations payables après la cessation de service, hors indemnités de fin de contrat de travail.

Ils comprennent les pensions, les subventions de primes d'assurance maladie, les primes de rapatriement et d'autres paiements dus après la cessation de service. Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont soit à cotisations définies, soit à prestations définies.

Pour les régimes de prévoyance à cotisations définies, les engagements afférents à chaque période sont déterminés en fonction des cotisations dues pour ladite période, aucune hypothèse actuarielle n'étant nécessaire pour mesurer les engagements ou les charges. Pour les régimes à prestations définies, les avantages postérieurs à l'emploi sont évalués à la valeur actualisée des engagements, ajustée en fonction des écarts actuariels non comptabilisés ainsi que du coût des prestations au titre des services passés non comptabilisés, et minorée de la juste valeur des actifs du régime (le cas échéant) à la date de clôture. À cette date, le Fonds ne détenait aucun actif correspondant à la définition d'un actif de régime.

Le FENU est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multi-employeurs à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

Le régime de la Caisse expose les organisations affiliées à celle-ci aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. Le FENU, comme les autres organisations affiliées et la Caisse des pensions, est dans l'incapacité de déterminer la part qui lui revient dans les engagements au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les cotisations que le Fonds verse à la Caisse durant l'année financière sont comptabilisées en charges.

En vertu des Statuts de la Caisse, le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de faire procéder à une telle évaluation tous les deux ans selon la méthode des groupes avec entrants, l'objectif étant essentiellement de déterminer si ses actifs actuels et le montant estimatif de ses actifs futurs permettront à la Caisse de faire face à ses engagements.

Le Comité des commissaires aux comptes audite chaque année les comptes de la Caisse des pensions et en rend compte au Comité mixte de la Caisse. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses investissements, qui peuvent être consultés sur son site Web (www.unjspf.org).

Régimes à prestations définies

Les régimes de prévoyance à prestations définies du Fonds comprennent l'assurance maladie après la cessation de service et certaines prestations liées à la cessation de service. Les engagements correspondants sont calculés séparément pour chacun de ces régimes, par estimation du montant des prestations auxquelles les fonctionnaires peuvent prétendre dans l'avenir du fait des services qu'ils ont fournis pendant la période considérée et les périodes précédentes. Ces engagements sont actualisés pour en déterminer la valeur actuelle et ils sont constatés à la date de clôture, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime et des ajustements à effectuer en raison du coût non comptabilisé des prestations au titre des services passés. Ces calculs sont effectués chaque année par un(e) actuaire indépendant(e) compétent(e) selon la méthode des unités de crédit projetées.

Le taux d'actualisation correspond au rendement à la date de clôture d'obligations de sociétés de premier rang ayant des échéances proches de celles des paiements à effectuer.

Les écarts actuariels résultant des ajustements liés à l'expérience et des modifications d'hypothèses actuarielles sont constatés directement en actif net/situation nette lors de la période à laquelle ils se rapportent. Les autres variations du passif concernant ces obligations sont comptabilisées soit en excédent soit en déficit pendant la période où elles se produisent.

Autres avantages à long terme du personnel

Les autres avantages à long terme désignent les prestations ou fractions de prestations qui ne sont pas dues dans les 12 mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont fourni les services y ouvrant droit. Ils comprennent la part non courante des prestations liées au congé dans les foyers et des indemnisations dues en cas de maladie, d'accident ou de décès imputable à l'exercice de fonctions officielles. Ils sont comptabilisés comme passifs non courants et évalués à la valeur actuelle des flux de trésorerie estimatifs futurs dès lors que les paiements

et les effets de l'actualisation sont jugés importants. Les écarts actuariels sont constatés en situation nette.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail ne sont comptabilisées en charges que lorsque le FENU est manifestement tenu, en vertu d'un plan explicite détaillé et sans possibilité réelle de s'y soustraire, soit de mettre fin à l'emploi d'un(e) fonctionnaire avant la date normale de départ à la retraite, soit d'accorder des prestations de fin d'emploi à titre d'incitation à un départ volontaire. Les indemnités dues dans les 12 mois sont constatées au montant qu'il est prévu de verser. Pour celles qui sont dues plus de 12 mois après la date de clôture, le montant des engagements est actualisé.

Contrats de location

Contrat de location simple

Les contrats de location prévoyant que le bailleur continue d'assumer une part importante des risques et de bénéficier d'une bonne part des avantages liés à la propriété de l'actif loué relèvent de la catégorie des contrats de location simple. Les paiements effectués en exécution d'un contrat de location simple, déduction faite de la valeur des incitations offertes par le bailleur, sont comptabilisés en résultat selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

Contrats de location-financement

Les contrats de location d'actifs corporels qui transfèrent au Fonds la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété constituent des contrats de location-financement. Ils sont initialement comptabilisés à l'actif et au passif, à la juste valeur du bien loué ou à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location si celle-ci est moindre. Par la suite, les actifs loués sont amortis, conformément aux conventions comptables applicables aux immobilisations corporelles, sur la durée du bail ou sur la durée d'utilité des biens si celle-ci est la plus courte. Chaque paiement au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisé pour partie au passif et pour partie au titre des frais financiers. La part du montant des engagements au titre du contrat qui correspond aux intérêts est portée en charges sur la durée du bail, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif pour chaque année.

Accords de cession de droit d'usage

Lorsque le Fonds signe un accord qui lui confère le droit d'utiliser des actifs et qui lui transfère le titre légal ou la propriété de ces actifs, par exemple dans le cadre d'un droit d'usage qui lui est cédé sans contrepartie, on considère qu'il s'agit d'une opération sans contrepartie directe. Dans ce cas, un actif et un produit sont comptabilisés au moment de la signature de l'accord. Il faut toutefois que les critères de comptabilisation d'un actif soient remplis. Celui-ci est évalué à la juste valeur de la ressource pour laquelle le droit d'usage a été acquis, à la date d'acquisition. Il est amorti sur la durée d'utilité ou sur la durée de l'accord de cession de droits d'usage si celle-ci est la plus courte. Si le Fonds ne possède pas de titre légal sur l'actif ou qu'il n'en a pas la propriété, une charge est comptabilisée. Un produit du même montant que l'actif ou la charge est comptabilisé, sauf dans le cas où un passif est également constaté.

c) Comptabilisation des produits*Contributions (produits d'opérations sans contrepartie directe)*

Les contributions volontaires sont des opérations sans contrepartie directe comptabilisées en produits lorsque les accords les régissant prennent effet ou, dans certains cas, lorsque des sommes sont reçues conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUE. Le Fonds comptabilise des actifs lorsque le contrôle des ressources correspondantes résulte d'événements passés. Les créances résultant d'opérations sans contrepartie directe sont portées à l'actif dès lors qu'il est probable que des avantages économiques ou un potentiel de service en découleront pour le Fonds et que leur juste valeur peut être évaluée de manière fiable. Elles sont comptabilisées dans leur intégralité avec le produit correspondant – y compris pour les contributions pluriannuelles – au moment de la signature de l'accord. Lorsque les accords sont assortis de conditions, notamment de conditions qui échappent au contrôle du Fonds, un passif est enregistré jusqu'à ce que la condition soit remplie, après quoi le montant de la réduction du passif est constaté en produits.

Les accords prennent effet dès leur signature, sauf disposition contraire.

Les produits provenant des contributions volontaires sont constatés nets des dépréciations de créances et des fonds inutilisés remboursés aux donateurs.

Les contributions en nature sont comptabilisées à l'actif et en produits dès lors qu'il est probable que des avantages économiques ou un potentiel de service en découleront pour le Fonds et que leur juste valeur peut être évaluée de façon fiable. Les contributions en nature au titre d'accords de cession de droits d'usage sont comptabilisées en produits et en charges à la juste valeur des actifs sur lesquels les droits d'usage ont été cédés. Le Fonds ne comptabilise ni à l'actif ni en produits les contributions en nature sous forme de services et ne communique pas d'informations à leur sujet, comme l'y autorisent les normes IPSAS.

d) Comptabilisation des charges

Les charges sont constatées soit lorsque les biens sont livrés ou les services rendus et acceptés par le Fonds ou, pour son compte, par le PNUD, soit selon les modalités indiquées ci-dessous.

En cas d'exécution des projets directement par le Fonds ou par un gouvernement avec l'aide d'un bureau de pays, les charges sont constatées à la réception des biens (hors biens d'équipement) ou services par le Fonds.

En cas d'exécution par des pays ou des organisations non gouvernementales, les charges sont constatées lors du décaissement des fonds par une entité d'exécution ou un partenaire de réalisation, signalé au Fonds.

Les avances transférées aux entités d'exécution ou aux partenaires de réalisation sont constatées en charges dès lors que les biens sont livrés ou les services sont rendus par ces entités ou partenaires et que cela est confirmé avec la réception par le Fonds des relevés de dépenses certifiés correspondants, sous la forme notamment de rapports financiers, de formulaires d'autorisation ou d'ordonnancement de dépenses ou de rapports sur l'exécution des projets. Les données pertinentes peuvent être obtenues à partir des états financiers audités des entités d'exécution ou partenaires de réalisation concernés ou, lorsque ces états ne sont pas disponibles à la date de clôture, des états qu'ils ont soumis pour audit ou de ceux non encore audités.

e) Engagements, provisions et passifs et actifs éventuels

Engagements

Les engagements sont des charges et des passifs futurs que le FENU est tenu de supporter en vertu de contrats déjà conclus à la date de clôture et auxquels il n'a guère la possibilité de se soustraire dans le cours normal de son activité. Les contrats de travail n'en font pas partie. Les engagements comprennent :

- i) Les engagements en capital, c'est-à-dire le montant total des contrats d'acquisition d'immobilisations ni payé ni exigible à la date de clôture ;
- ii) Les paiements à effectuer au titre de contrats portant sur des biens ou services à fournir au Fonds dans le cours normal de son activité ;
- iii) Les paiements minimaux au titre de baux non résiliables ;
- iv) D'autres engagements au titre de contrats non résiliables.

Provisions

Une provision est constatée lorsque, par suite d'un événement passé, le Fonds a une obligation actuelle (juridique ou implicite) dont le montant peut être estimé de manière fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des charges qui devront être engagées pour éteindre l'obligation. L'augmentation de leur montant résultant du passage du temps est constatée comme charge financière. Lorsqu'une sortie de trésorerie dépend d'un événement futur dont la survenance n'est pas certaine ou qu'elle ne peut pas être estimée de manière fiable, des informations sur le passif éventuel sont communiquées dans les notes relatives aux états financiers.

Passifs et actifs éventuels

Actifs éventuels

Un actif éventuel est un actif potentiel qui résulte d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains partiellement indépendants de la volonté de l'entité. Un actif éventuel est signalé lorsqu'une entrée de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service est probable. Lorsqu'un actif éventuel est devenu pratiquement certain et que sa valeur peut être mesurée de façon fiable, il est comptabilisé avec le produit correspondant dans les comptes de la période lors de laquelle ce changement se produit.

Passifs éventuels

Il est fait mention d'un passif éventuel, à moins que la probabilité d'une sortie pour règlement soit très faible. Lorsqu'une sortie pour règlement devient probable, une provision est comptabilisée dans les comptes de la période lors de laquelle ce changement se produit.

Note 5

Ajustements sur périodes antérieures et reclassement des chiffres donnés aux fins de comparaison

En 2021, il n'y a pas eu d'ajustement sur périodes antérieures ni de reclassement majeur des chiffres de 2020 donnés aux fins de comparaison.

Note 6**Information sectorielle**

Le Fonds classe ses activités selon quatre secteurs (ressources ordinaires, partage des coûts, fonds d'affectation spéciale et services d'appui remboursables et activités diverses) pour évaluer les résultats obtenus au regard de ses objectifs et décider de l'affectation future de ses ressources.

a) Ressources ordinaires

On appelle ressources ordinaires toutes les ressources du Fonds qui sont combinées et qui ne sont ni liées ni préaffectées. Elles comprennent les contributions volontaires non préaffectées provenant de sources gouvernementales, intergouvernementales ou non gouvernementales, ainsi que les intérêts créditeurs correspondants et les produits accessoires.

b) Partage des coûts

Le partage des coûts est une modalité de cofinancement en application de laquelle des contributions peuvent être reçues pour telle ou telle activité relative aux programmes du Fonds, conformément à ses politiques, buts et activités. Elle sert à financer directement un projet, un groupe de projets ou un volet d'un programme de pays donné. Les contributions de donateurs ne peuvent normalement être utilisées que pendant la durée d'un projet particulier.

c) Fonds d'affectation spéciale

Un fonds d'affectation spéciale est une modalité de cofinancement prenant la forme d'une entité comptable distincte au titre de laquelle le Fonds reçoit des contributions destinées à financer des activités de programme expressément spécifiées par le donateur. Chaque fonds d'affectation spéciale fait l'objet d'une comptabilité et d'une information financière distinctes. Le pouvoir de signature est centralisé et il est rendu compte de chacun des fonds d'affectation spéciale séparément au Conseil d'administration du Fonds. Chaque fonds d'affectation spéciale se voit attribuer un mandat et un gérant qui lui sont propres.

d) Services d'appui remboursables et activités diverses

Les services d'appui remboursables et activités diverses sont les ressources autres que celles des trois secteurs susmentionnés que le Fonds reçoit pour un usage déterminé au titre des programmes, conformément à ses politiques, buts et activités, et qui servent à financer la prestation à des tiers de services de gestion et autres services d'appui.

Pour attribuer les éléments d'actif au secteur approprié, le Fonds répartit la trésorerie et les placements en fonction des soldes interfonds des quatre secteurs.

Information sectorielle : état de la situation financière au 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Partage des coûts</i>		<i>Fonds d'affectation spéciale</i>		<i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i>		<i>Total</i>	
	<i>2021</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>
Actif										
Actifs courants										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 886	14 876	8 207	20 579	2 651	7 704	1 874	4 948	15 618	48 107
Placements	11 846	14 970	29 179	19 251	9 426	7 208	6 665	4 627	57 116	46 056
Créances : opérations sans contrepartie directe	1 135	1	76 255	66 401	8 182	13 040	–	–	85 572	79 442
Créances diverses	16 670	963	217	179	64	24	34	35	16 985	1 201
Avances versées	612	431	25	70	35	30	10	4	682	535
Prêts	–	–	518	963	553	–	–	–	1 071	963
Total des actifs courants	33 149	31 241	114 401	107 443	20 911	28 006	8 583	9 614	177 044	176 304
Actifs non courants										
Placements	19 901	18 144	53 800	26 553	17 379	9 942	15 734	7 640	106 814	62 279
Créances : opérations sans contrepartie directe	3 859	–	41 732	47 865	1 000	3 630	–	–	46 591	51 495
Prêts	–	–	808	633	1 187	894	–	80	1 995	1 607
Immobilisations corporelles	148	179	399	354	44	51	3	5	594	589
Total des actifs non courants	23 908	18 323	96 739	75 405	19 610	14 517	15 737	7 725	155 994	115 970
Total de l'actif	57 057	49 564	211 140	182 848	40 521	42 523	24 320	17 339	333 038	292 274

Information sectorielle : état de la situation financière au 31 décembre 2021 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Partage des coûts</i>		<i>Fonds d'affectation spéciale</i>		<i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i>		<i>Total</i>	
	<i>2021</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>
Passif										
Passifs courants										
Dettes et charges à payer	702	242	737	855	604	502	178	158	2 221	1 757
Avances à payer	–	–	33	401	–	–	–	–	33	401
Avantages du personnel	3 243	2 804	27	285	4	85	39	137	3 313	3 311
Autres passifs courants	12	28	113	134	29	35	143	125	297	322
Total des passifs courants	3 957	3 074	910	1 675	637	622	360	420	5 864	5 791
Passifs non courants										
Dettes et charges à payer	–	–	–	–	22	27	–	–	22	27
Avantages du personnel	17 679	17 220	2	123	1	27	38	216	17 720	17 586
Total des passifs non courants	17 679	17 220	2	123	23	54	38	216	17 742	17 613
Total du passif	21 636	20 294	912	1 798	660	676	398	636	23 606	23 404
Actif net/situation nette										
Réserves	5 200	4 900	–	–	–	–	1 600	1 500	6 800	6 400
Excédents cumulés	30 221	24 370	210 228	181 050	39 861	41 847	22 322	15 203	302 632	262 470
Total de l'actif net/de la situation nette	35 421	29 270	210 228	181 050	39 861	41 847	23 922	16 703	309 432	268 870
Total du passif et de l'actif net/de la situation nette	57 057	49 564	211 140	182 848	40 521	42 523	24 320	17 339	333 038	292 274

Information sectorielle : état des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Partage des coûts</i>		<i>Fonds d'affectation spéciale</i>		<i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i>		<i>Éliminations^a</i>		<i>Total</i>	
	<i>2021</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>
Produits												
Contributions volontaires	15 895	7 621	96 592	55 154	16 538	6 794	4 446	2 903	–	–	133 471	72 472
Produit des placements	1 660	1 391	163	230	244	310	615	1 079	–	–	2 682	3 010
Produits divers	286	68	167	123	4	1	5 579	5 622	(5 568)	(5 581)	468	233
Total des produits	17 841	9 080	96 922	55 507	16 786	7 105	10 640	9 604	(5 568)	(5 581)	136 621	75 715
Charges												
Services contractuels	2 282	1 812	15 860	13 346	3 633	2 667	286	180	–	–	22 061	18 005
Charges de personnel	6 035	5 849	11 762	10 116	4 712	3 514	2 795	3 306	–	–	25 304	22 785
Fournitures et consommables	303	142	537	565	113	87	22	13	–	–	975	807
Frais généraux de fonctionnement	1 808	1 331	9 444	8 771	2 470	2 346	1 204	1 136	(5 568)	(5 581)	9 358	8 003
Subventions et autres transferts	906	1 216	29 316	23 333	7 673	6 525	–	–	–	–	37 895	31 074
Charges diverses	381	355	785	423	166	78	98	62	–	–	1 430	918
Amortissement	34	35	40	33	7	8	1	1	–	–	82	77
Total des charges	11 749	10 740	67 744	56 587	18 774	15 225	4 406	4 698	(5 568)	(5 581)	97 105	81 669
Excédent/(déficit) pour l'année	6 092	(1 660)	29 178	(1 080)	(1 988)	(8 120)	6 234	4 906	–	–	39 516	(5 954)

^a Cet ajustement est nécessaire pour éliminer l'effet des opérations internes de recouvrement des coûts du FENU.

Note 7**Comparaison avec le budget**

La convention retenue pour établir le budget et celle utilisée pour établir les états financiers sont différentes. L'état V [état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (ressources ordinaires)] a été établi selon la convention budgétaire, qui est celle de la comptabilité de caisse modifiée, tandis que l'état II (état des résultats financiers) l'a été selon une convention comptable, en l'occurrence la méthode de la comptabilité d'exercice. C'est la raison pour laquelle le montant effectif des dépenses financées au moyen des ressources ordinaires diffère du montant total des charges.

L'état V porte uniquement sur les ressources ordinaires. On appelle ressources ordinaires toutes les ressources du Fonds qui sont combinées et qui ne sont ni liées ni préaffectées. Elles comprennent les contributions volontaires non préaffectées provenant de sources gouvernementales, intergouvernementales ou non gouvernementales, ainsi que les intérêts créditeurs correspondants et les produits accessoires.

La présentation que l'état V offre des activités et dépenses connexes correspond aux catégories de classement des coûts, à savoir : a) activités de développement : i) activités de programme ; ii) efficacité du développement ; b) activités de gestion. Il convient de noter que l'état des résultats financiers (état II) présente la répartition des charges par nature.

Aux fins de l'application des normes IPSAS, dans le cas du Fonds, le budget approuvé est celui qui permet de financer au moyen des ressources ordinaires des dépenses au titre des activités de développement et de gestion. Les autres ressources correspondent à des estimations et projections établies à partir d'hypothèses concernant des événements à venir et ne sont pas formellement approuvées par le Conseil d'administration.

L'état V permet de rapprocher le budget définitif adopté et les crédits effectivement utilisés, calculés selon la même convention que le budget correspondant. Le montant du budget définitif approuvé est inférieur de 1,178 million de dollars à celui du budget initialement approuvé, ce qui s'explique par les ajustements apportés au plan de travail à l'issue de l'examen à mi-parcours de sa mise en œuvre.

Les taux d'exécution du budget en 2021 s'expliquent par les facteurs suivants : a) le montant des crédits approuvés ; b) les besoins globaux de trésorerie et de liquidités ; c) les prescriptions et la mise en application du cadre stratégique du FENU pour 2018-2021.

Ainsi, pour l'année 2021, les taux d'exécution sont les suivants :

a) Activités de développement : les crédits effectivement utilisés (10,344 millions de dollars) représentent 93 % du budget définitif approuvé annualisé de 11,103 millions de dollars ;

b) Activités de gestion : les crédits effectivement utilisés (1,461 millions de dollars) représentent 96 % du budget définitif approuvé annualisé de 1,516 millions de dollars.

Le montant effectif des flux de trésorerie nets résultant du fonctionnement, des activités de placement et des activités de financement présentés sur une base comparable doit être rapproché des montants indiqués dans les états financiers, comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Placements</i>	<i>Financement</i>	<i>Total</i>
Montant effectif total (calculé sur une base comparable) présenté dans l'état V	(11 805)	–	–	(11 805)
Différences liées à la méthode de calcul	138	56	–	194
Différences relatives aux entités prises en compte	34 602	(55 480)	–	(20 878)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie présentée dans l'état IV	22 935	(55 424)	–	(32 489)

Les différences liées à la méthode de calcul, selon qu'il s'agit du budget (comptabilité de caisse modifiée) ou des comptes financiers (comptabilité d'exercice), concernent principalement les commandes passées mais non exécutées. Celles-ci sont en effet saisies en comptabilité budgétaire (comptabilité de caisse modifiée) mais non en comptabilité financière (comptabilité d'exercice), puisque la livraison des biens ou la prestation des services n'a pas encore eu lieu.

Les différences relatives aux entités entre l'état V et l'état IV concernent les autres ressources du FENU, c'est-à-dire les montants afférents au partage des coûts, aux fonds d'affectation spéciale et aux services d'appui remboursables et activités diverses qui sont prises en compte dans l'état IV, mais non dans l'état V.

Il n'y a pas de différences de calendrier, car la période budgétaire annualisée est la même que la période sur laquelle portent les états financiers.

Note 8

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2021</i>	<i>31 décembre 2020</i>
Fonds en banque	2 695	2 175
Fonds détenus par des gérants externes	492	436
Fonds du marché monétaire	12 431	45 496
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	15 618	48 107

L'exposition du Fonds aux risques de crédit est présentée dans la note 23 (Instruments financiers et gestion des risques).

Note 9

Placements

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2021</i>	<i>31 décembre 2020</i>
Placements à court terme		
Placements gérés par le Programme des Nations Unies pour le développement	56 990	45 948
Placements administrés par des gérants externes	126	108
Total des placements à court terme	57 116	46 056

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Placements à long terme		
Placements gérés par le Programme des Nations Unies pour le développement	88 416	47 033
Placements administrés par des gérants externes	14 952	13 988
Beneficiary units (unités de participation)	3 446	1 258
Total des placements à long terme	106 814	62 279
Total des placements	163 930	108 335

Les fonds placés par le FENU comprennent des actifs financiers administrés par le PNUD qu'il est prévu de détenir jusqu'à leur échéance, des titres disponibles à la vente administrés par des gérants externes, ainsi que des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat.

9.1 Placements gérés par le PNUD : titres qu'il est prévu de détenir jusqu'à leur échéance

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>1^{er} janvier 2021</i>	<i>Achats</i>	<i>Titres arrivés à échéance</i>	<i>Amortissement</i>	<i>Plus-values/ (moins-values) réalisées</i>	<i>Reclassement de long terme à court terme</i>	<i>31 décembre 2021</i>
Placements à court terme							
Instruments du marché monétaire	5 000	44 962	(25 000)	24	–	15 000	39 986
Obligations	40 948	–	(40 829)	(119)	–	17 004	17 004
Total des placements à court terme	45 948	44 962	(65 829)	(95)	–	32 004	56 990
Placements à long terme							
Instruments du marché monétaire	–	15 000	–	–	–	(15 000)	–
Obligations	47 033	73 422	(15 000)	(35)	–	(17 004)	88 416
Total des placements à long terme	47 033	88 422	(15 000)	(35)	–	(32 004)	88 416
Total des titres qu'il est prévu de détenir jusqu'à leur échéance	92 981	133 384	(80 829)	(130)	–	–	145 406

Au 31 décembre 2021, le FENU n'avait constaté aucune dépréciation des titres qu'il était prévu de détenir jusqu'à leur échéance. Son exposition aux risques de crédit, de marché et de change est présentée dans la note 23, comme le sont les activités de gestion des risques qu'il mène quant à ses placements.

9.2 Placements administrés par des gérants externes : actifs financiers disponibles à la vente

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Titres disponibles à la vente		
Placements à court terme		
Obligations	126	108
Total des placements à court terme	126	108

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Placements à long terme		
Actions	9 513	9 122
Obligations	5 439	4 866
Total des placements à long terme	14 952	13 988
Total des actifs financiers disponibles à la vente administrés par des gérants externes	15 078	14 096

Le portefeuille de titres disponibles à la vente est composé de placements administrés par un gérant externe aux fins du financement des prestations liées à l'assurance maladie après la cessation de service. Outre ces placements, un montant de 0,492 million de dollars (0,436 million en 2020), également réservé à l'assurance maladie après la cessation de service, a été comptabilisé à la rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le montant total réservé à cette fin, trésorerie et équivalents de trésorerie compris, s'élève ainsi à 15,6 millions de dollars (2020 : 14,5 millions).

Au 31 décembre 2021, le FENU n'avait constaté aucune dépréciation de ses titres disponibles à la vente. Son exposition aux risques de crédit, de marché et de change est présentée dans la note 23, comme le sont les activités de gestion des risques qu'il mène quant à ses placements.

9.3 « Beneficiary units » (unités de participation) : juste valeur avec contrepartie en résultat

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} janvier 2021	Valeur des stocks acquis	Titres arrivés à échéance	Gains/ (pertes) net(te)s	31 décembre 2021
Placements à long terme					
« Beneficiary units » (unités de participation) – BUILD I	1 258	–	–	(727)	531
« Beneficiary units » (unités de participation) – BUILD II	–	3 154	–	(239)	2 915
Total des placements (« beneficiary units »)	1 258	3 154	–	(966)	3 446

Le portefeuille d'actifs comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat recouvre les « beneficiary units » (unités de participation) du fonds BUILD, instrument de placement hybride destiné à apporter des capitaux à des entreprises qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier dans les pays les moins avancés. Les « beneficiary units » sont un mécanisme novateur pour la tranche d'investissement de première perte du fonds BUILD et seront essentielles au déblocage de capitaux dans les tranches d'investissement supérieures. L'exposition du FENU aux risques de crédit, de marché et de change est présentée dans la note 23, comme le sont les activités de gestion des risques qu'il mène quant à ses placements.

Note 10**10.1 Créances : opérations sans contrepartie directe**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2021</i>	<i>31 décembre 2020</i>
Créances courantes		
Créances : opérations sans contrepartie directe	85 572	79 442
Total des créances courantes (opérations sans contrepartie directe)	85 572	79 442
Créances non courantes		
Créances : opérations sans contrepartie directe	46 591	51 495
Total des créances non-courantes (opérations sans contrepartie directe)	46 591	51 495
Total des créances (opérations sans contrepartie directe)	132 163	130 937

Échéance des créances (opérations sans contrepartie directe)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2021</i>	<i>31 décembre 2020</i>
Arriérés	416	190
Contributions à recevoir dans les années à venir	131 747	130 747
Total des créances (opérations sans contrepartie directe)	132 163	130 937

Les contributions à recevoir comprennent 131,747 millions de dollars (130,747 millions en 2020) que les donateurs se sont engagés à verser au Fonds dans les années à venir en vertu d'accords signés. Ce montant comprend 4,994 million de dollars (0,001 millions en 2020) correspondant aux sommes à recevoir au titre de ressources ordinaires.

Le montant de 0,416 million de dollars (0,190 million en 2020) d'arriérés représente le montant que le Fonds aurait déjà dû avoir reçu en vertu des accords signés avec les donateurs. Aucun de ces arriérés ne remonte à plus de six mois (comme c'était déjà le cas en 2020).

Les risques de crédit et de change auxquels le Fonds est exposé en ce qui concerne les créances sont décrits dans la note 23.

Au 31 décembre 2021, le FENU n'avait constaté aucune dépréciation de ses créances relatives à des opérations sans contrepartie directe.

10.2 Créances diverses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Créances sur le Programme des Nations Unies pour le développement	16 333	270
Placements à recevoir	334	677
Créances sur le personnel	6	–
Actifs en produits financiers dérivés	34	–
Créances sur des tiers	278	254
Total des créances diverses	16 985	1 201

Classement des créances diverses par échéance

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Inférieure ou égale à six mois	16 751	1 010
Supérieure à six mois	234	191
Total des créances diverses	16 985	1 201

Les risques de crédit et de change auxquels le FENU est exposé en ce qui concerne les créances sont décrits dans la note 23 (Instruments financiers et gestion des risques).

Note 11

Avances versées

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Fonds de fonctionnement versés aux gouvernements	54	45
Charges comptabilisées d'avance	15	53
Avances versées au personnel	613	437
Total brut des avances versées	682	535
Dépréciation	–	–
Total net des avances versées	682	535

Échéance des avances versées

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Inférieure ou égale à six mois	654	533
Supérieure à six mois	28	2
Avances versées : total brut	682	535

Note 12**Prêts**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Prêts courants		
Prêts	1 071	963
Total des prêts courants	1 071	963
Prêts non courants		
Prêts	2 437	1 727
Dépréciation	(442)	(120)
Total des prêts non courants	1 995	1 607
Total des prêts	3 066	2 570

Variation des prêts

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Solde au 1^{er} janvier	2 570	1 713
Réévaluation des prêts (gains ou pertes de change à la date de clôture des comptes)	(250)	60
Montants dépréciés	(322)	–
Montants remboursés	(423)	(341)
Décaissements de prêts	1 718	1 214
Amortissement de prêts	(227)	(76)
Solde au 31 décembre	3 066	2 570

Le solde des prêts comprend des prêts consentis à 23 institutions. Les taux d'actualisation vont de 9,52 % à 26,5 % en fonction des pays dans lesquels ces prêts sont accordés.

Le Fonds accorde des prêts sous réserve que ces derniers aient soumis un plan d'affaires solidement charpenté indiquant la façon dont les prêts les aideront à atteindre leur viabilité financière. L'octroi de ces prêts obéit à deux principes généraux. D'une part, ils ne doivent pas supplanter les sources privées de capitaux. Autrement dit, le FENU ne prêtera pas à des institutions qui pourraient sans cela recourir à des sources privées de financement telles que des banques commerciales. D'autre part, les prêts ne doivent pas exposer les institutions à des risques de change (c'est-à-dire qu'ils doivent de préférence être libellés en monnaie locale). Tous les risques liés aux fluctuations des taux de change sont entièrement couverts par des ressources affectées aux programmes spécialement prévues à cette fin.

Note 13**Immobilisations corporelles**

Le FENU a deux grandes catégories d'immobilisations corporelles : les actifs de projet et les actifs de gestion. Les actifs de projet, qui représentent 87 % du total de ses actifs, sont utilisés pour l'exécution de ses programmes et projets ; les actifs de gestion

(13 % du total des actifs), sont utilisés à l'occasion d'opérations ne concernant pas spécifiquement les projets dans les bureaux de pays et au siège.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Mobilier et agencements	Matériel informatique et matériel de communication	Véhicules	Matériel et outillage	Total
Solde au 1^{er} janvier 2021					
Coût	78	69	954	28	1 129
Cumul des amortissements	(39)	(31)	(465)	(5)	(540)
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2021	39	38	489	23	589
Année terminée le 31 décembre 2021					
Entrées	–	–	104	–	104
Cessions – charges	–	–	(74)	–	(74)
Amortissement	(5)	(7)	(69)	(1)	(82)
Cessions – cumul des amortissements	–	–	57	–	57
Valeur comptable au 31 décembre 2021	34	31	507	22	594
Solde au 31 décembre 2021					
Coût	78	69	984	28	1 159
Cumul des amortissements	(44)	(38)	(477)	(6)	(565)
Valeur comptable au 31 décembre 2021	34	31	507	22	594

Au 31 décembre 2021, le Fonds n'avait constaté aucune dépréciation de ses immobilisations corporelles.

Note 14

Dettes et charges à payer

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Passifs courants		
Sommes dues à des tiers	928	906
Charges à payer	1 146	714
Sommes dues au personnel	23	22
Engagements liés aux garanties financières	19	21
Sommes à payer à des entités des Nations Unies	93	86
Passifs dérivés	2	8
Placements	10	–
Total des dettes courantes et autres charges à payer	2 221	1 757
Passifs non courants		
Engagements liés aux garanties financières	22	27
Total des dettes non courantes et autres charges à payer	22	27
Total des dettes et autres charges à payer	2 243	1 784

Les risques de crédit et de change auxquels le Fonds est exposé en ce qui concerne les engagements liés aux garanties financières sont décrits dans la note 23 (Instruments financiers et gestion des risques).

Note 15

15.1 Avances à payer

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Avances à payer	33	401
Total des avances à payer	33	401

15.2 Autres passifs courants

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Dépôts non affectés	125	125
Dettes diverses	172	197
Total des autres passifs courants	297	322

Note 16

Avantages du personnel

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Passifs courants		
Congé annuel	2 575	2 595
Congé dans les foyers	251	295
Assurance maladie après la cessation de service	192	197
Prestations liées au rapatriement	290	220
Capital-décès	5	4
Total partiel	3 313	3 311
Passifs non courants		
Assurance maladie après la cessation de service	14 342	14 380
Prestations liées au rapatriement	3 169	3 061
Congé dans les foyers	145	90
Capital-décès	64	55
Total partiel	17 720	17 586
Total	21 033	20 897

Les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont calculés par des actuaires indépendants. Les avantages du personnel sont définis conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'ONU.

Les montants, au 31 décembre 2021, des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations de rapatriement et du capital-décès ont été déterminés par l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2021.

a) Régimes à prestations définies

Le FENU offre à ses fonctionnaires et anciens fonctionnaires les régimes à prestations définies ci-après, qui sont sujets à évaluation actuarielle : assurance-maladie après la cessation de service ; prestations de fin de service telles que les primes de rapatriement ; d'autres avantages, comme le capital-décès.

La valeur actuelle des engagements au titre de ces régimes de prévoyance à prestations définies a évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Rapatriement</i>	<i>Capital- décès</i>	<i>Total</i>
Montant des engagements au 1^{er} janvier 2021	14 577	3 281	59	17 917
Facteurs d'augmentation des engagements				
Coût des services rendus au cours de la période	922	287	2	1 211
Coût financier	426	70	1	497
Pertes actuarielles sur les décaissements	32	-	-	32
Pertes actuarielles dues à la modification des hypothèses financières	122	-	-	122
Pertes actuarielles dues à la modification des hypothèses démographiques	31	-	3	34
Pertes actuarielles dues aux ajustements liés à l'expérience	-	122	11	133
Facteurs de diminution des engagements				
Prestations effectivement versées	(236)	(221)	-	(457)
(Gains) actuariels sur les décaissements	-	(5)	(4)	(9)
(Gains) actuariels dus à la modification des hypothèses financières	-	(74)	(3)	(77)
(Gains) actuariels dus à la modification des hypothèses démographiques	-	(1)	-	(1)
(Gains) actuariels dus aux ajustements liés à l'expérience	(1 340)	-	-	(1 340)
Montant des engagements au 31 décembre 2021	14 534	3 459	69	18 062

La valeur des engagements au titre des prestations définies est égale au passif correspondant comptabilisé dans l'état de la situation financière.

Le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier comptabilisés dans l'état des résultats financiers et l'état de la situation financière s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Rapatriement</i>	<i>Capital- décès</i>	<i>Total</i>
Coût des services rendus au cours de la période	922	287	2	1 211
Coût financier	426	70	1	497
Total des charges comptabilisées au titre des avantages du personnel	1 348	357	3	1 708

Les gains/(pertes) actuariels comptabilisés directement dans l'actif net/la situation nette se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Rapatriement</i>	<i>Capital- décès</i>	<i>Total</i>
Gains/(pertes) actuariels dus à la modification des hypothèses et aux ajustements liés à l'expérience	1 187	(47)	(11)	1 129
Gains/(pertes) actuariels sur les décaissements	(32)	5	4	(23)
Total des gains/(pertes) actuariel(le)s	1 155	(42)	(7)	1 106

Sur le gain actuariel net enregistré en 2021, soit 1,106 million de dollars, le gain lié à l'assurance maladie après la cessation de service, imputable à la modification des hypothèses financières, s'est élevé à 1,187 million de dollars.

On trouvera dans le tableau ci-après les montants, pour la période considérée et les quatre périodes précédentes, des engagements au titre des régimes à prestations définies et des ajustements liés à l'expérience afférents aux passifs correspondants.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2021	2020	2019	2018	2017
Assurance maladie après la cessation de service					
Engagements au titre des prestations définies	14 534	14 577	12 644	13 146	9 049
Ajustements liés à l'expérience	(1 340)	–	(512)	4 558	1 234
Rapatriement					
Engagements au titre des prestations définies	3 459	3 281	2 904	2 489	2 736
Ajustements liés à l'expérience	123	–	(33)	(206)	744
Capital-décès					
Engagements au titre des prestations définies	69	59	58	24	28
Ajustements liés à l'expérience	11	–	25	(3)	(2)

La prochaine évaluation actuarielle sera arrêtée au 31 décembre 2022.

b) Hypothèses actuarielles

La dernière évaluation actuarielle relative à l'assurance maladie après la cessation de service, aux prestations liées au rapatriement et au capital-décès a été arrêtée au 31 décembre 2021. Les deux hypothèses importantes utilisées par l'actuaire pour déterminer la valeur des engagements au titre des prestations définies sont le taux d'actualisation et, pour l'assurance maladie après la cessation de service, le taux d'évolution tendancielle du coût des soins de santé. Les principales hypothèses retenues pour déterminer les engagements au titre des prestations définies sont les suivantes :

	2021	2020
Taux d'actualisation :		
a) Assurance maladie après la cessation de service	3,16 %	2,95 %
b) Prestations liées au rapatriement	2,70 %	2,21 %
c) Capital-décès	2,56 %	2,00 %
Taux tendanciels du coût des soins de santé :		
a) Plans proposés aux États-Unis (hors Medicare)	5,17 %, tombant progressivement à 3,95 % au bout de 10 ans	5,31 %, tombant progressivement à 3,65 % au bout de 14 ans
b) Plans proposés aux États-Unis (Medicare)	5,03 %, tombant progressivement à 3,95 % au bout de 10 ans	5,15 %, tombant progressivement à 3,65 % au bout de 14 ans
c) Régimes d'assurance dentaire proposés aux États-Unis	4,53 %, tombant progressivement à 3,95 % au bout de 10 ans	4,59 %, tombant progressivement à 3,65 % au bout de 14 ans
d) Plans proposés hors États-Unis (Suisse)	3,44 %, tombant progressivement à 2,25 % au bout de 7 ans	3,64 %, tombant progressivement à 2,75 % au bout de 8 ans
e) Plans proposés hors États-Unis (zone euro)	Constant à 3,75 %	3,73 %, tombant progressivement à 3,25 % au bout de 6 ans
Mouvement du barème des traitements (en fonction de l'âge et de la catégorie des fonctionnaires)	3,97-9,27 %	3,97-9,27 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,20 %
Coût des prestations médicales par personne (en fonction de l'âge)	1 020-15 344 dollars É.-U.	975-14 571 dollars É.-U.
Méthode actuarielle utilisée	Méthode des unités de crédit projetées	Méthode des unités de crédit projetées

D'autres hypothèses actuarielles sont retenues pour l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service : inscription au plan et participation au volet B du programme Medicare, nombre de personnes à charge, différence d'âge entre les conjoints, cotisations des retraités, accroissement du nombre des demandes de remboursement en conséquence du vieillissement, subventions accordées aux retraités pour les médicaments au titre du volet D du programme Medicare et primes versées au titre du volet B dudit programme.

Les hypothèses relatives à la mortalité reposent sur les tables et statistiques publiées. Les taux de mortalité retenus pour calculer le montant des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des prestations liées au rapatriement sont actuellement les suivants :

<i>Taux de mortalité – fonctionnaires en activité</i>	2021		2020	
	<i>À l'âge de 20 ans</i>	<i>À l'âge de 65 ans</i>	<i>À l'âge de 20 ans</i>	<i>À l'âge de 69 ans</i>
Hommes	0,00062	0,00495	0,00056	0,00718
Femmes	0,00034	0,00263	0,00037	0,00522

<i>Taux de mortalité – fonctionnaires à la retraite</i>	2021		2020	
	<i>À l'âge de 20 ans</i>	<i>À l'âge de 70 ans</i>	<i>À l'âge de 20 ans</i>	<i>À l'âge de 70 ans</i>
Hommes	0,00062	0,01113	0,00062	0,00913
Femmes	0,00035	0,00570	0,00035	0,00561

Les taux de départ à la retraite des administrateurs recrutés entre le 1^{er} janvier 1990 et le 1^{er} janvier 2014 et comptant au moins 30 années d'ancienneté s'établissent comme suit :

<i>Taux de départ à la retraite : administrateurs comptant au moins 30 années d'ancienneté</i>	2021		2020	
	<i>À l'âge de 55 ans</i>	<i>À l'âge de 62 ans</i>	<i>À l'âge de 55 ans</i>	<i>À l'âge de 62 ans</i>
Hommes	0,16	0,70	0,16	0,70
Femmes	0,20	0,80	0,20	0,80

En ce qui concerne les fonctionnaires en activité, les hypothèses ci-après ont été retenues quant à la probabilité qu'ils soient mariés à la date de départ à la retraite :

<i>Taux de fonctionnaires en activité mariés au moment de la retraite</i>	2021	2020
Hommes	0,75	0,75
Femmes	0,75	0,75

Analyse de sensibilité

La variation des hypothèses précitées relatives à l'évolution des frais médicaux aurait les effets suivants sur les montants estimatifs des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Augmentation/(diminution) des engagements</i>	+0,5 %	-0,5 %
Incidence de la variation du taux d'actualisation sur le montant des engagements en fin d'année	(1 569)	1 841
Incidence de la variation des taux tendanciels d'évolution du coût des soins de santé sur la valeur cumulée en fin d'année des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi	1 776	(1 532)

c) Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Le FENU est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeur à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

Le régime expose les organisations affiliées à la Caisse aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. Le FENU, comme les autres organisations affiliées et la Caisse des pensions, est dans l'incapacité de déterminer la part qui lui revient dans les engagements au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les cotisations que le Fonds verse à la Caisse durant l'année financière sont comptabilisées en charges.

En vertu des Statuts de la Caisse, le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de faire procéder à une telle évaluation tous les deux ans selon la méthode des groupes avec entrants, l'objectif étant essentiellement de déterminer si ses actifs actuels et le montant estimatif de ses actifs futurs permettront à la Caisse de faire face à ses engagements.

Le FENU est tenu de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale, qui est actuellement de 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et de 15,8 % pour le Fonds. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Chacune des organisations affiliées contribue à le combler en proportion du montant total des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation.

L'évaluation actuarielle du Fonds la plus récente a été achevée le 31 décembre 2019, et l'évaluation au 31 décembre 2021 est en cours. Aux fins de l'établissement des états financiers de 2020, la Caisse a considéré que les données sur la participation arrêtées au 31 décembre 2019 s'appliquaient au 31 décembre 2020.

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2019 a donné un taux de couverture des engagements, compte non tenu des ajustements futurs des pensions, de 144,4 %. Une fois le système actuel d'ajustement des pensions pris en considération, le taux de couverture était de 107,1 %.

Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2019, d'effectuer les versements prévus en cas de déficit à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des avoirs était supérieure à celle de la totalité des obligations de la Caisse. Qui plus est, la valeur de marché des actifs était elle aussi supérieure à la valeur actuarielle de la

totalité du passif à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

Si l'article 26 devait être invoqué en raison d'un déficit actuariel constaté soit lors de l'évaluation en cours, soit parce que la Caisse viendrait à cesser son activité, le montant que chaque organisation affiliée devrait verser pour combler un déficit actuariel serait calculé en proportion de ses cotisations par rapport au total des cotisations versées à la Caisse pendant les trois années précédant l'évaluation. Le montant total des cotisations versées à la Caisse pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle (2018, 2019 et 2020) s'élevait à 7 993,15 millions de dollars, dont 0,15 % provenant du Fonds.

Les cotisations que le FENU a versées à la Caisse en 2021 se sont élevées à 4,9 millions de dollars (contre 4,4 millions de dollars en 2020). En 2022, elles devraient atteindre environ 5,2 millions de dollars.

Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation par décision de l'Assemblée générale, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte. Une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation pour être utilisée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui étaient participants à la Caisse, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part proportionnelle est fixé par le Comité mixte après une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin ; toutefois, ladite part ne comprend aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.

Le Comité des commissaires aux comptes effectue chaque année un audit de la Caisse et en rend compte au Comité mixte et à l'Assemblée générale. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses investissements, qui peuvent être consultés sur son site Web (www.unjspf.org).

d) Indemnités de fin de contrat de travail

Dans le cours normal de ses activités, le FENU n'a pas engagé de dépenses au titre du versement d'indemnités de fin de contrat de travail.

Note 17

Réserves

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} janvier 2021	Variation	31 décembre 2021
Réserve opérationnelle	6 400	400	6 800
Total	6 400	400	6 800

Le Fonds a actualisé sa réserve opérationnelle afin qu'elle soit parfaitement conforme à la méthode approuvée par le Conseil d'administration en septembre 2018. Le montant de la réserve opérationnelle pour les ressources ordinaires correspond à 50 % de la moyenne des décaissements effectués les trois années précédentes au titre des activités financées au moyen de ces ressources (montant effectif calculé sur une base comparable à celle du budget). Le montant de la réserve opérationnelle pour les autres ressources correspond à 2 % de la moyenne des dépenses engagées sur les trois dernières années, à quoi s'ajoute une réserve fixe de 0,400 million de dollars pour les risques liés au passif éventuel.

Note 18

Excédents cumulés

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} janvier 2021	Variation	31 décembre 2021
Excédents cumulés	254 969	39 116	294 085
Fonds réservés à des fins particulières	2 481	268	2 749
Gains/(pertes) actuariel(le)s	2 742	1 106	3 848
Variation de la juste valeur des titres disponibles à la vente	2 278	(328)	1 950
Total	262 470	40 162	302 632

La variation des excédents cumulés (39,116 millions) s'explique par un excédent de 39,516 millions de dollars pour l'année et un transfert de la réserve opérationnelle aux excédents cumulés d'un montant de 0,400 million de dollars. Les fonds réservés à des fins particulières sont, entre autres, les fonds pour les technologies de l'information et des communications, les fonds pour l'apprentissage et la réserve au titre des départs négociés.

Les excédents cumulés au 31 décembre 2021 tiennent compte de créances à recevoir au cours d'années financières ultérieures d'un montant de 132,162 millions de dollars (contre 130,937 millions de dollars en 2020). Comme le prévoient son règlement financier et ses règles de gestion financière, le Fonds n'est autorisé à dépenser que l'argent qu'il a effectivement reçu.

Note 19

Contributions volontaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2021	2020
Contributions	134 381	73 718
À déduire : contributions inutilisées remboursées aux donateurs	(910)	(1 246)
Total	133 471	72 472

Pendant la période 2018-2021, le PNUD a fait fond sur le mandat financier du FENU aux fins de l'exécution d'activités relevant de domaines d'intérêt commun dans les pays les moins avancés. Il a offert dans ce cadre un appui institutionnel au Fonds. En outre, en 2021, il a directement pris en charge, comme contribution en nature, une partie des coûts salariaux afférents à 15 fonctionnaires du FENU, d'un montant de 1,783 million de dollars, et des frais généraux de fonctionnement (loyers, voyages et frais divers), d'un montant de 0,859 million de dollars. Il a également fourni un appui aux programmes d'un montant de 1,283 million de dollars.

Note 20**Produits des placements**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2021	2020
Intérêts perçus sur les instruments à revenu fixe, les soldes de comptes bancaires et les prêts, majorés ou minorés des primes amorties	1 418	2 528
Dividendes perçus sur le portefeuille des placements	110	98
Plus-value réalisée sur la vente de placements	1 154	384
Total	2 682	3 010

Note 21**Produits divers**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2021	2020
Gains de change	235	195
Autres produits divers	228	10
Coût des services généraux de gestion	5	28
Total	468	233

Note 22**Charges**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Charges afférentes aux programmes 2021</i>	<i>Total des charges^a 2021</i>	<i>Charges afférentes aux programmes 2020</i>	<i>Total des charges 2020</i>
22.1 Services contractuels				
Services de vacataires	17 511	18 436	13 260	13 975
Services rendus par des sociétés	2 271	2 332	3 091	3 283
Charges afférentes aux Volontaires des Nations Unies	1 293	1 293	747	747
Total (services contractuels)	21 075	22 061	17 098	18 005
22.2 Charges de personnel				
Coûts salariaux	12 512	16 852	10 526	14 952
Prestations de retraite	2 481	3 288	2 110	2 911
Avantages postérieurs à l'emploi	1 168	1 985	1 051	1 835
Prestations liées aux engagements et affectations	876	1 025	608	772
Prestations liées aux congés	475	597	636	875
Autres avantages du personnel	1 114	1 557	902	1 440
Total (charges de personnel)	18 626	25 304	15 833	22 785
22.3 Fournitures et consommables				
Frais d'entretien des immobilisations corporelles et des fournitures liées aux projets	114	131	141	160

	<i>Charges afférentes aux programmes 2021</i>	<i>Total des charges^a 2021</i>	<i>Charges afférentes aux programmes 2020</i>	<i>Total des charges 2020</i>
Papeterie et autres fournitures de bureau	62	69	50	55
Produits agricoles, pétroliers et métalliques	57	57	35	38
Fournitures informatiques et maintenance des logiciels	209	438	98	128
Matériel informatique et matériel de communication	132	154	282	338
Autres consommables	85	126	72	88
Total (fournitures et consommables)	659	975	678	807
22.4 Frais généraux de fonctionnement				
Voyages	1 347	1 538	1 068	1 225
Formation et recrutement	851	981	747	776
Loyers, contrats de location, services collectifs de distribution	1 357	1 636	1 349	1 600
Remboursement	81	93	111	120
Communications	1 239	1 567	1 005	1 252
Sécurité	564	724	473	625
Services spécialisés ^b	1 277	1 388	1 064	1 115
Coût des services généraux de gestion ^c	5 664	96	5 701	120
Contribution aux dépenses relatives aux activités financées en commun	298	403	271	381
Contribution aux dépenses relatives aux services informatiques et aux services de communication	160	219	138	192
Fret	15	16	17	20
Assurances/garanties	12	14	16	17
Frais de fonctionnement divers	564	683	445	560
Total (frais généraux de fonctionnement)	13 429	9 358	12 405	8 003
22.5 Subventions et autres transferts				
Dons	37 859	37 859	31 044	31 044
Transferts	20	36	20	30
Total (subventions et autres transferts)	37 879	37 895	31 064	31 074
22.6 Charges diverses				
(Gains)/pertes de change	433	434	268	268
(Gains)/pertes sur cession d'immobilisations	5	13	(4)	(4)
Divers	293	661	345	631
Dépréciation ^d	322	322	–	23
Total (charges diverses)	1 053	1 430	609	918
22.7 Amortissements				
Amortissements	56	82	56	77
Total (amortissements)	56	82	56	77
Total des charges	92 777	97 105	77 743	81 669

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau)

^a Dont 92,777 millions de dollars au titre des programmes et 4,328 millions au titre de l'efficacité de l'aide au développement, de la gestion et de l'élimination. Pour plus de précisions, voir la note 27.1 (Ventilation des charges par catégorie).

^b En 2021, le FENU a constaté en charges des pertes d'un montant net de 0,966 million de dollars au titre des « beneficiary units » (unités de participation), classées dans la catégorie des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat.

^c En 2021, sur ces 5,664 millions de dollars, un montant de 5,568 millions a été éliminé pour annuler l'incidence du recouvrement interne des coûts du FENU.

^d En 2021, le FENU a comptabilisé une dépréciation de 0,322 million de dollars concernant les prêts.

Note 23

Instruments financiers et gestion des risques

Les règles de gestion des risques du Fonds, les politiques et directives régissant ses investissements et son règlement financier et ses règles de gestion financière ont pour but de réduire autant que possible les effets préjudiciables potentiels sur les ressources dont il dispose pour financer ses activités.

Dans le cadre de ses activités, le Fonds est exposé à différents types de risques financiers, dont :

- a) le risque de crédit : le risque de perte financière qu'il pourrait subir si une entité ou une contrepartie manquait à ses obligations financières ou contractuelles ;
- b) le risque de liquidité : la probabilité qu'il ne puisse dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles ;
- c) le risque de marché : le risque qu'il subisse des pertes financières en raison de variations défavorables des taux de change, des taux d'intérêt ou des cours des valeurs.

Le PNUD administre les activités de placement du Fonds dans le cadre d'un accord de prestation de services dans l'exécution duquel il applique ses directives en matière de gestion des placements et son cadre de gouvernance dans l'intérêt du Fonds. Les placements sont enregistrés au nom du Fonds et les titres négociables sont détenus par un dépositaire nommé par le PNUD. Les principaux objectifs de la gestion des placements, énoncés dans la politique et les directives du PNUD en la matière, consistent à assurer :

- a) la sécurité – c'est-à-dire préserver le capital, en investissant dans des titres à revenu fixe provenant d'émetteurs dont la qualité de crédit est très satisfaisante ;
- b) des liquidités – c'est-à-dire donner la latitude nécessaire pour faire face aux besoins de trésorerie, en investissant dans des titres à revenu fixe facilement négociables et en échelonnant comme il convient les échéances des placements ;
- c) des revenus – c'est-à-dire optimiser le revenu des placements en assurant la sécurité et les liquidités susvisées.

Composé de membres de l'équipe dirigeante, le Comité des placements du PNUD se réunit tous les trimestres pour examiner la performance du portefeuille et s'assurer que les décisions relatives aux placements ont été prises conformément aux directives établies. Le Fonds reçoit du PNUD des rapports mensuels détaillés dans lesquels sont présentées la composition et la performance du portefeuille de placements. Les bureaux du Fonds examinent ces rapports régulièrement.

Le règlement financier et les règles de gestion financière du Fonds s'appliquent à tous les fonds et programmes administrés par celui-ci et fixent les normes applicables en matière de contrôle interne et de responsabilité.

Le Fonds a confié la gestion des placements afférents à l'assurance maladie après la cessation de service à deux entités extérieures, qui sont gérées par le PNUD, en vue de garantir un rendement suffisant, compte tenu de l'horizon à long terme des engagements correspondants. Au 31 décembre 2021, ce portefeuille, composé d'actions et de titres à revenu fixe, était considéré comme disponible à la vente.

Les gérants externes de portefeuilles sont tenus de suivre les directives du PNUD applicables au placement des fonds de l'assurance maladie après la cessation de service, selon lesquelles tous les placements doivent s'effectuer dans des conditions optimales de sécurité et respecter les principes de responsabilité effective et de responsabilité sociale tout en étant entièrement conformes aux normes les plus rigoureuses en matière de qualité, d'efficacité, de compétence et d'intégrité. Ces directives sont examinées et approuvées périodiquement par le comité des placements afférents à l'assurance maladie après la cessation de service du PNUD.

Les « beneficiary units » (unités de participation) du fonds BUILD sont des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat. Le fonds BUILD étant une société à responsabilité limitée, tous les placements afférents aux « beneficiary units » risquent d'engendrer des pertes nettes en cas de : a) détérioration de la qualité de crédit du portefeuille de placements dans les pays les moins avancés et b) pertes de change, réalisées ou non, associées à ces placements. Ces pertes sont partagées *pari passu* avec les autres investisseurs ainsi qu'avec les actionnaires de catégorie C, lesquels assument les pertes initiales dans la structure du fonds BUILD. Les éventuelles pertes subies par le FENU seraient donc partagées mais globalement limitées au montant du placement afférent aux « beneficiary units », qui a été intégralement financé par les contributions des donateurs. La responsabilité du Fonds serait donc limitée aux pertes afférentes à ses « beneficiary units ».

On trouvera dans le tableau ci-après la valeur en fin d'année des actifs financiers du Fonds classés selon les normes IPSAS.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Titres détenus jusqu'à leur échéance	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs évalués à la juste valeur avec contrepartie en résultat	Valeur comptable	
					2021	2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	–	15 618	–	15 618	48 107
Placements	145 406	15 078	–	3 446	163 930	108 335
Créances : opérations sans contrepartie directe	–	–	132 163	–	132 163	130 937
Créances diverses	–	–	16 951	34	16 985	1 201
Avances	–	–	682	–	682	535
Prêts	–	–	3 066	–	3 066	2 570
Total des actifs financiers	145 406	15 078	168 480	3 480	332 444	291 685

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés au coût amorti. Au 31 décembre 2021, leur valeur comptable excédait leur valeur marchande

de 0,611 million de dollars, alors qu'en 2020, leur valeur marchande dépassait leur valeur comptable de 0,799 million de dollars. La valeur comptable des prêts et créances est une approximation raisonnable de leur juste valeur. La valeur initiale des placements comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat était de 5,201 millions de dollars.

On trouvera dans le tableau ci-dessous la valeur en fin d'année des passifs financiers classés selon les normes IPSAS.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Autres passifs financiers</i>	<i>Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat</i>	<i>Valeur comptable</i>	
			<i>2021</i>	<i>2020</i>
Dettes et charges à payer	2 241	2	2 243	1 784
Avances à payer	33	–	33	401
Autres passifs courants	297	–	297	322
Total des passifs financiers	2 571	2	2 573	2 507

La valeur comptable des autres passifs est une approximation raisonnable de leur juste valeur. Au 31 décembre 2021, le montant des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat était de 0,002 million de dollars (contre 0,008 million de dollars en 2020). Il tenait à divers contrats de change à terme administrés par un gérant externe.

Pour l'année terminée le 31 décembre 2021, des pertes d'un montant net de 0,966 million de dollars (contre 0,836 million de dollars en 2020) au titre des « beneficiary units » et de 0,049 million de dollars (contre 0,073 million de dollars en 2020) au titre d'autres actifs et passifs financiers comptabilisés à leur juste valeur avec contrepartie en résultat ont été constatées en charges.

La valeur comptable des engagements liés aux garanties financières, établie à 0,041 million de dollars (0,048 million de dollars également en 2020), est une approximation raisonnable de leur juste valeur. Au 31 décembre 2021, le Fonds s'était porté caution sous la forme de deux garanties de prêt partielles. Dans le premier cas, il s'agissait d'un prêt de premier rang de 0,454 million de dollars visant à financer une toute nouvelle opération. La garantie offerte par le Fonds couvrait 50 % des pertes nettes enregistrées sur le capital versé par la partie garantie à l'emprunteur admissible. Le plafond garanti était de 0,227 million de dollars, ce qui représentait le montant maximal des engagements du Fonds au titre de l'accord de garantie au 31 décembre 2019. Cet accord arrive à échéance à la fin de 2024. Dans le second cas, il s'agissait d'un prêt de 0,135 million de dollars visant à financer une opération d'agrobusiness. La garantie offerte par le Fonds couvrait 70 % des pertes nettes enregistrées sur le capital versé par la partie garantie à l'emprunteur admissible. Le plafond garanti était de 0,094 million de dollars, ce qui représentait le montant maximal des engagements du Fonds au titre de l'accord de garantie au 31 décembre 2021. Cet accord arrive à échéance à la fin de 2025.

Évaluation

Le tableau ci-après présente la juste valeur des instruments financiers disponibles à la vente et comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat qui étaient détenus par le Fonds au 31 décembre 2021, selon le niveau de fiabilité.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers disponibles à la vente				
Actions	9 513	–	–	9 513
Obligations	5 565	–	–	5 565
Total (actifs financiers disponibles à la vente)	15 078	–	–	15 078
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat				
Instruments financiers dérivés	–	34	–	34
Beneficiary units (unités de participation)	–	–	3 446	3 446
Total (actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat)	–	34	3 446	3 480
Total de la juste valeur des instruments financiers	15 078	34	3 446	18 558

En fonction du poids relatif des données utilisées aux fins de l'évaluation, les normes IPSAS définissent les trois niveaux de juste valeur suivants :

- a) Niveau 1 : cours sur les marchés actifs, non corrigés, d'actifs ou de passifs identiques ;
- b) Niveau 2 : éléments d'évaluation autres que les cours de marché relevant du niveau 1, qui sont obtenus soit directement (cours) soit indirectement (dérivés de cours) pour l'actif et le passif considéré ;
- c) Niveau 3 : éléments d'évaluation de l'actif ou du passif considéré ne reposant pas sur des données de marché observables (éléments non attestés).

Analyse du risque de crédit du Fonds

Le Fonds est exposé à un risque de crédit lié aux soldes des actifs financiers qu'il détient, principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers, des créances (opérations sans contrepartie directe et créances diverses), des avances et des prêts.

Il utilise les comptes bancaires locaux du PNUD pour ses engagements financiers au jour le jour. Les contributions sont versées directement sur ses comptes ou ceux du PNUD ouverts à cette fin au siège du PNUD ou au niveau des bureaux de pays.

En ce qui concerne les instruments financiers, les directives concernant la gestion des placements limitent le risque de crédit associé à une même contrepartie et prévoient des exigences minimales de solvabilité. Les stratégies d'atténuation du risque de crédit énoncées dans ces directives imposent des critères prudents de solvabilité minimale pour tous les émetteurs en fixant des limites relatives aux échéances et aux contreparties en fonction de la qualité du crédit. Les directives prescrivent de suivre en permanence la notation des émetteurs et des contreparties.

Seuls sont autorisés les placements dans des instruments à revenu fixe d'entités souveraines, supranationales, gouvernementales ou fédérales et de banques. Les activités de placement sont menées par le PNUD.

L'évaluation du risque de crédit des instruments financiers repose sur les notes de crédit attribuées par les trois principales agences de notation (Moody's, S&P Global Ratings et Fitch). Au 31 décembre 2021, le Fonds n'avait investi que dans des instruments financiers à revenu fixe de qualité, comme l'indique le tableau ci-après (présenté selon les conventions de notation de S&P Global Ratings).

Concentration en fonction de la note de crédit : placements gérés par le Programme des Nations Unies pour le développement

(En milliers de dollars des États-Unis)

31 décembre 2021	AAA	AA+	AA	AA-	A+	Total
Instruments du marché monétaire	–	–	9 998	29 988	–	39 986
Obligations – placements	55 455	29 980	9 989	5 000	4 996	105 420
Total	55 455	29 980	19 987	34 988	4 996	145 406

31 décembre 2020	AAA	AA+	AA	AA-	A+	Total
Instruments du marché monétaire	–	–	–	5 000	–	5 000
Obligations – placements	42 045	18 827	4 996	15 004	7 109	87 981
Total	42 045	18 827	4 996	20 004	7 109	92 981

Concentration en fonction de la note de crédit : placements gérés par une entité extérieure

(En milliers de dollars des États-Unis)

31 décembre 2021	AAA	AA+	AA	AA-	A+	A	A-	BBB+	BBB	Bons du Trésor des États-Unis	Non noté	Total
Obligations – placements	190	27	44	143	86	97	44	111	37	580	4 206	5 565
Total	190	27	44	143	86	97	44	111	37	580	4 206	5 565

31 décembre 2020 (après retraitement)	AAA	AA+	AA	AA-	A+	A	A-	BBB+	BBB	Bons du Trésor des États-Unis	Non noté	Total
Obligations – placements	185	25	–	116	75	19	19	114	76	600	3 745	4 974
Total	185	25	–	116	75	19	19	114	76	600	3 745	4 974

Note : Les placements gérés par une entité extérieure sont régis par les directives pour la gestion des placements afférents à l'assurance maladie après la cessation de service. Les obligations non notées comprennent des obligations de sociétés et des placements à revenu fixe dans des fonds indiciaires cotés d'un montant de 3,505 millions de dollars, le solde restant de 0,701 million de dollars étant constitué d'obligations d'État.

La trésorerie du PNUD se charge de la gestion des placements. Les bureaux du Fonds n'exercent pas d'activités de placement.

Le risque de crédit lié aux produits à recevoir d'opérations sans contrepartie directe est atténué par le règlement financier et les règles de gestion financière du Fonds, qui disposent que, pour toutes les ressources, les dépenses ne peuvent être engagées qu'après réception des fonds des donateurs. Il ne peut être dérogé à cette règle qu'à condition de respecter certains critères de gestion des risques concernant le débiteur. En outre, une grande partie des contributions à recevoir sont dues par des gouvernements souverains et des entités supranationales ou par des donateurs privés qui présentent un risque de crédit peu élevé.

Le tableau ci-dessous présente les trois principaux donateurs, qui représentaient 65 % du solde des créances sans contrepartie directe. Se fondant sur l'expérience, le Fonds estime que toutes les créances sans contrepartie directe sont recouvrables. Au 31 décembre 2021, aucune dépréciation n'a été constatée au titre des produits à recevoir d'opérations sans contrepartie directe.

Créances (opérations sans contrepartie directe) : les trois soldes les plus importants

(En milliers de dollars des États-Unis)

Nombre	Type d'entité	Solde	Pourcentage
1	Organisme multilatéral	54 303	41
2	Fonds de financement commun des Nations Unies	18 245	14
3	Entité publique	13 438	10
Total partiel		85 986	65
Autres		46 177	35
Total		132 163	100

Analyse du risque de liquidité du Fonds

Le risque de liquidité est la possibilité que le Fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements, à savoir les dettes, les charges à payer et autres obligations, à mesure qu'ils deviennent exigibles.

Il est procédé aux placements en prenant dûment en considération les besoins de trésorerie liés au fonctionnement du Fonds, qui reposent sur les prévisions de trésorerie. La stratégie de placement prévoit d'échelonner les échéances en tenant compte du calendrier des futurs besoins de financement de l'organisation. Le Fonds prend une partie de ses positions dans de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme qui soient suffisants pour couvrir ses engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles, comme l'illustre le tableau ci-après.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021	Pourcentage	31 décembre 2020	Pourcentage
Soldes de trésorerie	3 187	2	2 611	2
Équivalents de trésorerie	12 431	7	45 496	29
Total (trésorerie et équivalents de trésorerie)	15 618	9	48 107	31
Placements à court terme	57 116	32	46 056	29

	31 décembre 2021	Pourcentage	31 décembre 2020	Pourcentage
Placements à long terme	106 814	59	62 279	40
Total (placements à court et long termes)	163 930	91	108 335	69
Total des placements, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	179 548	100	156 442	100

Le Fonds échelonne les dates d'échéance de ses placements de façon à toujours disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements à court terme à mesure qu'ils deviennent exigibles.

Répartition des équivalents de trésorerie

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Fonds du marché monétaire	12 431	45 496
Équivalents de trésorerie	12 431	45 496

Le règlement financier et les règles de gestion financière du FENU lui permettent également d'atténuer son risque de liquidité en interdisant aux bureaux de prendre des engagements, y compris de faire des achats, qui ne sont pas inscrits au budget. Il est possible d'engager des dépenses une fois que les fonds ont été reçus et que les budgets ont été actualisés en conséquence dans le progiciel de gestion intégrée. La capacité de dépense est réévaluée en permanence, à mesure que des engagements sont contractés et des dépenses engagées. Pour engager des dépenses qui ne sont pas inscrites au budget, il faut respecter les directives de gestion des risques du Fonds.

Analyse du risque de marché du Fonds

Le risque de marché est la possibilité que le FENU subisse des pertes financières en raison de variations défavorables de la valeur de marché d'instruments financiers, notamment des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des titres.

Le risque de taux d'intérêt est lié aux effets des fluctuations des taux d'intérêt du marché sur :

- a) la juste valeur des actifs et passifs financiers ;
- b) les flux de trésorerie futurs.

Les titres du Fonds sont pour la plupart (89 %) classés comme actifs détenus jusqu'à échéance et ne sont pas évalués au cours du marché. La valeur comptable des titres détenus jusqu'à l'échéance ne subit pas l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt.

Répartition des placements

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Mode de comptabilisation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Placements détenus jusqu'à l'échéance	Coût amorti	145 406	92 981
Titres disponibles à la vente	Juste valeur	15 078	14 096
Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat	Juste valeur	3 446	1 258
Total des placements		163 930	108 335

Le tableau ci-après fait apparaître la sensibilité des placements du Fonds aux taux d'intérêt, compte tenu de la durée de ses titres. Seuls sont sensibles aux taux d'intérêt les titres à revenu fixe classés comme disponibles à la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché avec variation constatée en situation nette. Les variations des taux d'intérêt n'ont donc pas d'incidence sur l'excédent ou le déficit du Fonds.

Analyse de la sensibilité aux taux d'intérêt des placements à revenu fixe disponibles à la vente

(En milliers de dollars des États-Unis)

Valeur de marché au 31 décembre 2021	Variation	Incidence sur les états financiers	
		Actif net	Excédent ou déficit
5 565	Hausse de 100 points de base	(118)	–
5 565	Baisse de 50 points de base	59	–

Note : Les titres entrant dans la catégorie Trésorerie et équivalents de trésorerie ne sont pas pris en compte.

Risque de change

Le Fonds est exposé à des risques de change car il détient des actifs financiers libellés dans des monnaies autres que le dollar et des passifs financiers devant être réglés en devises.

Il reçoit des contributions de donateurs principalement libellées en dollars des États-Unis et en euros. Toute contribution reçue dans une monnaie autre que le dollar est immédiatement convertie en dollars au taux de change en vigueur, puisque tous les fonds du FENU sont déposés dans des comptes en dollars. Au 31 décembre 2021, les placements du FENU étaient principalement libellés en dollars des États-Unis.

Comme il ressort du tableau ci-dessous, une grande partie des actifs et passifs financiers du Fonds sont libellés en dollars des États-Unis, ce qui réduit le risque de change global.

Risque de change

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dollars des États-Unis</i>	<i>Euro</i>	<i>Couronne suédoise</i>	<i>Autres monnaies</i>	<i>31 décembre 2021</i>	<i>31 décembre 2020</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 524	10	1	83	15 618	48 107
Placements	160 172	2 064	81	1 613	163 930	108 335
Créances : opérations sans contrepartie directe	75 594	47 086	6 419	3 064	132 163	130 937
Créances diverses	16 686	–	–	299	16 985	1 201
Avances versées	422	26	–	234	682	535
Prêts	367	–	–	2 699	3 066	2 570
Total	268 765	49 186	6 501	7 992	332 444	291 685
Dettes et charges à payer	1 583	149	–	511	2 243	1 784
Avances à payer	33	–	–	–	33	401
Autres passifs courants	297	–	–	–	297	322
Total	1 913	149	–	511	2 573	2 507

Au 31 décembre 2021, le Fonds détenait une petite partie de ses placements et autres actifs financiers dans plusieurs monnaies autres que le dollar des États-Unis, principalement en raison de la réception de contributions en devises fortes. Le Fonds conserve un minimum d'avoirs dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis et, chaque fois que possible, convertit les soldes excédentaires en dollars.

Risque lié au cours des actions

En 2021, les instruments administrés par des gérants externes au titre du financement de l'assurance maladie après la cessation de service comprenaient des actions. Le tableau ci-dessous présente la sensibilité des placements en question à une variation de 5 % du cours des actions. Seuls sont sensibles aux variations des cours les placements en actions classés comme disponibles à la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché avec variation constatée dans l'actif net/la situation nette. Les variations des cours n'ont donc pas d'incidence sur l'excédent ou le déficit du Fonds.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Valeur de marché au 31 décembre 2021</i>	<i>Variation</i>	<i>Incidence sur les états financiers</i>	
		<i>Actif net</i>	<i>Excédent ou déficit</i>
9 513	Hausse de 5 %	476	–
9 513	Baisse de 5 %	(476)	–

Malgré la volatilité observée sur les marchés des capitaux en 2021, notamment en raison de la persistance de la pandémie de COVID-19, les placements dans lesquels ont été investies les liquidités du fonds de roulement du FENU sont toujours en sécurité, les actifs détenus étant de bonne qualité et propres à préserver le capital, conformément à la politique d'investissement du Fonds. Les revenus de ces placements ont diminué, passant de 2,115 millions de dollars en 2020 à 0,943 million

de dollars en 2021, en raison d'une baisse des rendements observés sur le marché du fait de la pandémie.

Par l'intermédiaire du PNUD, le Fonds surveille activement les notes associées à ses placements et à ses contreparties, conformément à ses directives en matière de gestion des placements.

Les variations – liées à la volatilité des marchés – de la valeur du portefeuille des placements afférents à l'assurance maladie après la cessation de service du FENU, qui est classé comme disponible à la vente, sont sans incidence sur l'excédent et le déficit constatés. Pour plus de précisions sur les changements relatifs aux engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, voir la note 16 (Avantages du personnel).

Note 24

Parties liées

a) Principaux dirigeants

La direction du Fonds est assurée par un groupe exécutif comprenant cinq membres : le (la) Secrétaire exécutif(ve), le (la) Secrétaire exécutif(ve) adjoint(e), les deux directeur(trice)s des domaines d'activité et le (la) directeur(trice) du Dispositif d'investissement en faveur des pays les moins avancés. Chargé de l'orientation stratégique et de la gestion des opérations du Fonds, le Groupe exécutif dispose d'importants pouvoirs pour mener à bien la mission de l'organisation.

b) Rémunération

(En milliers de dollars des États-Unis)

Niveau	Nombre de postes	Traitements et indemnités de poste	Autres prestations	Rémunération totale	Engagements relatifs à l'assurance maladie après la cessation de service, aux prestations liées au rapatriement, à l'indemnisation en cas de décès et aux congés annuels
Principaux dirigeants	5	974	384	1 358	3 152
Total	5	974	384	1 358	3 152

La rémunération versée aux principaux dirigeants englobe le traitement, l'indemnité de poste et les autres prestations auxquelles ils ont droit, telles que la prime d'affectation, la cotisation de l'employeur aux régimes d'assurance maladie et de pensions, l'indemnité pour charges de famille, l'indemnité pour frais d'études, les primes de sujétion, de mobilité et de non-déménagement, le remboursement des frais d'agence immobilière et l'indemnité de représentation.

Au titre des « Autres prestations », les contributions versées par le Fonds, au nom de ses principaux dirigeants, à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (régime à cotisations définies) se sont élevées à 0,207 million de dollars.

Les principaux dirigeants ont également droit à des prestations après la cessation de service telles que l'assurance maladie, les prestations liées au rapatriement et le paiement des jours de congé annuel non utilisés.

c) Avances au personnel

Tous les fonctionnaires du Fonds peuvent en bénéficier, y compris les principaux dirigeants, aux fins précisées dans le Statut et le Règlement du personnel de l'ONU. Au 31 décembre 2021, les principaux dirigeants et leurs parents proches

n'avaient pas reçu d'avances autres que celles dont tous les fonctionnaires du Fonds auraient pu se prévaloir.

Note 25

Engagements et passifs et actifs éventuels

a) Engagements en cours

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Biens	46	13
Services	485	281
Total des engagements en cours	531	294

Au 31 décembre 2021, les engagements du Fonds relatifs à l'acquisition de divers biens et services pour lesquels un contrat avait été conclu mais qui n'avaient pas été reçus s'élevaient à 0,531 million de dollars.

b) Obligations locatives, selon la durée des contrats

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Obligations locatives immobilières		
Moins d'un an	281	281
D'un an à cinq ans	1 404	1 404
Total des obligations locatives immobilières	1 685	1 685

Les contrats de location conclus par le Fonds sont généralement d'une durée de 5 à 10 ans, mais certains peuvent être résiliés avant leur terme sous réserve d'un préavis de 30, 60 ou 90 jours. Le tableau ci-dessus présente les engagements prévus correspondant à la durée minimale ou contractuelle des contrats de location.

c) Actifs éventuels

Au 31 décembre 2021, le Fonds avait signé avec des donateurs des accords portant sur le versement, au titre des ressources autres que les ressources ordinaires, de contributions d'un montant de 10,072 millions de dollars, qui n'ont pas été portées à l'actif. Il est probable qu'une entrée de ressources représentatives d'avantages économiques en découle, mais cet événement futur est indépendant de la volonté du Fonds et ne répond donc pas aux critères de comptabilisation. L'actif sera comptabilisé lors de la survenance des événements futurs définis dans l'accord contractuel.

Note 26

Événements postérieurs à la date de clôture

La date de clôture des comptes du FENU est fixée au 31 décembre. La date de certification et de transmission des états financiers est fixée au 30 avril de l'année qui suit l'année financière sur laquelle portent les états (date de la signature des états).

Il ne s'est produit entre la date de clôture et celle à laquelle la publication des états financiers a été autorisée aucun événement, favorable ou défavorable, susceptible d'avoir une incidence significative sur ces états.

Note 27
Informations supplémentaires

27.1 Ventilation des charges, par catégorie

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2021</i>
Développement	
Programme	92 777
Efficacité du développement	5 430
Gestion	4 466
Élimination	(5 568) ^a
Total des charges	97 105

^a Cet ajustement est nécessaire pour éliminer l'effet des opérations internes de recouvrement des coûts du FENU.

27.2 État des résultats financiers de l'ensemble des fonds d'affectation spéciale créés par le Fonds d'équipement des Nations Unies

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Nom du fonds</i>	<i>Actif net 31 décembre 2020</i>	<i>Produits/ ajustements</i>	<i>(Charges)</i>	<i>Ajustements apportés à l'actif net</i>	<i>Actif net 31 décembre 2021</i>
Fonds d'affectation spéciale multidonateur – Fonds d'intermédiation	3 671	6 831	(7 620)	–	2 882
Fonds d'affectation spéciale pour le financement des projets destinés aux plus isolés	38 177	9 956	(11 154)	–	36 979
Total	41 848	16 787	(18 774)	–	39 861

